



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 février 2016  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 154 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

## Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	7
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	15
II. Ressources financières . . . . .	74
A. Vue d'ensemble . . . . .	74
B. Contributions non budgétisées . . . . .	75
C. Gains d'efficacité . . . . .	75
D. Taux de vacance . . . . .	75
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	76



F.	Formation .....	77
G.	Désarmement, démobilisation et réintégration .....	79
H.	Services de détection des mines et de déminage .....	80
I.	Projets à effet rapide .....	80
III.	Analyse des variations .....	81
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	87
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée .....	88
A.	Assemblée générale .....	88
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	92
Annexes		
I.	Définitions .....	102
II.	Organigrammes .....	104
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus .....	109
Carte	.....	114

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 1 275 288 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement d'un maximum de 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 889 membres de personnel recruté sur le plan international, 2 756 membres du personnel recruté sur le plan national, 420 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité et protection des civils, Stabilisation des zones touchées par les conflits, Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles et Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2014/15)	Montant alloué <sup>a</sup> (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	644 164,4	602 867,7	619 095,0	16 227,3	2,7
Personnel civil	340 961,6	316 122,1	286 918,1	(29 204,0)	(9,2)
Dépenses opérationnelles	431 620,4	411 749,5	369 275,7	(42 473,8)	(10,3)
<b>Montant brut</b>	<b>1 416 746,4</b>	<b>1 330 739,3</b>	<b>1 275 288,8</b>	<b>(55 450,5)</b>	<b>(4,2)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	32 655,7	29 342,1	28 231,5	(1 110,6)	(3,8)
<b>Montant net</b>	<b>1 384 090,7</b>	<b>1 301 397,2</b>	<b>1 247 057,3</b>	<b>(54 339,9)</b>	<b>(4,2)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	711,4	1 439,3	–	(1 439,3)	(100,0)
<b>Total</b>	<b>1 417 457,8</b>	<b>1 332 178,6</b>	<b>1 275 288,8</b>	<b>(56 889,8)</b>	<b>(4,3)</b>

<sup>a</sup> Y compris les ressources destinées à financer 124 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 28 SM, 8 AN, 63 GN et 4 VNU) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b,d</sup>	Emplois temporaires <sup>d</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	79	49		8	–	<b>136</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	80	48		8	–	<b>136</b>
<b>Composantes</b>										
Sécurité et protection des civils										
Effectif approuvé 2015/16	760	19 815	391	1 050	92	129	173	45	139	<b>22 594</b>
Effectif proposé 2016/17	760	19 815	391	1 050	90	289	–	42	90	<b>22 527</b>
Stabilisation des zones touchées par les conflits										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	55	123	13	23	–	<b>214</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	49	120	–	19	–	<b>188</b>
Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	85	230	13	14	–	<b>342</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	91	228	–	7	–	<b>326</b>
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	598	2 177	15	363	–	<b>3 153</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	579	2 071	–	344	–	<b>2 994</b>
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	49	71	–	4	–	<b>124</b>
Effectif proposé 2016/17 <sup>c</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Observa- teurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national <sup>b,d</sup>	Emplois tempo- raires <sup>d</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- nements	Total
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16	760	19 815	391	1 050	958	2 779	214	457	139 26	<b>563</b>
Effectif proposé 2016/17 <sup>c</sup>	760	19 815	391	1 050	889	2 756	–	420	90 26	<b>171</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	<b>(69)</b>	<b>(23)</b>	<b>(214)</b>	<b>(37)</b>	<b>(49)</b>	<b>(392)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Y compris les administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassés qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mars 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2211 (2015).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (Sécurité et protection des civils, Stabilisation des zones touchées par les conflits, Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles et Appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission conservera son quartier général à Kinshasa. Le quartier général de la force et le pilier Opérations à l'est resteront à Goma et aideront trois postes de commandement de brigade et six principaux bureaux extérieurs (Bunia, Beni, Goma, Bukavu, Dungu et Kalemie) ainsi qu'un bureau auxiliaire à Uvira. Ils seront également soumis à un examen continu et à une analyse des tâches. Les bureaux locaux de Kisangani et Lubumbashi se tiendront au courant de la situation sur le terrain et mettront l'accent sur l'analyse politique et le suivi de la situation des droits de l'homme. Dans un contexte de période électorale, la MONUSCO continuera de suivre l'évolution de la situation à travers le pays et de l'apprécier, via notamment six antennes (Bandundu, Kananga, Kindu, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi) dans la partie ouest du pays qui assureront le suivi et l'établissement de rapports sur la situation politique et celle des droits de l'homme.

6. La Mission conservera deux plateformes logistiques, l'une à Entebbe (Ouganda) et l'autre à Goma. Le fait de garder des plateformes logistiques sur ces deux sites pour l'exercice 2016/17 présente l'avantage de pouvoir utiliser à la fois le couloir Mombasa-Entebbe et le couloir Dar es-Salaam-Goma pour la réception des marchandises, Entebbe étant mieux placé pour desservir les régions du nord, notamment de l'Ituri, de Dungu et de Kisangani, tandis que Goma pourra répondre plus rapidement aux besoins dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ainsi qu'au Katanga. La Mission continuera de procéder à des examens périodiques de la situation, en ajustant au besoin ses effectifs pour qu'ils puissent appuyer au mieux les opérations en cours et futures et faciliter l'éventuel retrait de la Mission.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

7. En dépit des opérations militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés dans la partie est du pays, les civils continueront d'être menacés par des groupes armés congolais et étrangers. On s'attend en effet à ce que de nombreux groupes armés congolais poursuivent leurs activités. Cela est dû au manque de contrôle efficace de la part de l'État, au manque de services de base accessibles à la population, à l'absence de développement et de débouchés pour les jeunes, ainsi qu'au commerce illicite des ressources naturelles du pays qui représentent une importante source de revenus pour ces groupes. De plus, la formation des nouvelles provinces risque de raviver les conflits politiques, territoriaux et intercommunaux au sein du pays. Il est à craindre que les tensions politiques ne s'intensifient durant la période préélectorale et s'accompagnent d'une éventuelle recrudescence des violences et des violations des droits de l'homme liées aux opérations électorales.

8. Dans ce contexte, les priorités de la MONUSCO demeurent les suivantes : a) la protection des civils, notamment en neutralisant les groupes armés, en prenant des mesures non militaires et en intensifiant les efforts politiques et les efforts de sensibilisation; b) la stabilisation, en favorisant le désarmement, la démobilisation et la réintégration et en aidant l'État à rétablir son autorité; et c) l'appui à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en incitant le dialogue politique et des réformes nationales.

9. La Mission continuera d'engager un dialogue stratégique avec le Gouvernement en vue d'établir conjointement un plan de retrait de la MONUSCO. Celui-ci sera subordonné à la réalisation d'objectifs définis d'un commun accord qui permettront le retrait progressif de la Mission.

### **Protection des civils**

10. La MONUSCO continuera de jouer un rôle important dans la protection des civils vivant dans les zones où le risque d'attaques aveugles perpétrées par des groupes armés est élevé et où les incidents touchant à la sécurité entraînent des déplacements de population importants dans la partie est du pays (particulièrement dans les régions du Bas et du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Nord et du Sud-Kivu, du Tanganyika et du Haut-Katanga). Les forces de la MONUSCO prendront des mesures énergiques pour protéger les civils et mener des opérations visant à résoudre le problème des groupes armés. Il s'agira notamment d'offensives conduites par la brigade d'intervention de la force, unilatéralement ou conjointement avec les FARDC. Ces opérations impliqueront également l'exercice de bons offices et la mobilisation de la communauté, suite à une analyse détaillée et régulière du conflit tenant compte des dynamiques locales, provinciales et régionales.

11. La MONUSCO continuera à aider les FARDC à mener des opérations militaires contre : a) les groupes armés étrangers, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces nationales de libération (FNL) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), objectif prioritaire des efforts visant à améliorer les relations régionales et à mettre un terme aux graves violations des droits de l'homme à

l'encontre des civils; b) les groupes armés congolais pourvus de structures politiques et militaires bien définies, en particulier les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI) et les milices ethniques, qui menacent les civils et déstabilisent des régions et des provinces dans l'est du pays où l'autorité de l'État est quasi inexistante. Le budget proposé pour l'appui logistique aux troupes des FARDC s'élève à 16,2 millions de dollars pour l'exercice 2016/17 et couvre principalement les vivres, le carburant et le transport de fret. À titre de comparaison, le budget pour l'exercice 2015/16 atteignait 19,2 millions de dollars. L'appui aux troupes des FARDC sera assuré conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et continuera de jouer un rôle important pour la conduite d'opérations conjointes efficaces.

12. Les mesures non militaires visant à étendre l'autorité de l'État et à définir des solutions durables pour les anciens combattants feront toujours partie intégrante de la stratégie de la MONUSCO ayant pour but d'aider le Gouvernement à réduire la menace émanant des groupes armés. À cette fin, des activités politiques régionales, nationales et locales seront organisées, ainsi que des négociations et des campagnes sur le terrain. La MONUSCO continuera d'œuvrer au processus de désarmement et de démobilisation et au rapatriement des ressortissants étrangers. La Mission continuera à suivre le programme national de réintégration et les possibilités de réinstallation dans un pays tiers. Elle appuiera et, au besoin, mènera des activités visant à réduire la violence de proximité là où un grand nombre d'anciens combattants ont été installés dans le cadre de leur réintégration communautaire. L'objectif est de réduire le risque qu'ils rejoignent des groupes armés, mais également de prévenir l'achat d'armes illégales et le recours aux armes pour régler les conflits. Les efforts menés par la MONUSCO en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration contribueront également à appuyer les instruments juridiques, notamment ceux liés à l'engagement de poursuites contre les principaux membres des groupes armés pour crimes de guerre, au respect des sanctions et embargos relatifs aux armes, à la conformité au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, tous deux liés au traitement des anciens combattants quel que soit leur âge.

13. La Mission continuera d'ajuster ses effectifs afin de répondre au mieux aux menaces, si besoin est, durant la période électorale. La composante militaire de la MONUSCO ne cessera d'adapter sa configuration conformément au plan de transformation de la force, en veillant à adopter une position garantissant une force plus agile, dynamique et efficace. Le redéploiement du système de drones et des moyens aériens permettra d'améliorer la mobilité et les capacités de recueil de renseignements de la force, ce qui en augmentera le champ de couverture et en renforcera les capacités analytiques, et partant, permettra à la Mission de mieux faire face à la violence dans les zones touchées par les conflits armés. Cette transformation tient compte des conséquences de la restructuration des limites des secteurs et du retrait des troupes dans des endroits où le contexte opérationnel a évolué et où la sécurité s'est améliorée. A priori, environ 74 bases opérationnelles de compagnie et bases opérationnelles temporaires seront conservées. La force continuera de collaborer étroitement avec les partenaires qui soutiennent ses initiatives pour le renforcement des capacités concernant la réforme de l'armée, mais aussi de préparer et faciliter le transfert progressif des tâches liées à la sécurité aux institutions congolaises, ainsi que le retrait progressif de la Mission. En appliquant le coefficient délais de déploiement, le budget proposé pour l'exercice

2016/17 tient compte de la réduction de 2 000 soldats, approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2211 (2015), par rapport au plafond autorisé de 19 815 militaires. Dans son rapport du 24 décembre 2015 (S/2015/1031), le Secrétaire général a recommandé au Conseil d'envisager une nouvelle réduction de 1 700 soldats lorsqu'il réexaminera le mandat de la Mission. En attendant la décision du Conseil de sécurité sur le mandat, prévue pour mars 2016, le budget proposé pour l'exercice 2016/17 ne prend pas cette réduction supplémentaire en considération.

14. La configuration de la composante police de la Mission, notamment la mise en place de 10 structures de commandement de secteur fonctionnant à plein temps, se base sur la collaboration avec l'Inspection générale de la Police nationale congolaise et la localisation des zones prioritaires du pays. La composante police de la Mission, y compris les policiers hors unités constituées et les unités de police constituées, continuera, là où elle est déployée, à protéger les civils ainsi qu'à favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État, les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités. Dans l'optique de renforcer ses capacités de suivi, d'encadrement et de conseil, la Mission envisage le déploiement de policiers hors unités constituées, dans le cadre d'un plan de partage des locaux, au sein des postes de commandement de province et de district et au sein des centres de formation. L'assistance opérationnelle directe octroyée à la Police nationale congolaise se chiffre à environ 751 000 dollars et couvre les vivres et le carburant. Tout renfort supplémentaire lors des élections, de même que l'achat de munitions non létales et l'organisation de formations, exigera l'établissement d'un plan de sécurité détaillé pour les élections et une décision du Conseil de sécurité.

15. Dans le cadre de son mandat de protection des civils, la Mission s'emploiera à prévenir, suivre et signaler les violations des droits de l'homme commises par tous les acteurs. Elle appuiera également les efforts du Gouvernement visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme durant la période électorale et à engager des poursuites pour les violations continues dans les zones touchées par les conflits. La MONUSCO soutiendra également la politique de tolérance zéro du Gouvernement en matière de violence sexuelle en tenant à jour des bases de données spécifiques et en consolidant son unité chargée de la diligence voulue en matière de droits de l'homme. Le haut degré d'impunité des infractions graves demeure l'un des problèmes majeurs de la Mission. C'est pourquoi la MONUSCO maintiendra la coopération entre les juridictions du pays et la Cour pénale internationale et contribuera aux enquêtes menées conjointement avec le pouvoir judiciaire congolais. L'organisation d'audiences foraines fera partie de la stratégie de la Mission pour améliorer l'accès à la justice.

### **Stabilisation**

16. Les activités de stabilisation de la MONUSCO portent sur la sécurité des communautés. Elles contribuent notamment au règlement des conflits locaux, au rétablissement de l'autorité de l'État, au suivi des droits de l'homme et à la création d'un environnement favorable aux opérations de relèvement et de développement. Le travail de la Mission pour la stabilisation continuera à s'effectuer en collaboration étroite avec le Gouvernement, les pays membres des Nations Unies et d'autres partenaires et se concentrera sur les zones libérées des groupes armés. Des actions locales seront menées afin de favoriser les initiatives pour le rétablissement de l'autorité de l'État. Ainsi, la Mission continuera de déployer du personnel civil

au sein d'équipes pluridisciplinaires afin de contribuer à la mise en place et au fonctionnement des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires. De plus, la Mission continuera de conseiller, former et encadrer l'administration territoriale civile, mais contribuera également au maintien de la sécurité dans les zones débarrassées des groupes armés en y déployant des policiers et des militaires.

17. Sous l'égide de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui soutient l'application du Plan de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par la guerre, la Mission contribuera à la mise en œuvre des stratégies et plans provinciaux de stabilisation dans les zones prioritaires de l'est du pays.

18. Au cours de l'exercice 2016/17, le nombre de personnes qui se détacheront des groupes armés nationaux et étrangers devrait encore augmenter grâce aux campagnes d'information, aux initiatives politiques et aux opérations militaires menées contre les groupes armés. Une attention accrue sera portée à la réinsertion durable des anciens combattants et à son suivi lorsque la MONUSCO contribuera à l'application du programme national pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration visant au désarmement et à la démobilisation des membres des groupes armés congolais ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration, au rapatriement volontaire et à la réinstallation des anciens combattants de groupes armés étrangers.

#### **Appui aux processus de réforme nationaux**

19. Dans un paysage politique éclaté, la Mission continuera d'offrir ses bons offices en faveur d'un dialogue politique ouvert et transparent entre toutes les parties congolaises, en vue de favoriser la réconciliation et la démocratisation. Elle devra, par conséquent, établir des relations durables avec les acteurs politiques et les représentants de la société civile dans l'ensemble du pays. Conformément à son mandat, et en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans la révision consensuelle du calendrier électoral, l'élaboration d'un budget électoral satisfaisant, l'application du code de conduite électoral et le respect des listes électorales qui ont été mises à jour. Dans le cadre de sa mission de bons offices, elle s'emploiera à défendre auprès du Gouvernement et des acteurs de la scène politique et de la société civile la nécessité de tenir à brève échéance des élections crédibles et pacifiques. Afin de contribuer à la création d'un espace politique adéquat, elle continuera de veiller au caractère équitable de l'accès aux médias ainsi qu'au respect des libertés d'expression et de réunion dans le contexte des élections; elle fera rapport à ce sujet, et travaillera avec les parties prenantes concernées pour affermir les libertés fondamentales. Dans le cadre de sa mission de bons offices, elle organisera des activités de sensibilisation à l'intention des autorités de l'État, de la Commission nationale des droits de l'homme, de la Commission électorale nationale indépendante, du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication et des partis politiques, et d'autres acteurs, en vue de réduire les risques de violence. Elle réexaminera le rôle qu'elle joue dans la partie occidentale du pays, afin de renforcer sa compréhension de la situation, ses capacités d'analyse et ses moyens de réponse au cas où des violences éclateraient dans le cadre du processus électoral.

20. À l'appui d'un processus électoral transparent et sans exclusive, les capacités de la Mission en matière de communication stratégique et de sensibilisation joueront un rôle important durant la période électorale, en couvrant l'ensemble du territoire national et en offrant un espace politique.

21. La Mission fournira un appui aux processus de réforme nationaux qui font suite aux engagements contractés par le pays au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et notamment à la réforme du secteur de la sécurité, tout en mettant l'accent sur le renforcement des mécanismes de coordination avec les partenaires internationaux afin de faciliter le dialogue avec le Gouvernement. Grâce au Programme commun d'appui à la justice, la Mission prêtera son concours au renforcement des capacités des structures de contrôle et de responsabilité des institutions militaires, policières, pénitentiaires et judiciaires aux niveaux central et provincial. Ceci passera par l'organisation de stages de formation, en appui à l'achèvement du cadre législatif des réformes institutionnelles et au contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité.

### **Activités de la Mission et appui à la mission**

22. Les services d'appui à la mission continueront de lui fournir un appui logistique et administratif pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Il s'agira avant tout de mettre pleinement en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions qui vise à améliorer la rentabilité des ressources et à faire des économies par la standardisation plus poussée de la fourniture de services et l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

23. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement donnera la priorité à la rationalisation du flux et de la gestion des biens et des avoirs dans ses cinq centres de distribution (Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia), en ayant comme objectif de fournir un soutien logistique ininterrompu et d'un bon rapport coût-efficacité. À cette fin, la Mission élaborera des programmes de formation dans les domaines de la quantité économique de commande, de la gestion du matériel et de la gestion des entrepôts, ainsi qu'une formation spécialisée dans le maniement des produits dangereux. Celle-ci sera dispensée aux agents recrutés sur le plan international et national, en mettant en avant le renforcement des capacités nationales.

24. Compte tenu de la taille du pays et de la portée des opérations, notamment des besoins d'une force plus mobile, les transports aériens demeureront la seule option viable pour assurer les liaisons avec certaines zones d'opération. C'est pourquoi il est prévu d'utiliser davantage les appareils existants, ce qui entraînera une augmentation du nombre total d'heures de vol. Dans le même temps, la flotte sera réorganisée comme suit : a) trois avions (B-1900d) et un hélicoptère (S61) remplaceront un avion (SAAB) et deux hélicoptères (MI-8 MTV) à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence avec sélection des offres sur le critère de la gamme de prestations offerte, dans laquelle le type d'avion est choisi par les soumissionnaires; b) deux avions (L-100 et CRJ) seront partagés avec d'autres missions de maintien de la paix; c) un avion (L-410) remplacera un hélicoptère; et d) un hélicoptère sera rendu après la fermeture de la base de Gemena. La Mission continuera à déployer un système aérien sans pilote, comprenant cinq drones non armés. Cependant, il opérera simultanément à partir de deux sites au lieu d'un, pour accroître sa capacité de réaction rapide.

25. La Mission appuiera la transformation de la force par le maintien en condition des camps existants, consistant à améliorer les dispositifs de sécurité et à entretenir les installations des sites actuels. Dans la perspective de la transformation, l'appui à la mission rapatriera trois bataillons du cadre et déploiera ses forces en fonction de l'évolution de la disposition des groupes armés, ce qui entraînera notamment la réinstallation d'environ cinq bases opérationnelles temporaires et de compagnie. En outre, en fonction des besoins opérationnels, un appui sera fourni à la fermeture et à l'ouverture de bases d'observateurs militaires et à trois bataillons à déploiement rapide qui devraient procéder à quelque 36 déploiements en compagnie tout au long de l'année.

26. Compte tenu des efforts actuels de stabilisation et de consolidation, la Mission continuera de fournir un appui aux FARDC et à la Police nationale congolaise, ainsi qu'au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, comprenant la fourniture de rations, de carburant et de services de transport, ainsi que le maintien en condition des camps du programme en question.

27. L'appui à la mission mènera à son terme la construction d'un nouveau pôle central de distribution à Goma. Un nouveau système de production d'énergie solaire sera mis en place à la base d'appui d'Entebbe, comme le veut la politique écologique établie qui vise à mettre en œuvre des moyens innovants permettant de réduire autant que possible l'empreinte écologique et d'avoir le maximum d'effet positif sur la population, l'économie et la gestion de l'environnement au niveau local. Le projet devrait permettre de faire des économies sur le long terme, et être rentable au bout de cinq ans, pour une durée de vie moyenne de 20 ans.

28. L'appui à la mission concentrera également son attention sur la mise au point de nouveaux outils d'informatique décisionnelle, tels que tableaux de bord de gestion et tableaux de bord opérationnels, désormais disponibles grâce au déploiement d'Umoja, et instaurera une culture de la gestion de la performance dans tous les domaines de services.

29. Depuis trois ans, la Mission reporte le remplacement de son matériel de manutention et de ses véhicules anciens. Cette politique, si on la poursuivait, risquerait de mettre gravement en danger la vie de son personnel et ses biens; c'est pourquoi, la Mission a l'intention de commencer progressivement à remplacer ce matériel par des transferts entre missions, lorsque c'est faisable, et à acheter des véhicules légers de transport de passagers pour remplacer ceux dont la durée de vie moyenne est dépassée et dont l'entretien serait trop onéreux.

30. La fourniture de services informatiques sécurisés sera étendue à travers la Mission afin d'assurer une couverture et un appui satisfaisants. Conformément à la transformation envisagée de la force et afin de remédier aux lacunes des communications tactiques entre les diverses unités militaires, des ressources sont prévues dans le présent rapport pour l'achat de matériels de communications tactiques interopérables.

31. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 contient un certain nombre de modifications à apporter à la structure organisationnelle et à la gestion des ressources humaines de la Mission. La stratégie pour l'application du mandat met en évidence l'accroissement des responsabilités attachées aux postes de chef de bureau et insiste sur les compétences requises en matière de gestion de projet et d'encadrement. Tous les membres du personnel civil des bureaux de province feront

rapport au Chef de bureau, qui mettra en œuvre les stratégies de protection et de stabilisation qu'il aura élaborées, dans les domaines pertinents de responsabilité, afin d'encourager le retour de la paix et de la sécurité après les opérations militaires. Le Chef du Bureau conjoint pour les droits de l'homme agit à la fois en qualité de conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme et de représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de la MONUSCO, et rend compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général. Par souci de rationalisation, le Groupe d'appui aux élections sera intégré à la Division des affaires politiques, ce qui facilitera la coordination et la supervision des fonctions de la Mission qui sont d'ordre politique et liées aux élections.

32. Dans la composante appui, la structure de la gestion de la chaîne d'approvisionnement sera renforcée. Une augmentation nette de 139 postes est notamment proposée dans la Section de l'entreposage intégré grâce au transfert et à la réaffectation de postes d'autres sections d'appui. En outre, il est proposé de créer une cellule de planification des acquisitions, pourvue de 13 postes transférés et réaffectés, provenant d'autres sections d'appui.

33. Il convient de rappeler que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a décidé que, pour l'exercice 2016/17, les ressources nécessaires pour le Centre de services régional d'Entebbe devraient être présentées dans un projet de budget distinct qui serait financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. Par suite, le présent rapport ne comprend pas les ressources nécessaires pour le Centre en question et 124 postes ont été exclus du tableau d'effectif de la MONUSCO. Hormis l'exclusion des postes rattachés à ce Centre, le présent rapport propose un certain nombre de modifications de postes, notamment une réduction nette de 219 postes et emplois de temporaire civils, et de 49 membres du personnel fourni par des gouvernements. À l'issue d'un examen des fonctions occupées par le personnel temporaire, afin d'évaluer les besoins qui vont persister, il est apparu qu'il faudrait conserver les fonctions de 173 emplois de ce type pour appuyer les tâches confiées à la Mission. Ces emplois ont été régularisés dans le présent projet de budget, alors que les 41 emplois de temporaire restants ont été supprimés (et font partie de la réduction nette de 219 postes et emplois de temporaire mentionnée plus haut), puisque le surcroît de travail qui avait motivé leur création s'est résorbé. Il est par ailleurs proposé dans le présent rapport de procéder aux ajustements internes de postes suivants : 5 postes convertis en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, 140 postes transférés, 50 postes réaffectés et un poste reclassé.

34. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2016/17 est inférieur de 55 450 500 dollars (soit 4,2 %) au montant approuvé pour l'exercice 2015/16. Cette diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre du carburant (34 158 200 dollars) du fait de la baisse de son prix d'une année sur l'autre, de l'absence de crédits prévus pour des frais de mise en route pour l'exercice 2016/17, d'une réduction des coûts d'exploitation et de gestion induite par un nouveau contrat clefs en main et d'une baisse générale de la consommation de carburant; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international (18 576 100 dollars) par suite d'une diminution nette de 69 postes, dont 49 postes auparavant pris en compte dans le rapport sur le budget de la MONUSCO et à présent dans celui sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2016/17; et c) la non-prise en compte de 214 emplois de

temporaire (12 473 300 dollars). On trouvera des précisions ci-après, à la section III.

### **C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

35. La MONUSCO continuera de travailler en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ainsi qu'avec les autres envoyés spéciaux, et apportera son appui à des initiatives régionales, comme la Force régionale d'intervention créée par l'Union africaine pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur. Une collaboration active avec des organisations régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sera maintenue en vue, d'une part, d'intensifier les efforts visant à neutraliser les groupes armés, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et l'Alliance des forces démocratiques et, d'autre part, d'accélérer le rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) en Ouganda et au Rwanda.

36. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et les autres opérations de maintien de la paix. Elle assurera également un appui logistique, notamment par des prêts d'aéronefs et des prestations de services, dans la limite des ressources existantes, moyennant remboursement des coûts et dans le respect des dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU et de divers mémorandums d'accord. Elle continuera de jouer le rôle de principal prestataire de services auprès des locataires de la base d'appui d'Entebbe.

37. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera de fournir à ses missions clientes, notamment la MONUSCO, un appui régional dans les domaines des services de traitement des demandes en matière de ressources humaines et de services financiers, de la formation et des services de conférence, ainsi que des services informatiques. De plus, elle optimisera l'utilisation des ressources régionales par des échanges et le partage de moyens aériens avec d'autres opérations de maintien de la paix, par l'intermédiaire du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements situé au Centre de services régional.

### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

38. La Mission continuera de travailler de façon intégrée et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris par des accords de travail en commun comme le prévoient le programme commun pluriannuel d'appui à la justice et les plans de transition. Dans la perspective de son retrait définitif, la Mission continuera en particulier de rationaliser ses tâches en tenant compte des capacités nationales et des compétences spécifiques de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, tout en appuyant les initiatives visant à mobiliser des ressources supplémentaires pour le pays.

39. Le Groupe des politiques stratégiques, qui comprend les responsables de la Mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, continuera de se

réunir régulièrement pour superviser la collaboration approfondie sur des questions clefs concernant le développement et la consolidation de la paix, notamment celles qui font l'objet de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Afin de renforcer le processus de stabilisation et de s'attaquer aux causes profondes du conflit, la collaboration portera essentiellement sur la protection des civils, l'appui aux élections, les réformes institutionnelles, le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, le sort des enfants dans les conflits armés, les initiatives communes dans le domaine de la justice et de l'état de droit, la condition de la femme et le problème de la violence sexuelle et sexiste.

40. La MONUSCO continuera d'appuyer la mise en œuvre des engagements contractés par le pays au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de travailler en étroite collaboration avec le système des Nations Unies à l'application du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2013-2017, qui constitue le principal cadre stratégique intégré pour la planification de la transition. Il s'agit d'élaborer des stratégies et de déterminer des données de références pour des programmes visant à : a) protéger les civils; b) stabiliser le pays à l'échelle locale au moyen de plans de stabilisation par province mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation; c) aider le pays à lutter contre les violences sexuelles et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés; d) appuyer les pouvoirs publics en vue de garantir l'efficacité de la gestion civile des terres et des ressources minérales; et e) favoriser la gouvernance démocratique et la réforme institutionnelle.

41. Dans le cadre de son mandat de bons offices, la MONUSCO établira un dialogue stratégique avec le Gouvernement afin de faciliter la création des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Ces bons offices impliquent de nouer des liens stratégiques avec des partenaires gouvernementaux tels que la Commission électorale nationale indépendante, et une étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies sera nécessaire dans des domaines du processus électoral requérant des compétences techniques, comme la mise au point des listes électorales.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

42. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Direction exécutive et administration**

43. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	–	1	1	2	5	5	1	11
Postes proposés 2016/17	1	–	1	1	2	5	5	1	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	12	18	4	35	24	5	64
Postes proposés 2016/17	–	1	12	18	4	35	22	5	62
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations à l'est et l'état de droit</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	1	4	3	3	12	7	1	20
Postes proposés 2016/17	1	1	4	3	3	12	7	1	20
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	1	3	–	3	8	4	1	13
Postes proposés 2016/17	1	1	4	–	3	9	4	1	14
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Chefs des bureaux de liaison</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	–	3	5	3	–	8
Postes proposés 2016/17	–	–	2	–	2	4	3	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
<b>Chefs des bureaux locaux/extérieurs</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	3	6	–	5	14	6	–	20
Postes proposés 2016/17	–	3	6	–	6	15	7	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	1	–	2
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2015/16	3	6	28	22	20	79	49	8	136
Postes proposés 2016/17	3	6	29	22	20	80	48	8	136
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste*

### **Bureau du Chef de cabinet**

Tableau 2

### **Changements proposés aux ressources humaines au Bureau du Chef de cabinet**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>					
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Groupe des Chefs des bureaux locaux/extérieurs
<b>Cellule de planification stratégique</b>	+1	P-2	Spécialiste de la planification (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert	Depuis le Centre d'opérations conjoint
<b>Centre d'opérations conjoint</b>	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Au Centre d'opérations conjoint
	-1	P-2	Spécialiste de la planification (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transfert	À la Cellule de planification stratégique
<b>Groupe du protocole</b>	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	Depuis la Cellule de planification stratégique
	-1	AN	Fonctionnaire du protocole	Suppression	
<b>Total</b>	<b>-2</b>				

*Abréviations* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

44. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif) au bureau extérieur de Kisangani où le chef de bureau a besoin d'un appui administratif supplémentaire depuis que des tâches plus nombreuses d'élaboration et de supervision d'initiatives ainsi que de coordination sont placées sous sa responsabilité directe.

45. Il est également proposé que la Cellule de planification stratégique échange un poste d'agent du Service mobile contre un poste P-2 du Centre d'opérations conjoint. Le transfert au Centre d'opérations conjoint d'un poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire d'administration) devrait se traduire par un gain d'efficacité, notamment grâce à la compilation de rapports provenant d'une grande variété de sources. En contrepartie, le Centre d'opérations conjoint transférerait un de ses deux postes P-2 de spécialiste de la planification (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) à la Cellule de planification stratégique, dont le titulaire apporterait un appui et une assistance technique au Groupe des politiques stratégiques et à l'équipe de planification de la mission intégrée, et soutiendrait le processus de planification et de passage de relais à l'équipe de pays des Nations Unies. Le spécialiste de la planification (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) contribuerait également à mettre en œuvre un système de suivi des cadres stratégiques.

46. Il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire du protocole), vacant depuis longtemps, puisqu'il a été décidé que ce poste ne serait plus nécessaire.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

Tableau 3

**Changements proposés aux ressources humaines au Bureau  
du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste (DDR)	Transfert	Depuis la Section du DDR
<b>Total</b>	<b>+1</b>				

*Abréviation* : DDR = désarmement, démobilisation et réintégration.

47. Il est proposé de transférer un poste P-4 de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Le titulaire de ce poste assurera une coordination plus étroite avec les donateurs, les partenaires gouvernementaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions touchant à la démobilisation des ex-combattants et leur rapatriement, leur réinstallation et leur réintégration. Ses fonctions consistent à conseiller et à coordonner les groupes de travail concernés, élaborer des documents de programmation communs et se concerter avec les agents de l'État congolais afin d'assurer l'harmonisation et la coordination avec le Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il permettra également d'améliorer le ciblage des activités d'information visant à encourager le désarmement volontaire par des actions de lutte contre la violence de proximité et de mieux appuyer les efforts déployés par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004), les autorités publiques et d'autres parties prenantes essentielles pour lutter contre la prolifération des armes et réduire leur facilité d'accès pour les groupes armés et leurs associés.

**Chefs des bureaux de liaison**

Tableau 4

**Changements proposés aux ressources humaines au Groupe des chefs  
des bureaux de liaison**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Au Groupe des chefs des bureaux locaux
<b>Total</b>	<b>-1</b>				

*Abréviation* : SM = Service mobile.

48. Il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) au bureau extérieur de Dungen où le Chef de bureau a besoin d'un

appui administratif supplémentaire depuis que des tâches plus nombreuses d'élaboration et de supervision d'initiatives ainsi que de coordination sont placées sous sa responsabilité directe.

### **Chef des bureaux locaux**

Tableau 5

#### **Changements proposés aux ressources humaines au Groupe des chefs des bureaux locaux**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Du Groupe des chefs des bureaux de liaison
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau du Chef de cabinet
<b>Total</b>	<b>+2</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

49. Il est proposé que deux postes d'assistant administratif soient transférés au Groupe des chefs des bureaux locaux, comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus. Les chefs de bureau ont vu leurs attributions s'accroître considérablement depuis qu'ils sont directement chargés d'élaborer et de superviser des activités dans leurs domaines de responsabilité respectifs ainsi que de coordonner des composantes de la Mission. Les deux postes d'assistant administratif fourniront un appui spécifique au traitement des questions administratives et de gestion du bureau et aideront ainsi le Chef de bureau à s'acquitter du surcroît de tâches opérationnelles qui lui incombe. Le poste d'agent du Service mobile sera affecté au bureau de Dungu, et le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au bureau de Kisangani.

### **Composante 1 : sécurité et protection des civils**

50. Comme indiqué dans le tableau ci-après, si l'augmentation tangible du nombre d'ex-combattants ayant rejoint le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration montre que des progrès ont été accomplis s'agissant de la lutte contre certains groupes armés, les menaces que font peser ces groupes sur la population civile persistent dans de grandes parties des provinces de l'est. Les bons offices de la Mission seront essentiels pour encourager la mise en œuvre de stratégies politiques par les autorités congolaises afin de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité. Les initiatives politiques seront complétées par la coordination et la planification des opérations militaires menées conjointement avec les FARDC, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

51. La transformation de la force de la Mission en 2016/17 permettra à cette dernière de devenir plus mobile et active s'agissant de prévenir et combattre la violence dans les régions où sévissent les groupes armés. Ce processus de transformation sera axé à la fois sur l'amélioration des capacités de la force, notamment par l'optimisation des ressources humaines, du matériel, de la doctrine

et de la formation afin de relever les défis que posent les groupes armés et d'apporter aux FARDC l'appui dont elles ont besoin, et sur le redéploiement des effectifs ainsi que du matériel pour permettre à la Mission de faire face rapidement aux nouvelles crises, au bon moment et au bon endroit, pour répondre aux menaces actuelles et futures et réduire les facteurs d'inefficacité. La Mission continuera à assurer la protection des civils dont la sécurité physique est menacée en étant présente sur le terrain et par la dissuasion, le lancement d'opérations et le déploiement de 74 bases d'opérations en moyenne.

52. Pour neutraliser les groupes armés, la Mission axera son travail sur des groupes prioritaires qui comptent parmi les principaux responsables des violations des droits de l'homme commises et demeurent une priorité politique pour améliorer la sécurité régionale, notamment : a) les FDLR, groupe dont les principaux chefs sont impliqués dans le génocide rwandais de 1994 et qui est toujours intégré aux communautés locales dans les Kivus, conservent des capacités et une structure militaire sophistiquée et demeurent actives dans les réseaux de trafics régionaux; b) l'ADF, qui s'est livrée à des massacres de civils et au trafic de ressources naturelles; et c) la LRA, qui continue à prendre les civils pour cibles au nord-est du pays en commettant des violations des droits de l'homme et des actes de banditisme et participe au braconnage et aux réseaux de trafic. Au cours de l'exercice 2016/17, la Mission continuera à nouer des contacts avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour mettre en œuvre des stratégies régionales et à offrir ses bons offices aux niveaux régional et national afin de résoudre les problèmes politiques qui entravent la coopération régionale, notamment en mettant fin au soutien apporté par les acteurs congolais et régionaux aux groupes impliqués. En outre, des opérations militaires menées avec les capacités renforcées de la MONUSCO et en coopération avec l'armée congolaise exerceront une pression sur les dirigeants des groupes armés, alors que les actions des civils encourageront les hommes du rang à rendre les armes et à quitter ces groupes. La MONUSCO va aussi continuer à soutenir la Force régionale d'intervention chargée de lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur en apportant son appui aux FARDC et participera à la coopération entre missions avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

53. La Mission poursuivra aussi ses efforts visant à réduire la menace que représentent les groupes armés congolais, qui déstabilisent des régions dans les provinces de l'est où l'autorité de l'État fait cruellement défaut. Les groupes armés y recrutent des enfants, attaquent les civils, luttent entre eux pour contrôler les terres et le commerce de minéraux, et sont soutenus ou manipulés par des dirigeants politiques locaux et nationaux. Les groupes armés suivants figurent parmi les priorités : les Forces de résistance patriotiques en Ituri, groupe d'insurgés occupant un territoire du district de l'Ituri, la Nduma Defence of Congo, les Maï-Maï Sheka et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain dans le Nord-Kivu, et un certain nombre de milices ethniques congolaises plus petites et peu structurées, dont certaines entretiennent des relations opportunistes avec des factions des FDLR.

54. La Mission luttera contre les menaces que représentent les groupes armés et milices ethniques étrangers et nationaux en menant des actions auxquelles participeront à la fois la force et des civils. Ces actions comprendront, d'un part, des opérations militaires menées conjointement avec les FARDC afin d'exercer des

pressions sur les dirigeants des groupes armés et, de l'autre, l'action menée par les civils pour encourager les hommes du rang à déposer les armes et à retourner à la vie civile.

55. La MONUSCO continuera également à surveiller la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité applicables, en coopération avec le Groupe d'experts auquel la Mission transmettra des informations utiles et, selon les cas, avec le Gouvernement.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit	1.1.1 Réduction du nombre total de cas avérés de violation des droits de l'homme dans les zones de conflit armé (2014/15 : 2 057; 2015/16 : 1 500; 2016/17 : 1 400) 1.1.2 Diminution du nombre total de déplacés (2014/15 : 1,5 million; 2015/16 : 1,6 million; 2016/17 : 1,5 million)

*Produits*

- Appréciation de la situation et actions de protection et de dissuasion grâce au maintien d'une moyenne de 74 bases opérationnelles de compagnie fixes et bases opérationnelles temporaires (en incluant celles de la brigade d'intervention de la force) et de 190 patrouilles quotidiennes effectuées par des membres des contingents
- Exécution de 35 opérations de neutralisation de restes explosifs de guerre provenant d'opérations menées contre des groupes armés
- Fourniture de conseils et d'appui et organisation de 10 950 patrouilles conjointes par la composante policière de la Mission dans les zones prioritaires dans l'est du pays afin d'améliorer les capacités de la Police nationale congolaise
- Réponse à 500 demandes de contrôle présentées par des éléments des FARDC et de la Police nationale congolaise pour obtenir l'appui de l'ONU, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 350 missions de suivi sur le terrain et 55 missions d'enquête pour rassembler des informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans les zones touchées par les conflits armés et en faire rapport
- Mise en place de 42 équipes mixtes de protection des civils et exécution de 270 missions d'évaluation conjointe pour évaluer les menaces communautaires et élaborer des mesures de protection dans les zones à risque dans l'est du pays
- Fourniture de conseils aux membres de 30 comités locaux de protection sur les évaluations des menaces, l'élaboration de systèmes d'alerte avancée et les programmes de protection des communautés, dans le cadre de 60 séances de travail au total (2 pour chaque comité)
- Séances de travail mensuelles avec le Conseiller spécial du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle afin d'évaluer les progrès accomplis par les initiatives nationales visant à prévenir ce recrutement, à lutter contre l'impunité et à répondre aux besoins des enfants séparés de leur famille et des victimes de violences sexuelles et sexistes

- Fourniture d'un appui logistique et renforcement des capacités pour le règlement des conflits locaux, la médiation et les mécanismes de réconciliation dans les provinces des Kivus, de l'Ituri, de l'Uélé, du Haut-Lomami et du Tanganyika par l'animation de 36 ateliers et de 18 dialogues structurés en vue de prévenir et de réduire les risques de violences intercommunautaires, de gérer les conflits fonciers, de faire face aux risques liés aux opérations électorales et à la réintégration des anciens combattants, et de faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés
- Réunions mensuelles avec les autorités congolaises et la société civile aux niveaux national et provincial afin de promouvoir la consolidation de la paix et un dialogue politique transparent et sans exclusive entre toutes les parties prenantes congolaises, y compris les femmes, en vue de favoriser la réconciliation et la démocratisation
- Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation afin de promouvoir les initiatives de protection des civils, notamment au moyen de la diffusion d'émissions de Radio Okapi 24 heures sur 24 par 37 émetteurs FM, ainsi que via son site Web, et fournitures d'informations fiables au moyen des médias sociaux

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès accomplis en vue de réduire la menace que représentent les groupes armés

1.2.1 Réduction du nombre d'incidents signalés mettant en cause des groupes armés congolais et étrangers (2014/15 : 410; 2015/16 : 450; 2016/17 : 350)

1.2.2 Réduction du nombre de groupes armés étrangers opérant sur le territoire de la République démocratique du Congo (2014/15 : 4; 2015/16 : 2; 2016/17 : 0)

1.2.3 Augmentation du nombre de plans d'opérations conjoints élaborés par la MONUSCO et le Gouvernement afin de neutraliser les groupes armés (2014/15 : 0; 2015/16 : 1; 2016/17 : 2)

1.2.4 Augmentation du nombre de membres importants de groupes armés poursuivis en justice (2014/15 : 2; 2015/16 : 2; 2016/17 : 3)

*Produits*

- Neutralisation des groupes armés grâce au déploiement de la brigade d'intervention de la force qui mènera des opérations conjointes ou unilatérales visant à réduire la menace qui pèse sur les civils et l'autorité de l'État, chaque bataillon de la brigade devant organiser 12 déploiements de brigades, bataillons ou compagnies
- Opérations conjointes avec les FARDC menées par 10 bataillons (comprenant 750 soldats chacun) et 20 compagnies (comprenant environ 120 soldats chacune) afin de réduire les menaces qui pèsent sur les civils et d'améliorer la sécurité; déploiement de 3 bataillons de déploiement rapide et 4 compagnies mobiles d'infanterie 12 fois chacun dans le cadre d'opérations préparées conjointement ou unilatéralement et menées par des effectifs de la taille d'une compagnie afin de réduire la menace qui pèse sur les civils et d'améliorer la sécurité
- Remise en état de 450 kilomètres de routes par le génie de la force afin de permettre l'accès à des zones reculées

- Fourniture d'un appui logistique, comprenant entre autres du carburant, des rations et cartes, et d'un soutien à la planification des opérations, à l'intention de 2 opérations des FARDC réunissant des effectifs de la taille d'une brigade ou supérieurs, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 2 600 heures (2 missions de 5 heures par jour, 5 jours par semaine) consacrées à la surveillance civile et militaire de deux sites à l'aide de drones, au moyen d'un système composé de 4 drones de surveillance, 1 drone relais et de matériel d'appui au sol
- 7 réunions dans les provinces de l'est afin de promouvoir la mise en place de mécanismes conjoints provinciaux et nationaux d'évaluation des progrès accomplis s'agissant de l'adoption et de la mise en œuvre de stratégies politiques destinées à arrêter le soutien aux groupes armés congolais et étrangers et de plans opérationnels visant à neutraliser ces groupes par des actions militaires et volontaires de désarmement, et donner des conseils sur ces sujets
- 3 missions conjointes dans les provinces de l'est afin d'évaluer les activités des groupes armés et de leurs partisans et de conseiller les autorités congolaises et la MONUSCO sur les stratégies politiques permettant de neutraliser ces groupes grâce à une approche combinée associant la force militaire et le désarmement volontaire
- Fourniture de conseils hebdomadaires aux homologues de la justice militaire quant aux stratégies relatives aux enquêtes et aux poursuites concernant des membres des groupes armés et milices prioritaires, afin d'appuyer les poursuites et les arrestations menées dans le cadre des actions de neutralisation des groupes armés
- Fourniture de conseils à l'occasion de 6 réunions de coordination avec la MINUSS, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies afin de mettre en œuvre une stratégie de l'ONU en ce qui concerne l'Armée de résistance du Seigneur
- Surveillance des frontières, ciblant les activités transfrontières illicites menées dans les eaux du lac Kivu et du lac Tanganyika, au moyen de 30 patrouilles d'observateurs militaires et de 3 patrouilles fluviales par jour
- Renforcement de la sécurité, y compris à la frontière, par la planification et l'exécution de 12 missions d'appui au Mécanisme conjoint de vérification élargi
- Suivi de l'application de l'embargo sur les armes et surveillance de l'activité frontalière, notamment par l'organisation de 8 séances d'information sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à l'intention de 100 dirigeants locaux dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin qu'ils participent au contrôle du respect de l'embargo et des activités frontalières connexes et qu'ils en rendent compte

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.3 Progrès dans la lutte contre l'impunité

1.3.1 Augmentation du nombre total de condamnations prononcées contre des auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité conformément aux règles de procédure (2014/15 : 237; 2015/16 : 300; 2016/17 : 320)

1.3.2 Augmentation du nombre d'enquêtes dûment menées par la Police nationale congolaise, avec le concours de la Police des Nations Unies, sur des allégations de crimes graves qui auraient été commis dans les zones touchées par le conflit armé (2014/15 : 25; 2015/16 : 35; 2016/17 : 45)

*Produits*

- Fourniture, à la demande des autorités judiciaires, de conseils et d'un appui concernant les enquêtes sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme, notamment les agressions sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant, par la création de 10 équipes d'enquête mixtes et l'organisation de 5 audiences foraines pour des affaires emblématiques
- Fourniture hebdomadaire, par l'intermédiaire de 5 cellules d'appui aux poursuites judiciaires, de conseils et d'un encadrement destinés aux agents judiciaires civils et militaires sur 40 affaires de crimes graves concernant différents types d'auteurs
- Consultations mensuelles avec 6 hauts représentants du Gouvernement afin de vérifier les mesures prises pour enquêter sur les allégations d'actes de violences sexuelles liées au conflit et traduire en justice les auteurs de ces actes, conformément aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information

*Facteurs externes*

Le Gouvernement s'engage à appuyer le système judiciaire et les institutions pénitentiaires et à renforcer les capacités de déploiement des FARDC et de la Police nationale congolaise afin de parer à la menace que constituent les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes et alloue des ressources à cet effet. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer les engagements qu'ils ont pris, au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés se poursuit, notamment dans le cadre d'opérations conjointes.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité et protection des civils)

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>760</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>760</b>
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>19 815</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>19 815</b>
<b>Variation nette</b>	–
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>391</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>391</b>
<b>Variation nette</b>	–
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>1 050</b>

Catégorie										Total
Effectif proposé 2016/17										<b>1 050</b>
<b>Variation nette</b>										-
<b>V. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2015/16										<b>139</b>
Effectif proposé 2016/17										<b>90</b>
<b>Variation nette</b>										<b>(49)</b>
<i>International staff</i>										
<i>Personnel recruté sur le plan national</i>										
<i>Volontaires des Nations Unies</i>										
<b>VI. Personnel civil</b>	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2015/16	1	1	-	-	2	4	5	-	9	
Postes proposés 2016/17	1	1	-	-	2	4	5	-	9	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Bureau du Chef de la police</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	1	2	2	2	7	1	-	8	
Postes proposés 2016/17	-	1	2	2	2	7	1	-	8	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Bureau des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	1	8	32	6	47	40	28	115	
Postes proposés 2016/17	-	1	8	33	6	48	48	28	124	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	1	-	1	8	-	9	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	-	-	-	-	-	-	8	-	8	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	
<b>Total partiel (Bureau des droits de l'homme)</b>										
Effectif approuvé 2015/16	-	1	8	32	6	47	48	28	123	
Effectif proposé 2016/17	-	1	8	33	6	48	48	28	124	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	1	-	1	-	-	1	
<b>Section de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	-	2	10	1	13	15	5	33	
Postes proposés 2016/17	-	-	2	9	1	12	14	4	30	
<b>Variation nette</b>	-	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(3)	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2015/16	-	1	5	14	1	21	68	12	101	

VI. Personnel civil	International staff					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Postes proposés 2016/17	–	1	5	12	1	19	221	10	250
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	153	(2)	149
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	165	–	165
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(165)	–	(165)
<b>Total partiel (Section des affaires civiles)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	5	14	1	21	233	12	266
Effectif proposé 2016/17	–	1	5	12	1	19	221	10	250
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	(12)	(2)	(16)
<b>Total (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2015/16	1	4	17	58	12	92	129	45	266
Postes proposés 2016/17	1	4	17	56	12	90	289	42	421
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	160	(3)	155
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	173	–	173
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(173)	–	(173)
<b>Total (personnel civil, emplois de temporaire compris)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	1	4	17	58	12	92	302	45	439
Effectif proposé 2016/17	1	4	17	56	12	90	289	42	421
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	(13)	(3)	(18)
<b>Total (I à VI)</b>									
Effectif approuvé 2015/16									22 594
Effectif proposé 2016/17									22 527
<b>Variation nette</b>									(67)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel fourni par des gouvernements : diminution nette de 49 postes*

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 13 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 3 postes*

### **Personnel fourni par des gouvernements**

Tableau 7

#### **Changements proposés dans les ressources humaines au sein du personnel fourni par des gouvernements**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-10	PG	Conseiller en matière d'enquêtes/Conseiller en matière de poursuites	Suppression	
	-39	PG	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-49</b>				

*Abréviation* : PG = personnel fourni par des gouvernements.

56. Il est proposé de ramener le nombre de membres du personnel fournis par des gouvernements de 139 à 90. Les 49 postes qu'il est proposé de supprimer sont répartis comme suit : 10 postes de conseiller en matière d'enquêtes ou de poursuites des Cellules d'appui aux poursuites judiciaires et 39 postes de spécialistes des questions pénitentiaires. S'agissant de la première catégorie, au vu des progrès accomplis concernant les capacités du système de justice militaire à traiter les crimes graves, la réduction prévue tient compte du besoin de compétences spécialisées et ciblées dans des domaines spécifiques (dont le financement sera assuré dans le cadre des programmes) plutôt que de compétences générales en matière de crimes graves. S'agissant des postes de spécialistes des questions pénitentiaires, la diminution résulte de la réduction de l'étendue du terrain couvert et des difficultés rencontrées pour fournir un encadrement et des conseils quotidiens, qui tiennent aux lacunes de l'infrastructure pénitentiaire. Il y a bon espoir que des équipes plus petites et plus spécialisées, constituées sur la base d'un ensemble de compétences ciblées, soient plus efficaces que l'importante structure actuelle.

### **Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme**

Tableau 8

#### **Changements proposés au titre des ressources humaines au Bureau des droits de l'homme**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Au sein du Bureau des droits de l'homme
	+1	P-4	Administrateur de programme	Réaffectation	Au sein du Bureau des droits de l'homme

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
+1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Création	
+8	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	Transformation d'un emploi de temporaire
-8	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	Transformation en poste
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>			

*Abréviation* : AN = administrateur recruté sur le plan national

57. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme en administrateur de programme au sein du Bureau. Ce dernier fonctionne dans le cadre d'un double mandat et rend compte à la fois à la Mission et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est indispensable que la Mission dispose d'un groupe des relations extérieures et de la planification stratégique, financé par la Mission et au moyen de ressources extérieures, et axé plus particulièrement sur la programmation par la coordination de différents projets et sur la gestion des relations avec les donateurs. Un administrateur de programme est donc nécessaire pour superviser la mise en œuvre des programmes et travailler avec les coordinateurs des unités et des activités sur le terrain afin d'élaborer, de surveiller et de mettre en œuvre le programme de travail annuel. Le titulaire du poste coordonnera les relations avec certains mécanismes des droits de l'homme et définira les domaines de mobilisation prioritaires et stratégiques; il apportera aux partenaires nationaux des conseils stratégiques, une assistance technique et une aide à la constitution de réseaux; enfin, il préparera et soumettra des propositions de financement ainsi que des rapports sur les projets et budgets axés sur les programmes. À l'heure actuelle c'est un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme qui est affecté à ces tâches, mais un administrateur de programme ayant cette expertise sera en mesure de gérer les programmes de façon plus spécialisée.

58. Il est aussi proposé de créer un poste P-3 de spécialiste des droits de l'homme. Le mandat de la Mission s'agissant du renforcement de la protection des civils et de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme a accru la charge de travail du Bureau. L'application de cette politique est une fonction essentielle du mandat de la Mission pour soutenir les activités de protection des civils et la lutte contre l'impunité, et ses missions ont été élargies pour inclure la validation des demandes de soutien transmises au Bureau. Depuis 2010, cette fonction a été financée grâce à des contributions volontaires; cependant, ces dernières ont pris fin, créant au sein du Bureau un déficit de capacité qui sera comblé par un le poste supplémentaire de P-3. Le titulaire de ce poste assistera le coordonnateur de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme afin de conseiller la Mission sur les politiques et les procédures, de coordonner les mesures d'évaluation et d'atténuation des risques, de recueillir et d'analyser des informations permettant de créer une base de données fiable, de renforcer les capacités du personnel de la Mission comme celles des forces de sécurité, et de formuler des recommandations sur les demandes de soutien pour l'équipe dirigeante de la Mission. Il aidera aussi la Mission à mieux répondre au besoin de surveillance du respect des droits de l'homme dans les provinces de l'ouest et d'établissement de rapports sur le sujet, particulièrement dans le contexte du prochain cycle d'élections.

59. Il est proposé que huit emplois de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des droits de l'homme de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national soient transformés en postes permanents, dans la mesure où ces fonctions devront être assumées en continu dans un futur proche.

### Section de la protection de l'enfance

Tableau 9

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section de la protection de l'enfance

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-1	VNU	Assistant à la protection de l'enfance	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-3</b>				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

60. Dans la Section de la protection de l'enfance, il est proposé de supprimer 1 poste de P-3 de spécialiste de la protection de l'enfance, 1 poste de spécialiste de la protection de l'enfance de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et 1 poste d'assistant à la protection de l'enfance de la catégorie des Volontaire des Nations Unies. La Section ne sera plus présente dans les îlots de stabilité, conformément au plan de retrait concernant la protection de l'enfance, qui prévoit de mener conjointement le suivi et l'établissement de rapports avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et les conseillers pour les droits des femmes. De plus, le poste d'administrateur recruté sur le plan national est vacant depuis plus de deux ans. Les autres membres du personnel de la Section assumeront la charge de travail relative à la protection de l'enfance.

### Section des affaires civiles

Tableau 10

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section des affaires civiles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Suppression	
	-10	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transformation	Transformation d'emplois de temporaire
	+10	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Transformation	Conversion en poste
	-2	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	-10	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-143	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Transformation	Transformation d'emplois de temporaire
+143	GN	Assistants chargé de la liaison avec la population locale	Transformation	Conversion en poste
-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-16</b>			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

61. Il est proposé de supprimer un poste de P-3, 2 postes de spécialiste des affaires civiles (VNU), un poste de P-2, 2 postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (AN) et 10 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (GN). Le poste de P-3 situé au bureau extérieur de Bunia sera supprimé et un poste de P-4 suffira à y assurer la supervision et les opérations. Suite à une réorganisation des opérations de la Section des affaires civiles dans l'est du pays, le poste de P-2 peut être supprimé et les fonctions de coordination et d'établissement de rapports seront absorbées par le reste des effectifs de la Section. De plus, les deux postes d'administrateur recruté sur le plan national peuvent être supprimés compte tenu de l'amélioration des capacités, de l'expérience et de l'autonomisation des assistants chargés de la liaison avec la population locale. En outre, suite à une évaluation des fonctions et effectifs nécessaires, il a été décidé que deux postes de Volontaires des Nations Unies peuvent être supprimés.

62. Il est proposé que 10 postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (AN) et 143 postes d'assistant chargé de la liaison avec la population locale (GN) soient transformés en postes permanents, en raison des fonctions indispensables et à caractère continu accomplies par le personnel recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national renforcent continuellement l'engagement de la Mission dans les régions. Les assistants chargés de la liaison avec la population locale travaillent avec les acteurs locaux afin de créer une base pour les actions locales, notamment en augmentant la vigilance et la réactivité des communautés face aux menaces, en facilitant les activités de la Mission, en améliorant la perception de la MONUSCO dans les communautés locales et en renforçant les capacités des autorités locales.

## **Composante 2 : stabilisation des zones touchées par le conflit**

63. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-après, la MONUSCO, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, soutiendra l'action menée par le Gouvernement pour restaurer et consolider l'autorité de l'État dans les provinces de l'est du pays afin d'appuyer les efforts visant à neutraliser les groupes armés et gérer ou prévenir les conflits au niveau local. La Mission, s'appuyant sur ces efforts et sur les réalisations des activités de stabilisation, continuera d'utiliser un ensemble d'outils pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, qui sont en grande partie responsables de la persistance des groupes armés dans l'est du pays.

64. La MONUSCO renforcera son appui, notamment par la fourniture de services logistiques, à la réalisation de la troisième phase du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et au rapatriement librement consenti des ex-combattants de groupes armés étrangers. Les estimations pour la période 2016/17 font état de 2 336 ex-combattants étrangers, dont 1 336 ex-combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans les trois camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration de Walungu (Sud-Kivu), Kanyabayonga (Nord-Kivu) et Kisangani, et 6 500 ex-combattants congolais, dont 5 500 dans les centres de préparation à la réintégration de Kitona et Kamina. Des kits de réinsertion (contenant des éléments de première nécessité tels que des vêtements, des produits d'hygiène personnelle et des ustensiles de cuisine) seront remis aux ex-combattants qui retournent dans leur communauté d'origine, et la Mission surveillera de près le déroulement de ce processus pour éviter une remobilisation. Un appui limité sera aussi apporté aux ex-combattants étrangers et congolais dans les camps de transit, sous la forme de conseils techniques et de bons offices proposés au Gouvernement sur les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

65. À cet effet, la Mission engagera aussi un dialogue avec les autorités nationales sur les stratégies et les campagnes d'information en vue de mettre un terme à l'appui aux groupes armés et de libérer les enfants et les autres personnes à charge, dispensera des conseils techniques et offrira ses bons offices sur les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration. Dans le cadre du processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'accent sera mis sur l'appui au développement des capacités nationales aux fins de la réintégration et de la réinstallation des combattants démobilisés et des personnes à leur charge, notamment en fournissant des conseils techniques, en aidant à mobiliser les donateurs et en aidant le Gouvernement (en particulier le Ministère de la défense) à mettre au point des moyens de communication stratégique efficaces. La Mission continuera de bâtir un partenariat solide de désarmement, de démobilisation, de réintégration/rapatriement et de réinstallation au niveau régional, notamment en renforçant sa présence et ses capacités dans les bureaux de liaison en Ouganda et au Rwanda, pour aider au rapatriement des combattants de l'ex-M23 en République démocratique du Congo et des ex-combattants des FDLR au Rwanda, tout en recueillant des renseignements sur les résultats de son action qui seront utilisés par la République démocratique du Congo pour améliorer les campagnes d'information visant à accroître le nombre de combattants choisissant de participer à ce programme.

66. De plus, la MONUSCO aidera le Gouvernement à concevoir des initiatives de réduction de la violence communautaire, qui doivent étayer les efforts de lutte contre le recrutement des jeunes à risque. Ces projets auront pour objectif de promouvoir l'état de droit et le règlement pacifique des conflits, de lancer des activités de formation de revenu, de décourager la violence armée et d'encourager le désarmement local volontaire et la création de zones sans armes.

67. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires nationaux et internationaux, la Mission continuera de soutenir le Gouvernement dans ses efforts pour rétablir l'autorité de l'État et la stabilité. Le soutien apporté par la MONUSCO aux activités de stabilisation continuera de s'appuyer sur des initiatives locales. Dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui sous-tend la mise en œuvre du Plan gouvernemental

de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par la guerre, la Mission aidera à mettre en place des stratégies et des plans de stabilisation au niveau provincial dans les zones prioritaires de l'est du pays. Outre les messages politiques et les bons offices visant à assurer le dialogue entre les autorités nationales et provinciales, l'appui de la Mission portera sur les conseils techniques, la coordination, la mobilisation des ressources et le déploiement de projets, ainsi que sur des activités limitées de suivi et d'évaluation. On estime que les mécanismes de financement direct et multidonateurs devraient générer 90 millions de dollars pour la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation pour la période 2016/17. Les activités entreprises en coopération avec l'équipe de pays engloberont l'appui à l'établissement et au renforcement de l'état de droit et aux institutions de l'administration civile, l'aménagement des terres, la réduction de la violence communautaire, le renforcement de la confiance et du dialogue entre les communautés et les autorités publiques, le règlement des conflits locaux, la réintégration et les activités liées aux moyens de subsistance et à la reprise économique.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*
**2.1 Amélioration des services d'État dans les zones touchées par le conflit**

2.1.1 Augmentation du niveau de satisfaction de la population quant aux services administratifs fournis par le Gouvernement dans les zones de stabilisation prioritaires (2014/15 : 33 % des répondants à l'enquête, en juin 2015; 2015/16 : 38 %; 2016/17 : 43 %)

2.1.2 Augmentation du nombre total d'agents de la Police nationale congolaise déployés dans l'est de la République démocratique du Congo (2014/15 : 3 863; 2015/16 : 4 800; 2016/17 : 5 300)

2.1.3 Augmentation du nombre de prisons respectant les normes internationales minimales en ce qui concerne le traitement humain des prisonniers dans les zones touchées par le conflit (2014/15 : 56; 2015/16 : 59; 2016/17 : 61)

---

*Produits*

- Séances hebdomadaires d'information et 15 séances de formation auprès de 15 entités administratives décentralisées sur les pouvoirs qui leur sont conférés, l'amélioration de leur fonctionnement et de leur prestation de services et leurs relations avec la population
- Organisation de 12 séances d'encadrement destinées aux autorités provinciales responsables du Plan de stabilisation et de reconstruction dans les régions touchées par la guerre pour coordonner la mise en œuvre de 6 programmes faisant partie de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones touchées par les conflits au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri
- Réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale des donateurs et les partenaires internationaux sur la conception, le financement et la mise en œuvre de programmes locaux de stabilisation dans 13 zones prioritaires, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Organisation de 5 séances d'encadrement à l'intention de 5 partenaires de stabilisation (organismes des Nations Unies ou organisations internationales non gouvernementales) afin de guider l'élaboration de

propositions tenant compte de l'égalité des sexes pour les programmes financés au titre de la Stratégie internationale d'appui qui doivent être mis en œuvre dans les zones de stabilisation prioritaires

- Formation de 3 500 agents de la Police nationale congolaise aux missions de police générales, y compris la gestion de l'ordre public, et formation de base accélérée des agents déployés dans les zones débarrassées des groupes armés à l'est, notamment sur la base de modules de sensibilisation aux questions de la violence sexuelle, des enquêtes tenant compte des disparités entre les sexes et de la police de proximité
- Organisation de 24 séances d'encadrement et de 2 séances de formation à l'intention des membres du personnel judiciaire déployés dans chacune des quatre provinces de l'est (le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Katanga) sur l'administration et la gestion des tribunaux, notamment la tenue des dossiers, des registres et des archives, ainsi que la gestion et la hiérarchisation des dossiers
- Organisation, dans 6 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de formation et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires dans les domaines suivants : renforcement de l'état de droit et réduction du nombre de détentions illégales, principalement par l'offre de conseils juridiques et l'organisation d'audiences foraines
- Organisation de 12 visites d'évaluation pour mesurer l'amélioration des conditions de vie dans les prisons conformément aux normes internationales
- Organisation d'une séance de formation à la gestion pénitentiaire, s'appuyant sur du matériel pédagogique standardisé et approuvé, à l'intention de 52 directeurs de prisons nationales
- Encadrement au quotidien de 10 directeurs de prison dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Tanganyika et à Kinshasa, sur la sécurité dans les prisons et l'organisation de 4 séances de formation sur les questions de sécurité et de gestion à l'intention des agents de la police nationale déployés dans ces prisons
- Encadrement et formation de 5 directeurs de prison au sujet de l'introduction de consignes et de procédures pénitentiaires, et traduction en swahili et distribution de 1 000 exemplaires de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration/  
désarmement, démobilisation, rapatriement,  
réinstallation et réintégration des ex-combattants

2.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés qui ont été démobilisés (2014/15 : 123 938; 2015/16 : 128 128; 2016/17 : 129 128)

2.2.2 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge qui ont été rapatriés (2014/15 : 31 077; 2015/16 : 37 201; 2016/17 : 38 201)

2.2.3 Augmentation du nombre total des enfants associés à des groupes armés qui ont été libérés (2014/15 : 47 687; 2015/16 : 49 187; 2016/17 : 50 187)

2.2.4 Augmentation du nombre total d'ex-combattants réintégrés (2015/2016 : 2 000; 2016/17 : 3 000)

---

*Produits*

- Surveillance et suivi régulier et conjoint de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants, avec le principal organisme national de désarmement, démobilisation et réintégration et d'autres partenaires, et renforcement, par un dialogue continu et des réunions mensuelles, des capacités du Ministère de la défense à superviser et appuyer les projets locaux de réintégration

- Offre d'un appui logistique au rapatriement des ex-combattants congolais du M23 qui ont déposé une demande d'amnistie et ont été enregistrés
- Activités diverses aux fins de la réinsertion de jusqu'à 6 000 ex-combattants à la faveur de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration : appui logistique, vérification des antécédents de respect des droits de l'homme, et activités de surveillance et vérification menées conjointement avec le Gouvernement
- Collecte, enregistrement, stockage et destruction de 1 500 armes remises par d'ex-combattants, avec leurs munitions
- Organisation de 10 réunions avec les FARDC, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge pour suivre et coordonner la libération et le rapatriement des enfants enrôlés dans des groupes armés étrangers
- Offre de conseils aux commissions régionales de désarmement, démobilisation et réintégration/rapatriement et réinstallation à la faveur de 6 réunions de coordination sur le rapatriement des combattants étrangers, et 12 réunions avec le Groupe chargé de l'exécution de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration au sujet de l'élaboration de procédures conjointes en la matière et de documents de planification
- Encadrement, évaluation et promotion de la mise en œuvre rapide de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration au moyen de visites hebdomadaires sur les sites de regroupement, de transit et de réintégration, ainsi que dans les localités de réintégration dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé et le Tanganyika
- Campagnes multimédia de sensibilisation sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et notamment : a) production de 100 nouvelles émissions (y compris 500 entretiens) diffusées dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, l'Ituri et le Tanganyika sur Radio Okapi, ainsi que de 12 entretiens sur le Web et 12 entretiens vidéo; b) sensibilisation des parties prenantes, dont les FDLR, la LRA, les ADF, les FARDC et les communautés locales, aux activités de désarmement, démobilisation, réintégration/rapatriement et réinstallation, à leurs buts et objectifs, par la diffusion par les voies routière et aérienne de 1,4 million de dépliants en lingala, français, acholi et kinyarwanda sur une vaste étendue, dont 40 000 prospectus illustrés à la seule intention des FDLR; et c) 60 missions de sensibilisation sur le terrain au processus de désarmement, démobilisation et réintégration/rapatriement et réinstallation, à l'appui des opérations militaires visant à désarmer, démobiliser et rapatrier les membres de la LRA, des ADF et des FDLR

---

#### *Facteurs externes*

Le Gouvernement engage des ressources, notamment au moyen d'un budget décentralisé, afin d'apporter un soutien à l'échelle provinciale, aux autorités locales et nationales et d'appuyer l'exécution de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Il désigne et déploie des agents de la police nationale, de la justice et de l'administration pénitentiaire.

---

Tableau 11  
Ressources humaines : composante 2 (Stabilisation des zones touchées par le conflit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	13	6	26	96	12	134	
Postes proposés 2016/17	–	1	5	13	5	24	93	12	129	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	–	(1)	(2)	(3)	–	(5)	
<b>Emplois de temporaire</b>										
approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	5	4	–	9	4	–	13	
proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(5)	(4)	–	(9)	(4)	–	(13)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	11	17	6	35	100	12	147	
Effectif proposé 2016/17	–	1	5	13	5	24	93	12	129	
<b>Variation nette</b>	–	–	(6)	(4)	(1)	(11)	(7)	–	(18)	
<b>Groupe de l'appui à la stabilisation</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	5	–	8	3	1	12	
Postes proposés 2016/17	–	–	3	5	–	8	3	1	12	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des questions liées à la problématique hommes-femmes</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	1	1	4	5	5	14	
Postes proposés 2016/17	–	–	2	1	1	4	5	4	13	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	
<b>Section des affaires judiciaires et pénitentiaires</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	1	8	7	1	17	19	5	41	
Postes proposés 2016/17	–	–	8	4	–	12	19	2	33	
<b>Variation nette</b>	–	(1)	–	(3)	(1)	(5)	–	(3)	(8)	
<b>État de droit et institutions chargées de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2016/17	–	1	–	–	–	1	–	–	1	
<b>Variation nette</b>	–	1	–	–	–	1	–	–	1	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2015/16	–	2	19	26	8	55	123	23	201	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2016/17	–	2	18	23	6	49	120	19	188	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	(2)	(6)	(3)	(4)	(13)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	5	4	–	9	4	–	13	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(5)	(4)	–	(9)	(4)	–	(13)	
<b>Total, emplois de temporaire inclus</b>										
Effectif approuvé 2015/16	0	2	24	30	8	64	127	23	214	
Effectif proposé 2016/17	0	2	18	23	6	49	120	19	188	
<b>Variation nette</b>	–	–	(6)	(7)	(2)	(15)	(7)	(4)	(26)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 15 postes et emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 7 postes et emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 emplois de temporaire*

#### **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

Tableau 12

#### **Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	-1	P-5	Spécialiste (DDR)	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	-4	P-4	Spécialiste (DDR)	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	-1	P-4	Spécialiste (DDR)	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)
	-4	P-3	Spécialiste (DDR)	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
	-1	SM	Attaché d'administration	Suppression	
	-4	AN	Spécialiste (DDR)	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-3	GN	Assistant (programmes)	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-18</b>			

*Abbreviations* : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

68. Il est proposé de transférer un poste P-4 de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), comme expliqué au paragraphe 50 ci-dessus. La réintégration étant une activité complexe exigeant non seulement des efforts de la part de la Mission, mais aussi une action concertée à long terme pour le développement de la part des partenaires et des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies, le spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration aura pour rôle de tenir les partenaires informés des activités de réintégration de la Mission, et de faciliter la coordination entre tous les acteurs à cet égard.

69. Il est aussi proposé de supprimer 13 emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 4 AN). Les emplois temporaires de spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont été créés pendant la période 2015/16; toutefois, aucun des projets prévus n'a été lancé, et le financement approuvé pour cette période a été utilisé pour fournir des services de survie à 4 800 ex-combattants congolais et 1 336 ex-combattants étrangers, au lieu des 4 000 congolais prévus. Pendant la période 2016/17, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration devrait en principe élargir ses activités de démobilisation pour mettre davantage l'accent sur le désarmement et la réintégration, activités pour lesquelles les 13 emplois de temporaires ne seront pas nécessaires. Ses travaux resteront axés sur les trois étapes, le nombre de redditions devant en principe augmenter fortement en conséquence des nouvelles opérations militaires et des offensives ciblées; en parallèle, des avancées sont accomplies dans le cadre de la troisième phase du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce qui signifie que la réintégration progressera également.

70. Il est également proposé de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration du Service mobile et trois emplois d'agent temporaire des services généraux recruté sur le plan national, en vue de rationaliser la présence de la Mission à Goma et Kinshasa pour soutenir et superviser efficacement les opérations. Ces postes peuvent être supprimés tout en laissant à la MONUSCO des capacités suffisantes pour mener efficacement toutes les opérations liées aux services de survie et à la démobilisation.

### Section des questions liées à la problématique hommes-femmes

Tableau 13

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	VNU	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				

*Abréviation* : VNU : Volontaire des Nations Unies.

71. Il est proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies spécialiste de la problématique hommes-femmes. Ce poste n'est plus nécessaire, car les effectifs restants de la Section sont suffisants pour assurer les fonctions qui lui ont été confiées et les efforts en cours pour continuer de renforcer les capacités de son personnel recruté sur le plan national.

### Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Tableau 14

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	D-1	Administrateur général spécialiste de l'état de droit	Reclassement et réaffectation	À D-2 et à la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité
	-2	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-2	VNU	Assistant pour l'état de droit	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux opérations	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-8</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

72. Il est proposé de réaffecter le poste D-1 d'Administrateur général spécialiste des questions d'état de droit à la nouvelle Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, et de le reclasser à D-2, comme décrit ci-après. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires conservera un poste P-5 de

spécialiste principal des affaires judiciaires basé à Kinshasa en tant que chef du Groupe de la justice, tandis que l'autre poste P-5 de la Section, celui de Spécialiste principal des questions pénitentiaires, sera basé à Goma en tant que chef du Groupe des affaires pénitentiaires. Ces deux postes P-5 seront supervisés et encadrés par le poste réaffecté D-2 susmentionné.

73. Il est proposé de supprimer deux postes P-3 de spécialiste des questions pénitentiaires dans les bureaux extérieurs de Bukavu et Bunia. Ces réductions s'expliquent par plusieurs facteurs : fusion des anciennes Section de la justice et Section des affaires pénitentiaires, introduite dans le budget 2015/16, qui a diminué les besoins de coordinateurs régionaux sur les questions judiciaires et pénitentiaires; réduction de la présence sur le terrain de représentants des autorités judiciaires et pénitentiaires; et proposition de réduction massive des effectifs totaux du personnel fourni par les gouvernements. Les bureaux de Bukavu et Bunia seront chacun dotés d'un spécialiste des affaires judiciaires au niveau P-4, qui sera responsable de la gestion globale des équipes et de la coordination des activités des administrateurs recrutés sur le plan national et du personnel fourni par les gouvernements. Les chefs P-5 des groupes de la justice et des affaires pénitentiaires assureront l'orientation générale dans leurs domaines respectifs. Il est aussi proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (GN) qui est vacant depuis plus de deux ans.

74. Il est proposé de supprimer un poste P-3 de spécialiste des affaires judiciaires au bureau extérieur d'Uvira. Un appui continuera d'être fourni pour assurer et améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires à Uvira et dans ses environs, mais les fonctions de la Mission pourront être remplies par l'administrateur recruté sur le plan national, qui est bien placé pour coordonner les activités du bureau extérieur avec le soutien du personnel fourni par les gouvernements et sous le contrôle de la Section à Bukavu. Cela servira d'impulsion à la réalisation de l'objectif de la Mission consistant à responsabiliser le personnel recruté sur le plan national et à renforcer ses capacités.

75. Il est également proposé de supprimer trois postes de Volontaire des Nations Unies, dont deux postes d'assistant pour l'état de droit qui ne sont plus nécessaires et un poste d'assistant aux opérations qui avait été créé pour aider les cellules d'appui aux poursuites judiciaires; il est apparu que les besoins administratifs seraient moindres que prévus lors de la création des cellules.

76. Il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national sans changement de titre, pour appuyer l'autonomisation et le renforcement des capacités du personnel national.

### Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Tableau 15

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	D-2	Directeur de la Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Reclassement et réaffectation	De D-1 et de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires
<b>Total partiel</b>	<b>+1</b>				

77. Une meilleure coordination est indispensable pour améliorer la capacité de la Mission à s'acquitter de son mandat dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Elle va donc créer une Division de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui supervisera la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Service de la lutte antimines de l'ONU, et coordonnera étroitement sa composante police. Cette nouvelle structure est essentielle pour appuyer les efforts du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est) visant à mettre au point une démarche globale, cohérente et intégrée quant à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité dans le pays. La Division permettra à la Mission d'améliorer l'appui technique lié à la réforme, les prescriptions et la coordination en matière de politiques, et la liaison avec les fonctionnaires de haut rang à l'échelle nationale, ainsi que leur sensibilisation.

78. La Division sera dotée d'un poste D-2 de Directeur. Il est donc proposé de réaffecter le poste D-1 de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et de le reclasser à D-2. Le Directeur aura un rôle double :

a) Premièrement, il jouera le rôle d'adjoint du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est), notamment en exerçant des fonctions de direction, de gestion et d'appui administratif dans les domaines de l'état de droit et de la sécurité et des objectifs de réforme nationale y relatifs. Il assurera la continuité de ces activités tout en aidant le Représentant spécial adjoint à s'acquitter de ses autres fonctions, y compris lors de déplacements sur le terrain pour appuyer et superviser la conception et la mise en œuvre d'opérations dans les zones touchées par les conflits armés;

b) Deuxièmement, il garantira la cohérence entre les sections de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein de la Mission et les supervisera, et fournira des orientations stratégiques pour garantir la cohérence, la coordination et la synchronisation des activités relatives non seulement aux questions judiciaires et pénitentiaires, mais aussi au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, au désarmement, au rapatriement et à la réinstallation, et à la coopération avec le Service de la lutte antimines. Il collaborera aussi étroitement avec la composante police de la Mission et mènera le dialogue stratégique avec le Gouvernement, les partenaires bilatéraux et les acteurs de la société civile concernés par les questions relatives à l'état de droit et à la réforme

des institutions chargées de la sécurité. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, le Directeur appuie le dialogue entre les hauts responsables et les acteurs spécialisés concernés aux niveaux national et régional pour soutenir les efforts nationaux et internationaux visant à : a) reconstruire les secteurs congolais de l'état de droit et de la justice; b) élaborer et mettre en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et de neutralisation des groupes armés; et c) lutter contre les mines dans le cadre des opérations de maintien de la paix et gérer les armes et leurs munitions.

### **Composante 3 : appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles**

79. Comme il est indiqué dans le tableau ci-après, l'appui de la MONUSCO en matière de gouvernance démocratique et de réformes nationales demeurera essentiel pour aider à remédier aux causes profondes de la crise en République démocratique du Congo, contribuer à instaurer une paix et une sécurité durables et ouvrir la voie à la stratégie de retrait de la Mission. Les révisions du calendrier électoral et les conséquences probables du découpage provincial sur les opérations électorales compliquent encore une situation politique déjà instable qui, si elle ne s'améliore pas, risquerait de compromettre les progrès accomplis par le pays au cours des dernières années.

80. La Mission mettra l'accent sur le renforcement de son appui en faveur de l'état de droit grâce à des initiatives de réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, et en appuyant la mise en œuvre des engagements nationaux inscrits dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elle continuera d'apporter un appui au mécanisme de suivi national pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Accord-cadre, tout en continuant de promouvoir la coordination et la coopération entre le Gouvernement et ses partenaires. En outre, en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUSCO appuiera la mise en œuvre et le suivi des engagements régionaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, et encouragera un dialogue politique régional à un niveau élevé entre les principaux signataires, en vue de remédier aux causes profondes du conflit.

81. La MONUSCO coordonnera la mise au point d'un projet inclusif et stratégique de réforme du secteur de la sécurité fondé sur le principe d'un partage du contrôle et de la responsabilité. En usant de ses bons offices, la Mission encouragera le Gouvernement à faire progresser les réformes du secteur de la sécurité dans les domaines de la défense, de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire. Cela impliquera d'adopter une approche intersectorielle qui englobe les droits de l'homme, la violence sexuelle et sexiste et les questions d'égalité entre les sexes et de protection de l'enfance; la gouvernance du secteur de la sécurité; et le soutien du programme commun d'appui à la justice administré sous l'égide des coordonnateurs mondiaux des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Conformément au plan commun de transition élaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies, et en vue de faciliter le transfert ultérieur des tâches liées à l'appui fourni au Ministère de la justice du pays sur la mise en œuvre d'un plan d'action national pour la justice et le système pénitentiaire, la Mission inclut, dans les demandes de crédits formulées dans le présent rapport, un montant (944 000 dollars) pour le financement d'une assistance technique et d'un appui stratégique au secteur de la justice afin d'exécuter son mandat de manière plus efficace. Ces fonds seront

utilisés pour appuyer des initiatives stratégiques nationales portant notamment sur un appui à l'élaboration d'une stratégie pour le secteur de la justice, le renforcement des capacités de la direction de la planification du Ministère de la justice, un appui à la mise en œuvre des mécanismes de coordination et, afin d'accroître la responsabilisation des institutions de justice, un appui aux missions d'inspection dans trois provinces. En ce qui concerne le renforcement des capacités, des fonds sont prévus pour une formation accélérée à la gestion destinée aux directeurs de prison, une formation pour la reconversion des agents de la police congolaise en agents de la police pénitentiaire, une formation à l'intention des femmes membres du personnel chargé de la sécurité des prisons et un appui aux inspections des prisons.

82. Dans le cadre de son mandat de bons offices, la Mission continuera d'offrir son soutien pour un dialogue ouvert à tous entre les principales parties prenantes, notamment en ce qui concerne les engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, en mettant l'accent sur la réconciliation et un processus électoral crédible qui permettraient d'instaurer un espace politique adéquat, d'assurer le respect des droits de l'homme, y compris des libertés civiles et des droits politiques, ainsi que de mener une réforme du secteur de la sécurité et des réformes structurelles.

83. En procédant à des évaluations intégrées et en planifiant avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera à chercher des possibilités de transférer des responsabilités à l'équipe de pays et à renforcer la coordination intégrée des programmes dans les domaines où les priorités se recoupent, en élaborant un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et une nouvelle stratégie intégrée pour la période 2018-2022.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.1 Progrès dans le sens de la démocratisation, consolidation de la paix et soutien d'un dialogue politique ouvert à tous

3.1.1 Octroi du droit à manifester pacifiquement et à la liberté d'expression, de réunion et de la presse au cours du cycle électoral

3.1.2 Tenue des élections prévues dans le calendrier consensuel, de manière transparente, crédible, juste et pacifique, d'après les observateurs internationaux, et dans les délais fixés par la Constitution

---

*Produits*

- Organisation de 4 réunions de haut niveau pour approuver et superviser les objectifs spécifiques à atteindre dans le cadre du dialogue stratégique engagé entre le Gouvernement et l'ONU avant que la MONUSCO ne mette en œuvre son plan de retrait
- Tenue d'un dialogue national ou processus similaire débouchant sur un document final définissant la marche à suivre convenue pour les points principaux des opérations électorales
- Rapports de suivi mensuels sur les violations des droits de l'homme, dont une note spéciale sur les opérations électorales, les violations liées aux élections et les violations des droits fondamentaux à motivation sexiste

- Réunions mensuelles avec les institutions nationales, la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission électorale nationale indépendante pour améliorer le contrôle exercé sur le respect des droits à la liberté de réunion, d'expression et de participation à la vie politique, et du droit à un temps d'antenne équitable pour les partis et candidats politiques à la radio et à la télévision
- Organisation de 6 réunions avec des représentants du Parlement et du Gouvernement pour préconiser l'adoption de lois et mesures essentielles afin que le cycle électoral se déroule dans les délais fixés par la Constitution et conformément au calendrier électoral révisé
- Organisation de 25 réunions avec la Commission électorale nationale indépendante et les ministères concernés afin d'évaluer les progrès accomplis par la Commission et les autorités congolaises en matière d'adoption d'un nouveau calendrier électoral consensuel, d'un budget électoral et d'un plan de décaissement appropriés, d'un code de conduite électoral et d'un registre électoral mis à jour par un procédé transparent et crédible
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Conseil d'administration de la Commission électorale nationale indépendante et ses divisions techniques à l'appui du mandat de bons offices de la Mission et de l'offre de conseils sur les questions liées à la mise en œuvre du calendrier électoral, et organisation de réunions mensuelles du Comité de partenariat des élections et du Comité technique d'appui aux élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Établissement de stratégies nationales visant à promouvoir une gouvernance publique et des institutions de sécurité efficaces et responsables et progrès dans la mise en place d'institutions nationales renforcées et décentralisées

3.2.1 Le mécanisme de suivi national est en place pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

3.2.2 Présentation des rapports sur les droits de l'homme que le Gouvernement aurait déjà dû présenter (depuis 2007) aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) (2014/15 : 3 rapports en retard; 2015/16 : aucun rapport en retard; 2016/17 : aucun rapport en retard)

3.2.3 Les organismes de contrôle interne de la Police nationale congolaise, des FARDC et des magistrats sont opérationnels au niveau national et sont en mesure de mener des activités de suivi et d'audit sur la moitié du territoire national

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'un mécanisme gouvernemental de suivi et d'évaluation des engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en organisant 1 séminaire national de coordination de haut niveau et 3 forums d'évaluation pour chaque engagement et en offrant un appui technique à la société civile pour la publication de 2 rapports d'activité indépendants sur chaque engagement national

- Appui en matière de bons offices et de coordination dans le cadre de réunions mensuelles avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère de la planification pour assurer la prise en compte des résultats de la Conférence sur l'investissement du secteur privé dans le plan national de développement stratégique pour 2017-2021
- Appui en matière de bons offices et de coordination pour le financement des plans de réforme du secteur de la sécurité dans le budget national et par la communauté internationale dans le cadre de réunions de coordination bimensuelles avec les partenaires internationaux et rapports trimestriels sur la réforme du secteur de la sécurité et les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à communiquer aux acteurs nationaux et internationaux concernés pour qu'ils prennent les mesures adéquates
- Organisation de 3 ateliers provinciaux et d'1 atelier national à l'intention des organisations de la société civile, des médias, du Parlement et des membres des institutions du secteur de la sécurité et d'une table ronde nationale, en vue de renforcer la prise en main par le Gouvernement congolais du programme de réforme et de plaider en faveur de l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité congolaise (politique nationale de défense et de sécurité)
- Organisation, en collaboration avec les organismes de contrôle interne des institutions du secteur de la sécurité, d'un atelier auquel participeront des experts techniques extérieurs; appui à la décentralisation dans trois provinces supplémentaires de centres d'appel de l'organisme de contrôle interne de la Police nationale congolaise (projets à effet rapide); contribution au plan d'action de l'organisme de contrôle interne des FARDC en mobilisant des experts et en mettant en œuvre des activités (projets à effet rapide); et appui au Conseil supérieur de la magistrature et à l'organisme de contrôle des services pénitentiaires afin d'accroître la responsabilisation grâce au programme commun d'appui à la justice
- Fourniture d'un appui technique en matière de formation des directions à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes de formation, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec le Commandement général des écoles militaires; coïmplantation de membres du personnel de la Direction générale des formations de la Police nationale congolaise; contribution en termes de personnel pénitentiaire et d'apport financier du programme commun d'appui à la justice à la création d'un service de garde et à une formation connexe; sensibilisation et coordination pour les principales activités de formation à l'intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et des brigades antiémeutes; et organisation de 1 atelier à l'intention des principaux membres des institutions chargées de la sécurité sur les responsabilités individuelles, y compris la reproduction des codes de conduite, et d'1 campagne de sensibilisation
- Fourniture de conseils techniques aux autorités administratives et aux membres clés des services de police (commissaires provinciaux et commandants des brigades antiémeutes) sur les pratiques démocratiques et l'emploi approprié et proportionné de la force, conformément au droit international, dans le cadre de 10 séances de renforcement des capacités à l'intention de 100 participants et 18 sessions de formation pour un total de 900 fonctionnaires de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial
- Tenue de réunions trimestrielles et 4 sessions de formation à l'intention de 180 participants afin d'appuyer la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et la conformité de ses règles et procédures internes aux normes internationales en la matière
- 2 cours de formation à l'intention de 50 membres du comité interministériel d'élaboration des rapports sur les droits de l'homme, afin de renforcer sa capacité à rédiger et à présenter en temps voulu des rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme et dans le cadre de l'examen périodique universel et d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et à donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces contextes

- Appui technique pour l'élaboration d'un cadre juridique et général pour la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire intervenant dans des affaires liées à des crimes graves, dans le cadre de 5 réunions de travail avec 80 participants (3 partenaires nationaux et 3 partenaires internationaux) et 2 stages de formation à l'intention de 80 juges, procureurs et avocats portant sur l'application des mesures de protection

*Facteurs externes*

Le Gouvernement a la volonté d'appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'allouer des ressources suffisantes prélevées sur le budget national, y compris pour le cycle électoral et la décentralisation. Le Gouvernement et les partenaires régionaux sont déterminés à mettre en œuvre les engagements pris au titre de cet accord. La présidence, le Gouvernement et le Parlement mobilisent la volonté politique nécessaire pour organiser des élections dans les délais fixés par la Constitution. La présidence et le Gouvernement, ainsi que les membres éminents de la coalition majoritaire, sont toujours ouverts au dialogue et à la recherche d'un consensus avec tous les secteurs sur les élections. La présidence, le Gouvernement et le Parlement sont disposés à engager un débat sur l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité ou d'une politique nationale de défense et de sécurité.

Tableau 16

**Ressources humaines : composante 3 (Appui à la gouvernance démocratique et aux réformes institutionnelles)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Groupe de la réforme du secteur de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	1	1	<b>5</b>	2	2	<b>9</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	1	1	1	<b>4</b>	2	2	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	2	14	18	4	<b>38</b>	22	5	<b>65</b>
Postes proposés 2016/17	–	2	21	23	4	<b>50</b>	21	5	<b>76</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>7</b>	<b>5</b>	–	<b>12</b>	<b>(1)</b>	–	<b>11</b>
<b>Groupe d'appui aux élections</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	7	5	1	<b>13</b>	–	–	<b>13</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(7)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(13)</b>	–	–	<b>(13)</b>
<b>Bureau de l'information</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	15	11	<b>33</b>	15	7	<b>55</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	5	14	8	<b>28</b>	18	–	<b>46</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>3</b>	<b>(7)</b>	<b>(9)</b>

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>			
<b>Radio Okapi</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	1	1	<b>5</b>	186	–	<b>191</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	3	1	1	<b>5</b>	182	–	<b>187</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(4)</b>	–	<b>(4)</b>
<b>Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	4	–	<b>4</b>	5	–	<b>9</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	–	4	–	<b>4</b>	5	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	4	25	39	17	<b>85</b>	230	14	<b>329</b>
Postes proposés 2016/17	–	4	30	43	14	<b>91</b>	228	7	<b>326</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	7	5	1	<b>13</b>	–	–	<b>13</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(7)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>(13)</b>	–	–	<b>(13)</b>
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	4	32	44	18	<b>98</b>	230	14	<b>342</b>
Effectif proposé 2016/17	–	4	30	43	14	<b>91</b>	228	7	<b>326</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>(7)</b>	<b>(2)</b>	<b>(7)</b>	<b>(16)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 7 postes et emplois de temporaire*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 7 postes*

### **Groupe de la réforme du secteur de la sécurité**

Tableau 17

#### **Changements proposés au titre des ressources humaines dans le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité	Suppression	
<b>Total</b>	<b>-1</b>				

84. Il est proposé de supprimer un poste P-4 (spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité) étant donné que les fonctions attachées à ce poste peuvent être assurées par les titulaires des postes P-5 et P-3 restants dans le Groupe, qui continuent d'appuyer les activités de plaidoyer du Directeur sur la réforme du secteur de la sécurité et la coordination des tâches.

### **Division des affaires politiques**

Tableau 18

#### **Changements proposés au titre des ressources humaines à la Division des affaires politiques**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	+1	P-5	Observateur électoral hors classe	Transformation et réaffectation	D'un emploi de temporaire et du Groupe de l'appui électoral
	+3	P-4	Observateur électoral	Transformation et réaffectation	D'un emploi de temporaire et du Groupe d'appui aux élections
	+3	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transformation et réaffectation	D'un emploi de temporaire et du Groupe d'appui aux élections
	+5	P-3	Observateur électoral	Transformation et réaffectation	D'un emploi de temporaire et du Groupe d'appui aux élections
	-1	GN	Assistant aux affaires politiques	Suppression	
<b>Total</b>	<b>+11</b>				

*Abréviations* : GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

85. Comme indiqué dans le tableau 18 ci-dessus, il est proposé de réaffecter neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) du Groupe d'appui aux élections à la Division des affaires politiques, dont un emploi P-5 (observateur électoral hors classe), trois emplois P-4 (observateur électoral) et cinq emplois P-3

(observateur électoral). Il est également proposé de transformer neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents, compte tenu de la nécessité persistante de disposer d'une équipe de base chargée de fournir un appui électoral au sein de la Division des affaires politiques.

86. Suite à un examen de la structure de la Division et des ressources demandées pour l'exercice 2016/17, il est proposé de transformer trois emplois de temporaire P-4 (observateur électoral) du Groupe d'appui aux élections en postes de spécialiste des questions politiques à la Division des affaires politiques. La Division est peu présente dans la partie occidentale du pays et, compte tenu de la situation politique difficile et du cycle électoral à venir, il est essentiel de renforcer sa capacité à dépêcher des spécialistes des questions politiques dans des provinces de la partie occidentale du pays pour suivre l'évolution politique, les opérations électorales et la mise en œuvre du découpage. Les titulaires permettront de renforcer les fonctions d'analyse et de communication de la Division à un moment critique où les facteurs de risque sont élevés.

87. Il est aussi proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant aux affaires politiques) vacant depuis plus de deux ans.

#### Bureau de l'appui aux élections

Tableau 19

#### Changements proposés au titre des ressources humaines au Bureau de l'appui aux élections

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-5	Observateur électoral hors classe – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	En poste et à la Division des affaires politiques
	-3	P-4	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	En poste et à la Division des affaires politiques
	-3	P-4	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	En poste et à la Division des affaires politiques
	-5	P-3	Observateur électoral – personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Transformation et réaffectation	En poste et à la Division des affaires politiques
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
<b>Total partiel</b>	<b>-13</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile.

88. Comme indiqué aux paragraphes 87 et 88 et dans le tableau 19 ci-dessus, il est proposé de réaffecter 12 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à la Division des affaires politiques et de les transformer en postes permanents.

89. Il est également proposé de supprimer un poste d'assistant administratif (Service mobile).

### Bureau de l'information

Tableau 20

#### Changements proposés au titre des ressources humaines au Bureau de l'information

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	-2	SM	Assistant d'information	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	-1	SM	Assistant d'information	Transformation	En agent des services généraux recruté sur le plan national
	-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transfert	Origine : Radio Okapi
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	+1	AN	Producteur vidéo	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	+1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transformation	D'un poste de Volontaires des Nations Unies
	-1	GN	Réalisateur radio	Suppression	
	+1	GN	Assistant administratif	Transformation	D'un poste d'agent du Service mobile
	-1	VNU	Fonctionnaire de l'information	Transformation	En poste d'administrateur recruté sur le plan national
	-6	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>				

*Abréviations* : SM = agent du service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaires des Nations Unies.

90. Il est proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile et un poste de Volontaire des Nations Unies en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Les titulaires seront bien placés pour appréhender les besoins et les priorités de la population locale et fourniront un appui au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Le poste de Volontaire des Nations Unies transformé en poste d'agent recruté sur le plan national (fonctionnaire de l'information) sera basé à Uvira, et son titulaire sera chargé de la rédaction de documents de communication, dont des communiqués de presse et des articles, et de mener des activités de sensibilisation. Trois postes d'agent du Service mobile (assistant d'information) seront transformés en : a) un poste d'administrateur recruté sur le plan national destiné à un fonctionnaire de l'information qui sera chargé de gérer les relations avec les organes d'information locaux et de suivre les médias quotidiennement et fera office de point de contact pour répondre aux demandes des journalistes et appuyer les manifestations spéciales des médias à Goma; b) un poste d'administrateur recruté sur le plan national (producteur vidéo), qui sera basé à Kinshasa et aidera le Groupe de la production vidéo à filmer et couvrir les événements importants, à éditer des séquences et à réaliser les vidéos officielles de la MONUSCO, dont des courtes vidéos pour les médias sociaux; et c) un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant

administratif) basé à Goma, où le titulaire fournira des services d'appui administratif quotidiens.

91. Il est également proposé de supprimer un poste P-3 (fonctionnaire de l'information), étant donné que la charge de travail peut être redistribuée au bureau de Goma grâce à la rationalisation des tâches et ce, dans le but de réduire progressivement le personnel recruté sur le plan international. De même, il est proposé de supprimer trois postes vacants de longue date, dont un poste P-4, un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En outre, il est proposé de supprimer six postes de Volontaire des Nations Unies (fonctionnaire de l'information), suite à une évaluation qui a fait apparaître que leur présence et leurs fonctions n'étaient plus nécessaires et que le Bureau est en mesure de s'acquitter de ses tâches sans eux.

92. Il est proposé de transférer un poste d'administrateur recruté sur le plan national de Radio Okapi au Bureau de l'information, étant donné que ce poste a été transféré par inadvertance lors de la séparation de Radio Okapi du Bureau de l'information dans le projet de budget pour 2015/16.

### Radio Okapi

Tableau 21

#### Changements proposés au titre des ressources humaines à Radio Okapi

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Postes	-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Transfert	Destination : Bureau de l'information
	-2	GN	Assistant d'information	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

93. Il est proposé de supprimer trois postes vacants de longue date qui avaient été créés pour des fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont deux postes d'agent des services généraux (assistant d'information) et un poste d'agent des services généraux (assistant administratif). Du fait de la rationalisation des fonctions, ces postes ne sont plus nécessaires.

### Composante 4 : appui

94. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la composante appui continuera d'apporter un soutien logistique et administratif en vue d'aider la Mission à s'acquitter efficacement de son mandat. La composante aura pour priorité la mise en œuvre intégrale de la stratégie globale d'appui aux missions, qui vise à améliorer l'exploitation des ressources en renforçant la standardisation de la fourniture de services et en perfectionnant la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

95. Pendant l'exercice 2016/17, l'objectif de la MONUSCO restera de fournir un appui à ses six antennes dans l'ouest du pays, à ses neuf bureaux locaux dans l'est et à son quartier général à Kinshasa. En outre, la composante appui organisera le

rapatriement de bataillons et de compagnies du génie, établira de nouvelles bases d'opérations militaires et en déplacera et en fermera d'autres, en fonction des besoins opérationnels.

96. La Mission continuera de mettre au point un système d'entreposage centralisé sur cinq sites (Entebbe, Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia) reposant sur un dispositif global d'entrepôts intégrés afin de rationaliser la manutention des matériaux, l'entreposage et la distribution des biens. Cela permettra de réduire le nombre total d'entrepôts et de membres du personnel s'occupant de la gestion des biens, qui sont actuellement répartis sur plus de 26 sites. Le volet gestion de la chaîne d'approvisionnement s'appuiera également sur de nouveaux outils et systèmes d'information, tels qu'Umoja, pour améliorer la gestion des matériaux et leur distribution, ainsi que les contrôles comptables y relatifs, et pour effectuer les opérations essentielles de planification et de suivi des achats.

97. Là où la sécurité et les moyens opérationnels ne sont pas compromis, la MONUSCO continuera de reporter le remplacement du matériel, en prêtant une attention particulière aux véhicules ainsi qu'au matériel et aux infrastructures informatiques et de communication. La Mission n'a pas remplacé de véhicules au cours des trois dernières années et, étant donné que ses véhicules ont officiellement excédé leur durée de vie, le présent projet de budget prévoit un montant total de 4,3 millions de dollars pour le remplacement de 93 véhicules légers de transport de passagers et de 29 véhicules à usage spécial. La Mission reportera le remplacement de certains de ses biens et les remplacera progressivement au fil du temps.

98. La MONUSCO continuera d'améliorer les services Internet et de les étendre à tous ses lieux d'implantation, en tirant parti des services offerts par les fournisseurs d'accès locaux et des nouvelles solutions technologiques. La sécurité de ces services sera assurée grâce au matériel standard de sécurité informatique, dans le respect des politiques applicables. Étant donné que le contrat de sous-traitance des services de photocopie ne sera pas renouvelé, la Mission assurera l'entretien des équipements concernés dans toute sa zone d'opérations. Elle continuera d'améliorer et d'étendre le système de communications unifié pour appuyer la main-d'œuvre mobile, notamment en acquérant du matériel de réseau et un système de téléphonie par Internet.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

4.1 Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'appui apporté à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Mise au point d'un programme de sensibilisation et de prévention concernant le VIH/sida à l'intention de tout le personnel de la Mission (2014/15 : 13 910; 2015/2016 : 13 000; 2016/2017 : 15 000) et mise à disposition de services de consultation et de dépistage confidentiels pour 3 000 membres du personnel de la Mission (2014/15 : 2 509; 2015/2016 : 2 500; 2016/2017 : 3 000)

4.1.2 Amélioration de la couverture Internet, de la productivité et de l'expérience des usagers, grâce au recours aux dernières technologies et aux fournisseurs d'accès locaux, pour faire face aux besoins croissants en bande passante résultant de la mise en œuvre de

systèmes en ligne (largeur de bande : 2014/15 : 84 Mo; 2015/16 : 160 Mo; 2016/17 : 500 Mo)

4.1.3 Installation de dispositifs de sécurité informatique dans tous les sites de la MONUSCO pour appuyer le concept d'un réseau fédéré, où les services de fournisseurs d'accès à Internet sont disponibles et connectés localement (2014/15 : 0; 2015/16 : 3; 2016/17 : 20)

4.1.4 Réduction de 35 % du nombre de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles (2014/15 : 23; 2015/16 : 23; 2016/17 : 15)

4.1.5 Création de 5 grands pôles pour les matériaux relevant du système d'entreposage intégré et fourniture d'un appui à la mission en matière de gestion des biens (2014/15 : 26; 2015/16 : 26; 2016/17 : 5)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Organisation de : 20 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil de la Mission; 20 programmes de sensibilisation à grande échelle destinés à 10 000 militaires et policiers; 5 séances de remise à niveau à l'intention de 500 membres du personnel militaire; 10 sessions de formation par les pairs destinées à 250 militaires et policiers sur 10 sites de la Mission; 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 50 conseillers sur le VIH; 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 50 responsables des cures prophylactiques; organisation, dans des sites de la Mission différents chaque trimestre, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage confidentiels; entretien de 5 centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage confidentiels installés dans la zone de la Mission et organisation, auprès des bataillons, de 15 missions mobiles fournissant les mêmes services; et réalisation de 2 études d'évaluation des tendances en vue d'orienter la création de programmes en matière de VIH/sida
- Poursuite de l'amélioration et de l'extension de la couverture Internet et de la connectabilité dans l'ensemble de la Mission
- Achat de 17 dispositifs de sécurité informatique supplémentaires
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour 23 600 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires. Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute. Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 10 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 300 organisations non gouvernementales locales, chefs traditionnels, associations de jeunes et groupes de la société civile par l'intermédiaire des réseaux locaux permettant de porter plainte. Contrôle de la mise en place de mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans 10 sites où la Mission jouit d'une forte présence et de la réalisation de visites d'évaluation sur le terrain dans 62 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux. Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin

- Réduction du nombre de centres de distribution pour passer des 26 sites actuels, répartis sur l'ensemble de la zone de la Mission, à 5 grands pôles de gestion et de distribution des matériaux (situés à Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia)

### **Militaires, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un maximum de 19 815 membres des contingents, de 760 observateurs militaires, de 391 membres de la Police des Nations Unies et de 1 050 membres d'unités de police constituées
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police
- Stockage et distribution de 15 567 tonnes de rations et de 303 620 rations de combat et d'eau pour le personnel des contingents et les membres d'unités de police constituées sur 141 sites
- Administration d'un effectif maximal de 4 065 civils, dont 889 recrutés sur le plan international, 2 756 recrutés sur le plan national et 420 Volontaires des Nations Unies

### **Installations et infrastructures**

- Entretien et remise en état de 104 locaux répartis sur 15 sites (dont 3 locaux sur 3 sites qui comprennent la Base d'appui d'Entebbe, le terminal de la MONUSCO à l'aéroport international d'Entebbe et le bureau de Kampala)
- Exploitation et entretien de 26 systèmes d'assainissement pour tous les locaux, y compris en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des ordures
- Exploitation et entretien de 64 stations d'épuration appartenant à l'ONU sur 20 sites et de 136 autres appartenant aux contingents sur 60 sites
- Exploitation et entretien de 809 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 26 sites (dont 13 sur 6 sites rattachés à la Base d'appui d'Entebbe) et de 623 autres appartenant aux contingents sur 91 sites
- Stockage et distribution de 12,5 millions de litres de diesel pour des groupes électrogènes (dont 216 000 litres pour les groupes électrogènes de la Base d'appui d'Entebbe) et de 1 million de litres de kérosène pour la cuisson des aliments
- Entretien et réparation de 8 aérodromes et de 66 hélistations sur 13 sites
- Appui à l'entretien de 300 kilomètres de routes et de 10 ponts fourni par des unités du génie militaire

### **Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 2 109 véhicules et éléments de matériel appartenant à l'ONU, y compris 1 130 véhicules légers de transport de passagers, 32 véhicules blindés, 328 véhicules à usage spécial, 27 ambulances et 592 éléments de matériel de génie et de manutention, dans le cadre de 11 ateliers situés sur 11 sites (dont 210 véhicules appartenant à l'ONU, y compris 2 véhicules blindés, dans le cadre de 2 ateliers sur 1 site rattaché à la Base d'appui d'Entebbe)
- Distribution de 12 millions de litres de diesel pour les transports terrestres (dont 390 480 litres à la Base d'appui d'Entebbe)
- Exploitation 7 jours par semaine d'un service de navette permettant à en moyenne 650 membres du personnel des Nations Unies par jour de se rendre de leur logement à leur lieu de travail (en plus de la navette opérant 5 jours sur 7 pour transporter chaque jour un effectif moyen de 200 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe)

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 16 avions (1 CRJ et 1L-100 partagés avec d'autres missions de maintien de la paix) et de 33 hélicoptères (dont 26 appareils de type militaire) sur 11 sites (dont 3 avions rattachés à la Base d'appui d'Entebbe)
- Distribution de 24,5 millions de litres de carburant d'aviation (dont 6,6 millions de litres à la Base d'appui d'Entebbe)
- Exploitation et entretien de 5 drones

### **Transports maritimes ou fluviaux**

- Exploitation et entretien de 1 navire de patrouille et d'appui rattaché à l'unité maritime stationnée sur le lac Tanganyika
- Distribution de 234 400 litres de carburant et lubrifiant pour les transports maritimes et fluviaux

### **Communications**

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellite comprenant 5 stations terrestres permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données (dont 4 stations terrestres équipées de 7 répéteurs permettant de fournir des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission des données à la Base d'appui d'Entebbe)
- Services d'appui et d'entretien pour 74 microterminaux VSAT, 3 téléports, 75 centraux téléphoniques et 90 liaisons hertziennes (dont 4 microterminaux VSAT, 9 centraux téléphoniques et 7 liaisons hertziennes pour la Base d'appui d'Entebbe)
- Services d'appui et d'entretien pour 1 073 appareils à haute fréquence (répéteurs, radios mobiles, fixes et portatives) et pour 8 848 appareils à ultra-haute fréquence (répéteurs, radios et émetteurs mobiles, fixes et portatifs)
- Services d'appui et d'entretien pour 40 stations de radiodiffusion FM dans 11 studios de production radiophonique

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 45 serveurs, 6 239 ordinateurs destinés aux utilisateurs finaux (ordinateurs de bureau et ordinateurs portables), 991 imprimantes et éléments de matériel multifonctions sur 63 sites (dont 104 serveurs, 274 ordinateurs de bureau, 703 ordinateurs portables, 185 imprimantes et 72 expéditeurs numériques pour la Base d'appui d'Entebbe)
- Services d'appui et d'entretien pour 63 réseaux locaux et 74 réseaux longue portée destinés à 6 239 usagers sur 63 sites (dont 2 réseaux locaux et 16 réseaux longue portée pour 1 225 usagers de la Base d'appui d'Entebbe)

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 11 dispensaires de niveau I, 50 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, 2 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que 1 centre pour les urgences et les premiers secours, 3 laboratoires et 1 unité radiologique sur 16 sites (dont 1 dispensaire de niveau I et 1 dispensaire pour les urgences, 1 laboratoire central et 1 unité radiologique pour la Base d'appui d'Entebbe)
- Entretien du dispositif d'évacuation par voies aérienne et terrestre à l'échelle de la Mission pour tous les sites de l'ONU

## Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission et à la Base d'appui d'Entebbe
- Évaluation des conditions de sécurité de tous les sites de la Mission, notamment de 450 résidences (outre les 115 résidences à Entebbe), enquête sur la sécurité des hôtels qui ont été recommandés pour l'hébergement du personnel des Nations Unies et évaluation des sociétés de sécurité privées susceptibles d'être recommandées pour assurer la sécurité des résidences du personnel des Nations Unies
- Fourniture d'escortes de protection aux fonctionnaires de haut rang de la Mission 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et d'escortes supplémentaires pour les visiteurs de haut rang affiliés à l'ONU
- 1 600 enquêtes et rapports complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de la Mission (outre les 433 enquêtes approfondies menées à la Base d'appui d'Entebbe)
- Organisation de stages de formation à l'intention de 60 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et les tactiques de défense, et à l'intention de 100 agents de sécurité recrutés sur le plan national sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité. Organisation de stages de formation à l'intention de 200 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission. Organisation de 140 réunions de sensibilisation à la sécurité à l'intention des nouveaux membres du personnel
- Organisation de cours hebdomadaires sur la sécurité incendie pour tous les nouveaux membres du personnel et de remises à niveau pour les autres. Organisation d'exercices d'incendie, d'inspections et de l'entretien du matériel de lutte contre les incendies sur tous les sites de la MONUSCO. Évaluations de la sécurité incendie et établissement de rapports aux fins de l'élaboration de plans de sécurité incendie pour l'ensemble de la Mission. Lutte contre tout incendie ou sinistre touchant des installations, des biens ou des membres du personnel de l'ONU
- Organisation d'inspections des bagages et de contrôles de sécurité pour environ 10 000 passagers des organismes des Nations Unies chaque mois, et pour quelque 5,6 tonnes de fret dans les principaux terminaux de la MONUSCO
- Contrôle et supervision de l'accès à tous les sites de la MONUSCO 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour veiller à la sécurité et à la sûreté de l'ensemble du personnel, des locaux, des biens et des opérations de l'ONU
- Préparation et organisation des réunions de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au quartier général deux fois par mois, ou plus souvent si la situation l'exige. Fourniture d'un appui en vue de la tenue de réunions du même type sur 17 sites de la zone de la Mission. Fourniture de conseils et d'une assistance aux gestionnaires de la Mission, à tous les niveaux et sur tous les sites
- Traitement de 7 200 nouveaux badges d'identité pour le personnel arrivant par la Base d'appui d'Entebbe

## Groupe de la cession du matériel à la Base d'appui d'Entebbe

- Liquidation physique de 61 100 biens (1 100 durables et 60 000 non durables) appartenant à la MONUSCO et à d'autres missions desservies par la Base d'appui d'Entebbe.
- Liquidation, en toute sécurité et dans le respect de l'environnement, de 70 tonnes de déchets accumulés, confiée à des sous-traitants

## Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 22  
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	6	2	14	6	–	<b>20</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	4	5	2	12	7	3	<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	4	12	85	101	386	1	<b>488</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	3	9	84	96	382	1	<b>479</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	–	<b>(9)</b>
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
<b>Bureau du Directeur</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	13	16	25	55	267	10	<b>332</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	14	14	22	51	246	4	<b>301</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>(21)</b>	<b>(6)</b>	<b>(31)</b>
<b>Bureau du Directeur adjoint</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	6	10	22	39	49	9	<b>97</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	7	10	24	42	48	9	<b>99</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>	–	<b>2</b>
<b>Pilier Services</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	27	59	203	290	1 213	259	<b>1 762</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	24	58	184	267	1 040	223	<b>1 530</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(19)</b>	<b>(23)</b>	<b>(173)</b>	<b>(36)</b>	<b>(232)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	13	–	<b>13</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(13)</b>	–	<b>(13)</b>

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Total partiel (pilier Services)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	27	59	203	290	1 226	259	1 775
Effectif proposé 2016/17	–	1	24	58	184	267	1 040	223	1 530
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>(19)</b>	<b>(23)</b>	<b>(186)</b>	<b>(36)</b>	<b>(245)</b>
<b>Gestion de la chaîne d’approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	10	16	72	99	256	84	439
Postes proposés 2016/17	–	1	11	15	84	111	348	104	563
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>92</b>	<b>20</b>	<b>124</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Total partiel (gestion de la chaîne d’approvisionnement)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	10	16	72	99	258	84	441
Effectif proposé 2016/17	–	1	11	15	84	111	348	104	563
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>90</b>	<b>20</b>	<b>122</b>
<b>Total (Division de l’appui à la mission)</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	4	56	101	322	483	1 785	362	2 630
Postes proposés 2016/17	–	4	56	97	314	471	1 682	340	2 493
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>	<b>(12)</b>	<b>(103)</b>	<b>(22)</b>	<b>(137)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	–	–	–	–	–	–	15	–	15
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(15)</b>	–	<b>(15)</b>
<b>Total (Division de l’appui à la mission, y compris les titulaires d’emplois de temporaire)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	4	56	101	322	483	1 800	362	2 645
Effectif proposé 2016/17	–	4	56	97	314	471	1 682	340	2 493
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(4)</b>	<b>(8)</b>	<b>(12)</b>	<b>(118)</b>	<b>(22)</b>	<b>(152)</b>
<b>Total (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	5	65	119	409	598	2 177	363	3 138
Postes proposés 2016/17	–	5	63	111	400	579	2 071	344	2 994
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>(8)</b>	<b>(9)</b>	<b>(19)</b>	<b>(106)</b>	<b>(19)</b>	<b>(144)</b>

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2015/16	-	-	-	-	-	-	15	-	15
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2016/17	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	(15)	-	(15)
<b>Total (personnel civil, y compris les titulaires d'emplois de temporaire)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	-	5	65	119	409	598	2 192	363	3 153
Effectif proposé 2016/17	-	5	63	111	400	579	2 071	344	2 994
<b>Variation nette</b>	-	-	(2)	(8)	(9)	(19)	(121)	(19)	(159)

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 19 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 121 postes et emplois de temporaire*

*Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 19 postes*

#### **Équipe déontologie et discipline**

Tableau 23

#### **Changements proposés dans le domaine des ressources humaines dans l'Équipe déontologie et discipline**

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	De/à
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Suppression	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+3	VNU	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Création	
<b>Total partiel</b>	<b>+2</b>				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

99. Il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste de la déontologie et de la discipline (1 P-4 et 1 P-3) pour contribuer au renforcement du personnel recruté sur le plan national. Les tâches afférentes à ces postes seront effectuées par un administrateur recruté sur le plan national et trois Volontaires des Nations Unies, comme décrit dans les paragraphes ci-après.

100. Il est également proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national de spécialiste de la déontologie et de la discipline. L'Équipe compte

actuellement quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national : deux affectés à Kinshasa, un à Bunia et un à Bukavu. Le titulaire du nouveau poste sera basé à Goma et aidera à mettre en œuvre le programme de prévention visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements répréhensibles qui y sont liés dans tous les lieux où la MONUSCO est présente. Il s'agira d'organiser des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation à l'intention des membres du personnel des Nations Unies, ainsi que des activités d'information et de sensibilisation destinées aux populations locales et d'assurer la coordination avec les réseaux locaux de dépôt de plaintes récemment mis en place. Le titulaire aidera également à l'exécution de la stratégie d'aide aux victimes et à la coordination avec les équipes déontologie et discipline et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, en vue de faire en sorte que les besoins de toute victime présumée soient immédiatement évalués et qu'une réponse appropriée y soit apportée.

101. En outre, il est proposé de créer trois postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national attribués à des spécialistes de la déontologie et de la discipline (adjoints de 1<sup>re</sup> classe). Ces Volontaires aideront à mettre en œuvre le programme de prévention visant à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements répréhensibles qui y sont liés dans tous les lieux où la MONUSCO est largement présente. Ce programme repose sur l'organisation d'activités d'information et de sensibilisation et sur la coordination avec les réseaux locaux de dépôt de plaintes récemment mis en place. Les Volontaires aideront également à exécuter la stratégie d'aide aux victimes, à assurer la liaison avec la population locale et à mettre en place des activités de sensibilisation dans les groupes à risque. Ils opéreront autour des bases d'opérations militaires de la MONUSCO dans les villages où résident des populations à risque et dans les zones où la présence du personnel de la MONUSCO est vue comme une occasion d'obtenir de la nourriture et de l'argent.

### Section de la sécurité et de la sûreté

Tableau 24

#### Changements proposés dans le domaine des ressources humaines dans la Section de la sécurité et de la sûreté

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>De/à</i>
Postes	-1	P-4	Agent de sécurité	Suppression	
	-2	P-2	Agent de sécurité auxiliaire	Suppression	
	-1	P-2	Responsable des gardes de sécurité	Suppression	
	-1	SM	Agent de protection rapprochée	Suppression	
	-1	AN	Agent de sécurité	Suppression	
	-1	GN	Assistant à la sécurité	Suppression	
	-2	GN	Garde	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-9</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

102. Il est proposé de supprimer neuf postes à la Section de la sécurité et de la sûreté, comme le montre le tableau 24. Après examen des effectifs de la Section, ces postes ont été jugés non essentiels, et peuvent donc être supprimés afin de rationaliser les fonctions de la Section.

### Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Tableau 25

#### Changements proposés dans le domaine des ressources humaines au Bureau du Directeur de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>De/à</i>
Postes	+1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	De la Section de l'entreposage intégré
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Aux antennes administratives locales
<b>Total partiel</b>	<b>+0</b>				
<b>Groupe de la coordination administrative</b>					
Postes	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
<b>Groupe de la sécurité aérienne</b>					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
<b>Antennes administratives locales</b>					
Postes	-3	SM	Assistant administratif	Suppression	
	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Réaffectation	Du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-21	GN	Assistant multilingue	Suppression	
	-6	VNU	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-29</b>				
<b>Total</b>	<b>-31</b>				

*Abréviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

### Bureau du Directeur de l'appui à la mission

103. Il est proposé de transférer un poste P-5 de fonctionnaire d'administration (hors classe) de la Section de l'entreposage intégré, au sein de laquelle le Groupe de la gestion des biens a été démantelé après l'établissement de la composante gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ce poste est nécessaire pour remplacer le fonctionnaire d'administration (hors classe) qui a été retenu à Kinshasa après le transfert de l'ouest vers l'est du pays afin de superviser l'appui à la mission à Kinshasa et dans les antennes situées dans la partie occidentale du pays. Le titulaire

du poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) transféré sera basé à Goma et sera chargé d'élaborer un cadre de la gestion de la performance conforme à la stratégie globale d'appui aux missions et de définir la structure de la composante appui d'une mission vaste et complexe. Il se concentrera sur les questions stratégiques et sur la supervision, tout en élaborant des indicateurs pour le contrôle qualité et des indicateurs de résultats. Il mettra également l'accent sur le recensement des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience concernant les facteurs qui favorisent une planification efficace et l'instauration d'une culture du résultat, et qui renforcent la gestion axée sur les résultats et la supervision.

104. Il est également proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) aux antennes administratives locales, puisqu'on estime que les fonctions exercées par le titulaire de ce poste ne seront plus nécessaires au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

#### **Groupe de la coordination administrative**

105. Il est proposé de supprimer un poste P-2 de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe), puisqu'il s'avère que les fonctions exercées par le titulaire de ce poste ne seront plus nécessaires en 2016/17.

#### **Groupe de la sécurité aérienne**

106. Il est proposé de supprimer un poste P-3 de spécialiste de la sécurité aérienne, qui est vacant depuis longtemps. La suppression de ce poste ne nuira pas au fonctionnement opérationnel du Groupe, étant donné que les autres membres du personnel se rendront sur place pour effectuer des inspections si nécessaire.

#### **Antennes administratives locales**

107. Il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile attribué à un fonctionnaire d'administration et rattaché au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. En accord avec le nouveau modèle d'appui aux services, la MONUSCO a décentralisé les fonctions de prestation de services et d'appui logistique en les confiant aux bureaux locaux. Ceux-ci ont bénéficié d'une plus grande indépendance pour ce qui est de la logistique, des achats, de la gestion des ressources humaines et des opérations financières. Le fonctionnaire d'administration devra suivre et coordonner la bonne mise en œuvre du nouveau modèle d'appui sur le terrain, notamment en examinant l'efficacité, la cohérence et la rentabilité des procédures et en veillant à ce qu'elles répondent aux attentes des clients.

108. Il est proposé de supprimer 30 postes : 3 postes d'assistant administratif rattachés au Service mobile, 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national attribués à des assistants multilingues et 6 postes de Volontaire des Nations Unies attribués à des fonctionnaires d'administration. Après l'examen des besoins en effectifs et la restructuration des bureaux extérieurs, il s'avère que les fonctions administratives exercées par les titulaires de ces 30 postes ne seront pas nécessaires pendant l'exercice 2016/17.

### Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Tableau 26

#### Changements proposés dans le domaine des ressources humaines au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>De/à</i>
<b>Groupe de la gestion des marchés</b>					
Postes	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
<b>Section des ressources humaines</b>					
Postes	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
Postes	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	De la Section de l'information géographique et des télécommunications
Postes	+1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Réaffectation	De la Section du contrôle des mouvements
<b>Total partiel</b>	<b>+3</b>				
<b>Total</b>	<b>+2</b>				

*Abbreviations* : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

#### Groupe de la gestion des marchés

109. Dans le Groupe de la gestion des marchés, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif) qui n'est plus nécessaire.

#### Section des ressources humaines

110. À la Section des ressources humaines, il est proposé de réaffecter un poste P-4 et deux postes d'agent du Service mobile d'autres sections d'appui afin de combler un manque d'effectifs observé par le passé et de s'assurer que la Section apporte le niveau d'appui adéquat à la Mission. La Section sera réorganisée pour inclure un groupe du recrutement qui sera dirigé par le titulaire du poste P-4 réaffecté (spécialiste des ressources humaines). Le titulaire de ce poste gèrera l'ensemble des activités de recrutement (établissement des avis de vacance de poste, examen des listes de candidats présélectionnés et des procédures de sélection, élaboration d'orientations, prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les activités de recrutement). Les titulaires des deux postes d'agent du Service mobile (assistant chargé des ressources humaines) seront affectés à Bukavu et Bunia où ils apporteront un appui aux chefs des bureaux extérieurs concernés en matière de procédures de gestion des ressources humaines, de recrutement, de prestations dues au personnel, de gestion de la performance et de perfectionnement du personnel.

## Pilier Services

Tableau 27

### Changements proposés dans le domaine des ressources humaines : pilier Services

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau du responsable du pilier Services</b>					
Postes	-1	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				
<b>Section du génie et de la gestion des installations et des camps</b>					
Postes	-1	P-4	Ingénieur	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
	-4	SM	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-9	GN	Technicien du génie	Suppression	
	-4	GN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-8	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-4	GN	Électricien	Suppression	
	-2	GN	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression	
	-1	GN	Assistant (entrepôts)	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-1	GN	Technicien du génie	Réaffectation	À la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels
	-18	GN	Assistant d'équipe	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-4	GN	Assistant (gestion des biens)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5	GN	Assistant aux stocks	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5	VNU	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
<b>Total partiel</b>	<b>-72</b>				
<b>Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels</b>					
Postes	-1	P-5	Chef des approvisionnements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	À Cellule de planification des achats
	-5	SM	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-5	GN	Assistant aux fournitures	Suppression	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-4	GN	Assistant à la gestion des carburants	Suppression	
-1	GN	Assistant aux services de restauration	Suppression	
-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
+1	GN	Assistant (entrepôts)	Réaffectation	De la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
-4	GN	Technicien du matériel de bureau	Transfert	À la Section de l'information géographique et des télécommunications
-16	GN	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-2	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	VNU	Assistant aux fournitures	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks

**Total partiel -44**

#### Section de la mobilité

Postes	-1	P-2	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Suppression	
	-3	SM	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	
	-1	SM	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
	-1	GN	Mécanicien automobile	Suppression	
	-13	GN	Assistant (transports)	Suppression	
	-14	GN	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-9	GN	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-12	GN	Assistant aux stocks	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
	-2	VNU	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Cellule de planification des achats
	-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	VNU	Assistant (transports)	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-2	VNU	Assistant (transports)	Suppression	

**Total partiel -67**

#### Section de l'information géographique et des télécommunications

Postes	-1	SM	Technicien en télécommunications	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
	-3	SM	Technicien en télécommunications	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-1	AN	Spécialiste des télécommunications	Réaffectation	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-13	GN	Technicien en télécommunications	Suppression	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
-3	GN	Technicien radio	Suppression	
-5	GN	Assistant informaticien	Suppression	
+4	GN	Technicien du matériel de bureau	Transfert	De la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels
+1	GN	Technicien du matériel de bureau	Réaffectation	Dans la même section
-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Dans la même section
-15	GN	Assistant aux stocks	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-5	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-7	VNU	Assistant (gestion des biens)	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression	
-4	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
-3	VNU	Technicien en télécommunications	Suppression	
-2	VNU	Technicien réseau	Suppression	
-1	VNU	Assistant aux télécommunications	Suppression	
-1	VNU	Assistant archiviste	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-61</b>			
<b>Total</b>	<b>-245</b>			

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

### **Bureau du responsable du pilier Services**

111. Il est proposé de réaffecter un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant au soutien logistique) à la Cellule de planification des achats. Ce poste est considéré comme relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et sa réaffectation permettra de rendre la nouvelle structure pleinement opérationnelle au plus vite.

### **Section du génie et de la gestion des installations et des camps**

112. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 (ingénieur) à la Section des ressources humaines où il est essentiel d'augmenter les effectifs, comme il est indiqué au paragraphe 112 ci-dessus. Il est également proposé de réaffecter quatre postes d'agent du Service mobile et cinq postes de Volontaire des Nations Unies (assistant à la gestion des installations) à la Section de la gestion intégrée des stocks. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien du génie) à la Section des approvisionnements essentiels.

113. Il est proposé de transférer 31 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section de la gestion intégrée des stocks, dont 18 postes d'assistant d'équipe, 5 postes d'assistant aux stocks, 4 postes d'assistant à la gestion des biens, 2 postes d'assistant administratif et 2 postes d'assistant aux entrepôts. Les titulaires de ces postes seront chargés de la gestion des entrepôts, des biens et du matériel. Le transfert permettra de rattacher ces fonctions à la section correspondante conformément au modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

114. Il est également proposé de supprimer 30 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, comme le montre le tableau 27. Ces postes peuvent être supprimés après la fermeture des bureaux extérieurs d'Aru, Mahagi et Gemena. Là où il n'est pas nécessaire de déployer un membre du personnel recruté sur le plan national à plein temps, il sera fait appel à des vacataires.

### **Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels**

115. Il est proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du génie à la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels, où son titulaire exercera les fonctions d'assistant aux entrepôts. Le titulaire du poste sera chargé des carburants et de l'approvisionnement ainsi que du stock opérationnel pour les activités courantes.

116. Il est proposé de transférer un total de 29 postes à la Section de la gestion intégrée des stocks, dont 1 poste P-5 de chef des approvisionnements, 25 postes d'administrateur chargé de l'approvisionnement et d'assistant à l'approvisionnement, et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 assistant administratif et 2 assistants aux entrepôts). Les titulaires de ces postes devront avoir une formation et une expérience dans le domaine de la gestion des entrepôts et connaître le Système Galileo de gestion des stocks.

117. Il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile (assistant à l'approvisionnement) à la Cellule de planification des achats une fois que les fonctions liées au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement auront été déterminées. L'assistant à l'approvisionnement coordonnera le plan d'achat pour la Section des approvisionnements essentiels et mettra à profit son expérience de la gestion des entrepôts et sa connaissance de Galileo pour mener à bien les activités de planification de la demande qui relèvent désormais de la Cellule de planification des achats.

118. Il est également proposé de transférer quatre postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national (technicien du matériel de bureau) à la Section de l'information géographique et des télécommunications. En effet, à la suite de la résiliation du contrat de maintenance avec un prestataire, l'entretien des photocopieuses et imprimantes sera désormais assuré par le personnel de la MONUSCO. Ce transfert permettra le rattachement des fonctions à la section correspondante.

119. En outre, il est proposé de supprimer 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 5 postes d'assistant à l'approvisionnement, 4 postes d'assistant à la gestion des carburants, 1 poste d'assistant aux services de restauration et 1 poste d'assistant administratif. Ces postes ne sont plus nécessaires d'un point de vue opérationnel dans les trois unités de la Section (rations,

carburants, approvisionnement général) par suite de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions et compte tenu de la structure militaire de la Mission, notamment la fermeture de certains sites.

### **Section de la mobilité**

120. Il est proposé de réaffecter neuf postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, et trois postes de Volontaire des Nations Unies (1 assistant aux transports et 2 assistants aux opérations aériennes) à la Section de la gestion intégrée des stocks sous des titres fonctionnels différents, comme il est indiqué au paragraphe 136 ci-après. Ces postes ne sont plus nécessaires dans la Section, les fonctions correspondantes ayant été transférées au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

121. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile (assistant aux transports) et trois postes de Volontaire des Nations Unies (2 assistants aux transports et 1 assistant aux opérations aériennes) à la Cellule de planification des achats. Ces postes ne sont plus nécessaires dans la Section, les fonctions correspondantes ayant été transférées au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

122. Il est proposé de supprimer 19 postes d'appui au transport aérien, dont 1 poste P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé des opérations aériennes), 3 postes d'agent du Service mobile et 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant aux opérations aériennes). Ces postes sont vacants depuis plus d'un an et il a été décidé que les fonctions correspondantes pouvaient être exercées par le reste du personnel de la Section pour la période 2016/17. Il est également proposé de supprimer 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (appui aux opérations de transport terrestre), dont 1 poste de mécanicien automobile, 1 poste d'assistant administratif et 13 postes d'assistant aux transports. Compte tenu de la fermeture des sites d'Aru, Mahagi et Gemena, ces postes peuvent être supprimés. De plus, il est proposé de supprimer quatre postes de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes et assistant aux transports). Ces postes ne sont plus nécessaires car la Section dispose d'effectifs suffisants pour mener à bien les fonctions prescrites et les efforts se poursuivent pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national de la Section.

123. En outre, il est proposé de transférer 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (12 assistants aux stocks et 1 opérateur de véhicules lourds) à la Section de la gestion intégrée des stocks, par suite de l'application de la stratégie globale d'appui aux missions et de la mise en place du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les entrepôts intégrés auront également besoin d'effectifs pour le transport et la manutention d'agrégats et de conteneurs maritimes.

### **Section de l'information géographique et des télécommunications**

124. Il est proposé de placer la Section de l'information géographique et des télécommunications sous l'autorité du responsable du pilier Services et non plus du Directeur adjoint de l'appui à la mission, conformément à la pleine application de la stratégie globale d'appui aux missions et comme le montre l'organigramme figurant à l'annexe II.B du présent rapport.

125. Il est proposé de réaffecter trois postes d'agent du Service mobile (technicien en télécommunications) et un poste d'administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des télécommunications) à la Section de la gestion intégrée des stocks. Les fonctions des titulaires ont trait à la gestion des biens, activité qui relève du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

126. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile (technicien en télécommunications) à la Section des ressources humaines où les effectifs doivent être renforcés.

127. Il est proposé de transférer sept postes de Volontaire des Nations Unies (assistant à la gestion des biens) et 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant aux stocks et assistant aux entrepôts) à la Section de la gestion intégrée des stocks. Les titulaires de ces postes seront chargés de la gestion des entrepôts et des biens. Le transfert permettra de rattacher ces fonctions à la section correspondante conformément au modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

128. Il est également proposé de supprimer 33 postes : 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 8 sont vacants depuis plus de deux ans, et 12 postes de Volontaire des Nations Unies, dont les titres fonctionnels figurent dans le tableau 27. Après avoir passé en revue le tableau des effectifs, il a été décidé que ces postes n'étaient plus nécessaires à la réalisation des objectifs de la Section.

129. Il est également proposé de transférer quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (technicien du matériel de bureau) à la Section des approvisionnements essentiels. Par suite de la résiliation du contrat de services de maintenance des imprimantes et photocopieurs et du transfert de ces services à la Section, quatre techniciens du matériel de bureau sont nécessaires pour entretenir les machines à fonctions multiples dans les bureaux de la Mission. Il est également proposé de conserver un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif) qui est vacant depuis plus de deux ans. Ce poste sera réaffecté au sein de la Section et transformé en poste de technicien du matériel de bureau, dont le titulaire sera chargé de l'entretien des imprimantes et photocopieuses.

### Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 28

#### Changements proposés dans le domaine des ressources humaines : gestion de la chaîne d'approvisionnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>					
Postes	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1 <sup>re</sup> classe)	Suppression	
<b>Total partiel</b>	<b>-1</b>				

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Section des achats</b>					
Postes	-1	P-4	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	À la Cellule de planification des achats
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	À la Cellule de planification des achats
	-2	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	À la Cellule de planification des achats
<b>Total partiel</b>	<b>-4</b>				
<b>Cellule de planification des achats</b>					
Postes	+1	P-4	Chef des achats et de la planification	Transfert	Depuis la Section des achats
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	Depuis la Section des achats
	+1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Depuis la Section de la gestion intégrée des stocks
	+1	SM	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
	+2	AN	Fonctionnaire chargé des achats	Transfert	Depuis la Section des achats
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	Depuis la Section de la gestion intégrée des stocks
	+1	VNU	Assistant aux stocks	Transfert	Depuis la Section de la gestion du matériel
<b>Cellule des projets et des meilleures pratiques</b>					
	+1	SM	Assistant (entrepôts)	Réaffectation	Depuis la Section de la mobilité
	+3	VNU	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	Depuis la Section de la mobilité
	+1	VNU	Assistant (projets)	Réaffectation	Depuis le Bureau du responsable des Services
<b>Total partiel</b>	<b>+13</b>				
<b>Section de la gestion intégrée des stocks</b>					
Postes	-1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transfert	Au Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	+1	P-5	Chef de la gestion intégrée des stocks	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
	+1	P-4	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
	+4	SM	Assistant (soutien logistique)	Réaffectation	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
	+5	SM	Assistant (fournitures)	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
	+3	SM	Assistant (gestion des biens)	Réaffectation	Depuis la Section de l'information géographique et des télécommunications
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis la Section du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Cellule de planification des achats
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
-1	AN	Administrateur chargé de la cession des biens	Suppression	
+1	AN	Spécialiste de la gestion des biens	Réaffectation	Depuis la Section de l'information géographique et des télécommunications
+1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	Depuis la Section du contrôle des mouvements
+2	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
-1	GN	Assistant à la cession du matériel	Suppression	
+9	GN	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Depuis la Section de la mobilité
+15	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	Depuis la Section du contrôle des mouvements
+15	GN	Assistant aux stocks	Transfert	Depuis la Section de l'information géographique et des télécommunications
+5	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	Depuis la Section de l'information géographique et des télécommunications
+16	GN	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
+2	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels
+1	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	Depuis la Section de la mobilité
+12	GN	Assistant aux stocks	Transfert	Depuis la Section de la mobilité
+18	GN	Assistant d'équipe	Transfert	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+4	GN	Assistant (gestion des biens)	Transfert	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+2	GN	Assistant (entrepôts)	Transfert	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+5	GN	Assistant aux stocks	Transfert	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
-1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Transfert	À la Cellule de planification des achats
+4	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Depuis la Section du contrôle des mouvements
+3	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Depuis la Section de la mobilité
+5	VNU	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Depuis la Section du génie et de la gestion des installations et des camps
+7	VNU	Assistant (gestion des biens)	Transfert	Depuis la Section de l'information géographique et des télécommunications
+1	VNU	Assistant à l'approvisionnement	Transfert	Depuis la Section des approvisionnements essentiels

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>	
-1	VNU	Assistant aux stocks	Transfert	À la Cellule de planification des achats	
<b>Total partiel</b>	<b>+139</b>				
<b>Section du contrôle des mouvements et de la distribution</b>					
Postes	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	À la Section des ressources humaines
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
	-15	GN	Opérateur de véhicules lourds	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
	-4	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	À la Section de la gestion intégrée des stocks
<b>Total partiel</b>	<b>-25</b>				
<b>Total</b>	<b>+122</b>				

*Abréviations* : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaires des Nations Unies.

### **Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**

130. Il est proposé de supprimer un poste P-2 de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) qui n'est plus nécessaire après le passage en revue des besoins en personnel du Bureau.

### **Section des achats**

131. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) et de transférer un poste P-3 et deux postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Cellule de planification des achats, comme il est indiqué au paragraphe 134 ci-après.

### **Cellule de planification des achats**

132. Il est proposé de transférer huit postes d'autres sections d'appui à la nouvelle Cellule de planification des achats centralisée, comme il est indiqué dans le tableau 28. Les transferts de postes à recrutement national et international proposés servent à poser les bases de la nouvelle section qui sera dirigée par le titulaire du poste P-4 (Chef des achats et de la planification). Le titulaire du poste se concentrera sur la planification de la demande et, avec le reste de l'équipe, mettra en œuvre des procédures d'achat efficaces et rationnelles. Le transfert de ces huit postes vise à répondre aux besoins en effectifs pour mener à bien les fonctions attendues de la Cellule, à savoir assurer un lien important tout au long de la gestion du cycle de vie du matériel, de la réception à la cession. L'équipe sera chargée des activités suivantes : planification stratégique détaillée, surveillance et définition des besoins

en matériel, recherche des fournisseurs, établissement des délais de livraison, distribution interne et contrôle de la collecte à terme du matériel devant être vendu ou cédé. Elle évaluera le niveau des stocks de matériel au regard des paramètres établis pour assurer une performance efficace et rentable, et veillera au suivi des indicateurs de résultats définis et à l'établissement des rapports correspondants.

133. Il est également proposé de réaffecter cinq postes de deux autres sections d'appui, dont un poste d'agent du Service mobile et quatre postes de Volontaire des Nations Unies, comme il est indiqué dans le tableau 28. Les titulaires de ces cinq postes formeront une équipe chargée, d'une part, de surveiller et d'examiner les projets de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et, d'autre part, de recenser et de mettre en œuvre les meilleures pratiques dans toute la chaîne d'approvisionnement.

### **Section de la gestion intégrée des stocks**

134. Il est proposé de renforcer les effectifs de la Section de la gestion intégrée des stocks de 146 postes, dont 15 postes à recrutement international, 111 postes à recrutement national et 20 postes de Volontaire des Nations Unies, comme il est indiqué dans le tableau 28. Ce renforcement passe notamment par la réaffectation de 25 postes pour consolider les plateformes de Goma, Kinshasa, Bunia, Entebbe et Bukavu, où les entrepôts seront implantés et où les effectifs doivent être suffisants pour réaliser les activités et les produits de la Section. Auparavant, chaque unité à comptabilité autonome, notamment la Section des approvisionnements essentiels, la Section de l'information géographique et des télécommunications, la Section de la mobilité, la Section du génie et de la gestion des installations et des camps et la Section du contrôle des mouvements, gérait ses propres entrepôts. Toutefois, dans ce système, l'harmonisation requise par l'intégration des différents processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement faisait défaut. Le nouveau dispositif de gestion intégrée des stocks dans le cadre du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement permet une gestion plus précise des stocks grâce à une meilleure intégration des activités d'entreposage essentielles (réception, inspection, garde et stockage du matériel, récupération des stocks nécessaires, expédition). Le transfert et la réaffectation de postes proposés visent à répondre aux besoins en effectifs nécessaires pour assurer les fonctions attendues de la Cellule, qui requièrent un vaste savoir-faire technique en matière de gestion des stocks. Les modifications du tableau d'effectifs proposées ont pour objectif de renforcer la Section de la gestion intégrée des stocks, en commençant par le transfert du Chef de la gestion intégrée des stocks. Le tableau d'effectifs proposé sera essentiel pour réaliser les activités de la Section, notamment : a) le contrôle des stocks et des biens, de la réception à la cession en passant par toutes les opérations intermédiaires d'entreposage; b) la réception, l'inspection, l'entreposage, la distribution, l'expédition, les tests de valeur et la comptabilisation en pertes; c) le suivi et la traçabilité des livraisons à partir de l'entrepôt, de la zone de stockage et des zones de transit afin d'assurer la visibilité des opérations et des stocks à l'intérieur et à l'extérieur des entrepôts à Goma, Bukavu, Kinshasa, Entebbe et Bunia.

135. Il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la réception et à l'inspection), et un poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux stocks) à la nouvelle Cellule de planification des achats, comme il est indiqué au paragraphe

134 ci-dessus. Il est également proposé de transférer un poste P-5 (fonctionnaire d'administration hors classe) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

136. Il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif), un poste d'administrateur recruté sur le plan national (administrateur chargé de la cession des biens) et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la cession du matériel). Ces postes ne sont plus nécessaires car la charge de travail peut être assumée par le reste du personnel de la Section.

137. Au sein de la Section de la gestion intégrée des stocks, il est proposé de créer deux unités administratives distinctes, la Section du contrôle du matériel et des stocks et la Section de la cession du matériel, comme il est indiqué dans l'organigramme figurant à l'annexe II.B du présent rapport. La Section du contrôle du matériel et des stocks sera composée de 21 postes et chargée de la vérification et du contrôle physique du matériel, de tenir à jour un registre exact, fiable et complet du matériel dans le système de gestion des stocks, et de veiller à l'assurance de la qualité. La Section de la cession du matériel sera composée de 13 postes et chargée des fonctions dites de logistique des retours, notamment le réemploi des produits et du matériel et l'élimination sûre du matériel conformément aux politiques environnementales de l'ONU.

#### **Section du contrôle des mouvements**

138. Il est proposé de transférer 21 postes, dont 1 poste d'agent du Service mobile et 4 postes de Volontaire des Nations Unies (assistant au contrôle des mouvements), 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national (fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports) et 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (opérateur de véhicules lourds) à la Section de la gestion intégrée des stocks, ce qui permettra aux entrepôts centralisés de disposer des ressources suffisantes pour livrer les marchandises.

139. Il est également proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile (assistant au contrôle des mouvements) à la Section des ressources humaines, où son titulaire exercera les fonctions d'assistant chargé des ressources humaines.

140. Il est également proposé de supprimer trois postes vacants d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant au contrôle des mouvements). Il a en effet été décidé que la Section pouvait se passer de ces postes pour mener à bien ses activités.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses <sup>a</sup>	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses prévues	Variation	
	(2014/15)	(2015/16)	(2016/17)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)÷(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	43 883,5	32 434,0	30 483,6	(1 950,4)	(6,0)
Contingents	556 099,4	516 523,9	535 900,0	19 376,1	3,8
Police des Nations Unies	20 818,4	21 920,1	21 183,5	(736,6)	(3,4)
Unités de police constituées	23 363,1	31 989,7	31 527,9	(461,8)	(1,4)
<b>Total partiel</b>	<b>644 164,4</b>	<b>602 867,7</b>	<b>619 095,0</b>	<b>16 227,3</b>	<b>2,7</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	185 539,1	180 094,4	161 518,3	(18 576,1)	(10,3)
Personnel recruté sur le plan national	116 923,9	98 795,1	102 982,9	4 187,8	4,2
Volontaires des Nations Unies	24 101,1	18 402,9	18 476,3	73,4	0,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	9 802,4	12 473,3	–	(12 473,3)	(100,0)
Personnel fourni par des gouvernements	4 595,1	6 356,4	3 940,6	(2 415,8)	(38,0)
<b>Total partiel</b>	<b>340 961,6</b>	<b>316 122,1</b>	<b>286 918,1</b>	<b>(29 204,0)</b>	<b>(9,2)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	473,0	1 279,7	1 109,1	(170,6)	(13,3)
Voyages	9 505,4	8 158,8	7 019,5	(1 139,3)	(14,0)
Installations et infrastructures	85 728,1	83 290,7	54 061,4	(29 229,3)	(35,1)
Transports terrestres	22 058,3	25 978,1	20 199,0	(5 779,1)	(22,2)
Transports aériens	217 344,8	188 292,1	180 388,3	(7 903,8)	(4,2)
Transports maritimes ou fluviaux	1 539,2	3 014,7	1 049,1	(1 965,6)	(65,2)
Communications	25 836,4	23 798,6	21 628,6	(2 170,0)	(9,1)
Informatique	23 764,6	18 244,9	15 409,1	(2 835,8)	(15,5)
Santé	2 597,6	2 270,8	2 211,8	(59,0)	(2,6)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	36 088,2	52 421,1	64 199,8	11 778,7	22,5
Projets à effet rapide	6 684,8	5 000,0	2 000,0	(3 000,0)	(60,0)
<b>Total partiel</b>	<b>431 620,4</b>	<b>411 749,5</b>	<b>369 275,7</b>	<b>(42 473,8)</b>	<b>(10,3)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 416 746,4</b>	<b>1 330 739,3</b>	<b>1 275 288,8</b>	<b>(55 450,5)</b>	<b>(4,2)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	32 655,7	29 342,1	28 231,5	(1 110,6)	(3,8)
<b>Montant net</b>	<b>1 384 090,7</b>	<b>1 301 397,2</b>	<b>1 247 057,3</b>	<b>(54 339,9)</b>	<b>(4,2)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	711,4	1 439,3	–	(1 439,3)	(100,0)
<b>Total</b>	<b>1 417 457,8</b>	<b>1 332 178,6</b>	<b>1 275 288,8</b>	<b>(56 889,8)</b>	<b>(4,3)</b>

<sup>a</sup> Y compris les ressources destinées à financer 124 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 28 SM, 8 AN, 63 GN et 4 VNU) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 figurent dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

## B. Contributions non budgétisées

141. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	22 191,4
<b>Total</b>	<b>22 191,4</b>

<sup>a</sup> Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement/de débarquement.

## C. Gains d'efficience

142. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transports aériens	700,0	Remplacement d'un fournisseur dans trois antennes et cinq autres sites par 78 vacataires chargés d'assurer les services d'aérodrome (équipes de secours d'urgence en cas d'accident, observateurs météorologiques, pompiers, groupes des terminaux aériens, assistants de piste et préposés au nettoyage des objets et débris étrangers)
<b>Total</b>	<b>700,0</b>	

## D. Taux de vacance

143. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	11,2	36,0	36,0
Contingents militaires	3,8	12,0	13,5
Police des Nations Unies	17,1	14,0	14,0
Unités de polices constituées	25,8	1,0	1,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	13,0	14,0	14,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	22,8	29,0	29,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8,1	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	15,1	13,0	15,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	15,4	25,0	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	9,5	10,0	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,7	8,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	43,2	30,0	30,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

144. Lors de l'établissement des taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs véritablement déployés pendant l'exercice budgétaire 2014/15 et pendant les six premiers mois de l'exercice 2015/16, ainsi que de la structure des dépenses de la Mission et de l'évolution prévue des effectifs. Le taux de vacance des postes d'observateur militaire tient compte du reclassement de 224 officiers d'état-major, sur un effectif autorisé de 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, en tant que membres des contingents pour les exercices 2015/16 et 2016/17. Le coefficient délais de déploiement appliqué aux contingents tient compte du retrait de 2 000 soldats approuvé par le Conseil de sécurité, tout en maintenant un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires, conformément à la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité.

## **E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

145. Les ressources demandées pour l'exercice 2016/17, calculées sur la base des taux standard de remboursement pour le matériel majeur (location avec services) et le soutien logistique autonome, s'élèvent à 145 619 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<b>Total</b>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	63 026,0	4 538,3	<b>67 564,3</b>
Soutien logistique autonome	74 263,1	3 792,5	<b>78 055,6</b>
<b>Total</b>	<b>137 289,1</b>	<b>8 330,8</b>	<b>145 619,9</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> avril 2001	–
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> avril 2014	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 <sup>er</sup> avril 2014	–
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

## F. Formation

146. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	249,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 303,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	793,3
<b>Total</b>	<b>2 345,4</b>

147. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17 par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>	<i>Nombre effectif 2014/15</i>	<i>Nombre prévu 2015/16</i>	<i>Nombre proposé 2016/17</i>
Formation interne	2 447	2 073	1 174	2 695	2 924	2 785	742	678	1 054
Formation externe <sup>a</sup>	346	74	108	223	39	37	3	7	8
<b>Total</b>	<b>2 793</b>	<b>2 147</b>	<b>1 282</b>	<b>2 918</b>	<b>2 963</b>	<b>2 822</b>	<b>745</b>	<b>685</b>	<b>1 062</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

148. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2016/17 continuent à mettre l'accent sur l'utilisation de la formation comme outil d'exécution du mandat, l'organisation d'un plus grand nombre de cours obligatoires conformément aux directives, le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et les autres priorités de la mission, telles que la mise en service d'Umoja (groupe 5). L'organisation de cours obligatoires supplémentaires à l'intention des militaires et des policiers a été recommandée par le Comité des commissaires aux comptes, notamment sur la protection des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que sur la gestion et le règlement des conflits. Il faudra dispenser une formation supplémentaire aux membres du personnel qui se verront attribuer de nouvelles tâches, notamment dans le cadre d'Umoja. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, on continuera de faire appel aux compétences internes, notamment celles du Centre intégré de formation du personnel des missions et des spécialistes locaux des processus Umoja. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront également pendant l'exercice 2016/17. La Mission continuera de privilégier la formation des spécialistes locaux des processus et celle des formateurs ainsi que les programmes de formation avec certification dans des domaines tels que le maniement des marchandises dangereuses et des armes à feu, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux locaux et ailleurs dans le cadre du programme de formation, qui comprend un volet informatique.

149. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi en tant que moyen rentable d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée dans les Centres de services mondiaux de l'ONU à Valence et Brindisi et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports aériens et terrestres, l'informatique et les communications, le génie, la gestion des ressources humaines et des achats, la sécurité et les soins médicaux, ainsi que des domaines d'activité tels que le désarmement, la démobilisation, la réintégration, le rapatriement et la réinstallation, l'appui aux processus électoraux, la problématique hommes/femmes, l'état de droit, le système pénitentiaire, les affaires civiles et les affaires politiques. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences

techniques et professionnelles de chacun et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

150. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	140,9
Transports terrestres	
Location de véhicules	162,0
Communications	
Information	10,0
Santé	
Services médicaux	21,0
Fournitures médicales	90,3
Fournitures, services et matériel divers	
Éléments sensibilisant au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration	246,0
Rations, autres	5 452,0
Articles non alimentaires	460,0
Services de transport externes	783,3
Projets de désarmement, de démobilisation et de réintégration	2 606,0
Programmes de lutte contre la violence de proximité	3 000,0
<b>Total</b>	<b>12 971,5</b>

151. Pendant l'exercice 2016/17, la Mission fournira des approvisionnements essentiels tels que vivres, articles non alimentaires et médicaments pour 6 000 ex-combattants et leurs familles dans deux camps (Kamina et Kitona), dans le cadre du programme national de réintégration, alors que l'appui prévu dans le budget pour l'exercice 2015/16 portait sur 4 000 ex-combattants et leurs familles. La Mission fournira également des approvisionnements essentiels pour plus de 1 000 ex-combattants dans des camps de transit. En outre, un montant est prévu dans le budget de l'exercice 2016/17 au titre du rapatriement des ex-combattants du M23, alors qu'aucun montant n'avait été prévu pour 2015/16. Le montant inscrit au budget de l'exercice 2016/17 au titre des vacataires a augmenté de 33 %, afin d'accroître et améliorer la couverture des activités d'information sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Des crédits sont également prévus pour les activités visant à prévenir la violence sexuelle et à fournir des trousseaux de dépistage du VIH-sida dans les camps de réintégration. Un système de suivi et d'évaluation des activités de réinsertion et de réintégration sera mis en place, notamment en

faisant appel à des consultants et en externalisant les fonctions de suivi et d'évaluation. Un consultant en communications stratégiques sera détaché au Ministère de la défense. La Mission organisera également une série d'ateliers sur un plan de réintégration des ex-combattants dans les Forces armées de la République démocratique du Congo à l'intention des principaux intéressés. La Mission organisera, elle-même ou en faisant appel à des services extérieurs, des programmes et activités de lutte contre la violence de proximité, y compris des campagnes visant à empêcher les ex-combattants de rejoindre les groupes armés et à sensibiliser les jeunes à risque. En outre, 11 campagnes seront organisées contre les incitations à s'armer. Des ressources sont également prévues pour la production et la distribution d'imprimés tels que dépliants et affiches ainsi que le recrutement de consultants au Burundi, au Rwanda et en Ouganda pour réaliser des études sur les ex-combattants rentrant chez eux afin d'accroître la sensibilisation en République démocratique du Congo.

## H. Services de détection des mines et de déminage

152. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 834,1

153. Les ressources demandées pour l'exercice 2016/17 représentent une hausse de 4 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice 2015/16. Ces ressources continueront de servir à assurer la destruction des engins explosifs liés aux opérations militaires que la Mission mène actuellement pour neutraliser les groupes armés. Deux équipes polyvalentes sous contrat assisteront les forces de la MONUSCO pour : a) la localisation, la neutralisation et la destruction des engins explosifs en vue de renforcer la protection des civils; et (b) l'inspection et la destruction des munitions hors d'usage.

## I. Projets à effet rapide

154. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (montant effectif)	6 684,8	132
2015/16 (montant approuvé)	5 000,0	200
2016/17 (montant proposé)	2 000,0	71

155. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016/17 ont été calculées d'après l'analyse des besoins dans l'est du pays. Les crédits demandés, qui affichent une baisse, visent à garantir que les fonds réservés aux projets à effet rapide servent essentiellement à faire accepter la présence de la force grâce à l'amélioration de la coopération civilo-militaire. La mise en œuvre des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la MONUSCO grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins pressants des communautés, projets qui contribuent notamment à améliorer le quotidien de la population dans des domaines tels que les violences sexuelles, la protection des groupes vulnérables, le respect de l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

156. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(1 950,4)	(6,0 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du taux de l'indemnité de subsistance (missions)**

157. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un montant unique de 164 dollars par jour au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2016/17, alors que le montant appliqué en 2015/16 était de 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours de déploiement et 164 dollars une fois passée cette période, et à la diminution des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement), du fait de la révision à la baisse du coût moyen d'un aller-retour (2 435 dollars contre 3 890 dollars dans le budget approuvé pour 2015/16) compte tenu des montants effectivement dépensés depuis novembre 2015.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	19 376,1	3,8 %

**• Paramètres budgétaires : modification du taux de remboursement**

158. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement : a) au fait que le matériel appartenant aux contingents nécessitera davantage de services d'entretien que ceux prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16 et au passage du taux unique de remboursement du coût des contingents à 1 365 dollars au lieu de 1 332 dollars dans le budget de l'exercice 2015/16, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281; b) à l'augmentation des frais de transport liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents pour la

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

rotation des hélicoptères et équipements militaires, à quoi s'ajoutent les dépenses d'appui à la conversion des bataillons d'encadrement en bataillons d'intervention rapide conformément au plan de transformation de la force; et c) à une augmentation de 5,3 % des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents compte tenu de l'actualisation des moyens militaires nécessaires pour l'exercice 2016/17.

159. La hausse globale des crédits demandés est en partie compensée par la diminution du montant prévu pour les rations, les coûts de transport ayant été révisés à la baisse pour tenir compte des dépenses effectivement engagées en 2014/15, et par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 13,5 % pour l'exercice 2016/17, contre 12,0 % en 2015/16 pour un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(736,6)	(3,4 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

160. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un montant unique de 164 dollars par jour au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2016/17, alors que le montant appliqué en 2015/16 était de 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours de déploiement et 164 dollars une fois passée cette période.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(461,8)	(1,4 %)

**• Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

161. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait que les frais de transport des rations ont été revus à la baisse pour tenir compte des dépenses effectivement engagées en 2014/15 et qu'aucun crédit n'est prévu au titre du fret étant donné que tout le matériel majeur appartenant aux contingents aura été déployé pendant l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(18 576,1)	(10,3 %)

**• Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

162. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) la réduction nette du 69 postes de fonctionnaire international, liée à l'exclusion de 49 postes au Centre de services régional d'Entebbe, qui sont pris en compte dans le rapport sur le budget du Centre conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale; b) la baisse du montant demandé au titre des dépenses communes de personnel, du fait de la révision du barème des traitements à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016; et c) l'abolition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la prime de danger versée à Goma et Bukavu.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	4 187,8	4,2 %

• **Paramètres budgétaires : abolition de la prime de danger dans deux sites**

163. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au relèvement du niveau moyen des classes et des échelons des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national par rapport à ceux retenus pour l'exercice 2015/16 (AN-B, échelon VII, au lieu de AN-B, échelon V, et G-4, échelon VII, au lieu de G-4, échelon VI, respectivement).

164. La hausse est en partie compensée par la réduction nette de 23 postes et l'abolition de la prime de danger à Goma et Bukavu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(12 473,3)	(100,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

165. Le fait qu'aucun crédit ne soit demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'exercice 2016/17 tient compte de la suppression de 41 postes (10 postes soumis à recrutement international et 31 postes d'agent recruté sur le plan national), qui ne sont plus nécessaires, et de la transformation de 173 emplois de temporaire en postes (12 postes soumis à recrutement international et 161 postes d'agent recruté sur le plan national), étant donné que les fonctions attachées à ces postes seront une nécessité récurrente dans l'avenir prévisible.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	(2 415,8)	(38,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

166. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la réduction des effectifs fournis par des gouvernements (moins 49 postes) et à l'application d'un montant unique de 164 dollars par jour au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2016/17, alors que le montant appliqué en 2015/16 était de 260 dollars par jour pendant les 30 premiers jours de déploiement et 164 dollars une fois passée cette période.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(170,6)	(13,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

167. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la réduction du montant prévu au titre des services de consultants dans des domaines tels que la réforme constitutionnelle et la mise en œuvre des engagements de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(1 139,3)	(14,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

168. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux mesures prises pour tirer parti, chaque fois que possible, des outils informatiques et de communications en lieu et place des voyages, notamment en recourant davantage aux services de vidéoconférence pour les communications entre le quartier général et les bureaux locaux.

169. La baisse globale des crédits demandés est en partie annulée par des dépenses au titre de voyages supplémentaires requis notamment pour l'organisation d'ateliers et de visites sur le terrain visant à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, d'ateliers sur la gestion des demandes de remboursement, de cours de formation sur la mise en service d'Umoja, d'une formation à l'intention des services organiques et de formations supplémentaires sur l'entreposage, portant notamment sur la manipulation des marchandises dangereuses et la sécurité des entrepôts.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(29 229,3)	(35,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

170. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) diminution des dépenses en carburant (aucun montant prévu pour les frais de mobilisation, contre une dépense ponctuelle de 3,8 millions de dollars engagée en 2015/16), baisse de prix du carburant de 22,7 % (0,839 dollar le litre pendant l'exercice 2016/17, contre 1,085 dollar pour l'exercice précédent), diminution des frais d'exploitation et d'entretien dans le cadre du nouveau contrat clés en main et réduction de la consommation de carburant (moins 878 500 litres), principalement due à la diminution de la réserve nécessaire en raison du recours accru aux opérations commerciales de gestion des carburants dans certains sites où les infrastructures se sont améliorées, notamment à Bukavu, Lubumbashi et Kisangani; b) suppression des dépenses relatives aux services d'entretien, les services fournis par des sociétés privées pendant l'exercice 2015/16 devant être confiés en 2016/17 à des vacataires gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'allocation budgétaire correspondante transférée à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers »; c) baisse du montant prévu au titre des services d'architecture et de démolition pour la nouvelle base logistique de Goma; d) baisse des dépenses prévues pour l'achat de matériel de génie; e) réduction du montant demandé au titre des services d'aménagement et de rénovation, du fait de la suppression des dépenses d'entretien des aérodromes et aires d'atterrissage; et f) suppression des dépenses relatives à la location de photocopieuses (matériel de bureau) pour l'exercice 2016/17 (contre 1,2 million de dollars de dépenses en 2015/16) en raison de l'annulation du contrat de location d'imprimantes et de photocopieuses.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(5 779,1)	(22,2 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché**

171. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la diminution des dépenses en carburants et lubrifiants en raison de la suppression des frais de mobilisation (contre une dépense ponctuelle de 3,6 millions de dollars engagée en 2015/16), de la baisse de prix du carburant de 22,7 % (0,839 dollar le litre pendant l'exercice 2016/17, contre 1,085 dollar pour l'exercice précédent), de la diminution des frais d'exploitation et d'entretien dans le cadre du nouveau contrat clefs en main, et de la diminution de la consommation de carburant de 9 %, soit 1,2 million de litres, en raison de la diminution de la réserve nécessaire étant donné qu'on utilisera davantage les opérations commerciales de gestion des carburants dans certains sites où les infrastructures se sont améliorées, notamment à Bukavu, Lubumbashi et Kisangani.

172. La baisse globale des crédits demandés est en partie annulée par l'augmentation du montant prévu pour l'achat de 93 véhicules légers de transport de passagers et 29 véhicules à usage spécial afin de remplacer des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile et qu'il coûterait plus cher de réparer, ainsi que pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. En outre, un montant est prévu en 2016/17 au titre de l'achat du matériel d'atelier indispensable pour assurer le bon entretien des véhicules âgés qui circulent sur des routes en mauvais état dans l'est du pays.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(7 903,8)	(4,2 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché**

173. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la baisse des dépenses en carburant aviation (suppression des dépenses au titre des frais de mobilisation en 2016/17, contre une dépense ponctuelle de 7,4 millions de dollars engagée en 2015/16, et baisse du prix du litre de 23,9 %, de 1,0648 dollar en 2015/16 à 0,8101 dollar en 2016/17) et à la diminution des frais d'exploitation et d'entretien dans le cadre du nouveau contrat clés en main. En outre, le montant prévu au titre des services d'aérodrome a diminué de 2,1 millions de dollars compte tenu du remplacement du contrat clefs en main de fourniture de ces services par un contrat à court terme pour le personnel uniquement (qui utilisera le matériel de la MONUSCO).

174. La baisse globale des crédits demandés est en partie annulée par l'augmentation des frais de location et d'exploitation d'hélicoptères, qui s'explique par : a) l'augmentation de 4,9 % du nombre d'heures de vol (17 615 heures en 2016/17, contre 16 789 heures pour 2015/16) afin de renforcer la mobilité des bataillons d'intervention rapide conformément au plan de transformation de la force; b) la hausse du coût de quatre hélicoptères d'attaque en raison de la modification des clauses contractuelles (remplacement du taux horaire par un montant fixe); et c) l'augmentation du nombre d'aéronefs suite à la reconfiguration de la flotte aérienne sur la base d'une évaluation des besoins opérationnels.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(1 965,6)	(65,2 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché**

175. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) la diminution des frais de location et d'exploitation d'une barge commerciale (navire ravitailleur) sur le lac Tanganyika et la cessation de service d'un pousseur/barge sur le fleuve Congo en raison du recentrage des opérations sur l'est du pays; et b) la baisse des dépenses en carburants et lubrifiants du fait de la diminution du nombre de navires en service, de la baisse du prix du carburant à 0,8496 dollar le litre, contre 1,0746 dollar pour 2015/16, et de la suppression des dépenses au titre des frais de mobilisation, contre une dépense ponctuelle de 181 900 dollars engagée en 2015/16.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(2 170,0)	(9,1 %)

• **Gestion : présentation du budget modifiée**

176. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par la diminution du montant prévu au titre des communications par réseaux commerciaux, due principalement au fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, alors qu'un montant avait été inscrit au budget approuvé pour l'exercice 2015/16, et par la diminution du montant prévu au titre du matériel de communications, compte tenu de l'élimination des dépenses relatives au Centre de services régional d'Entebbe, qui sont présentées dans le rapport sur le budget du Centre conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(2 835,8)	(15,5 %)

• **Gestion : présentation du budget modifiée**

177. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement : a) au fait qu'il n'est pas nécessaire de budgétiser des dépenses indirectes d'appui au titre d'Umoja, alors qu'un montant avait été inscrit à la rubrique « Services informatiques » du budget approuvé pour l'exercice 2015/16; et b) à la diminution du montant prévu au titre de l'achat de matériel informatique, car la Mission met l'accent sur les besoins essentiels, l'utilisation du matériel acheté au cours de l'exercice précédent et l'élimination de la part de la MONUSCO dans les dépenses liées au matériel de communications destiné au Centre de services régional d'Entebbe.

178. La baisse globale des crédits demandés est en partie annulée par des dépenses supplémentaires au titre des services de vidéoconférence, du renforcement de la résilience opérationnelle et des services de contrôle de conformité fournis par l'UNOPS à la Base d'appui d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	11 778,7	22,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

179. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la hausse du coût d'autres services, notamment : a) la prise en compte des dépenses à prévoir au titre des vacataires qui seront gérés par l'UNOPS, dont 1 000 spécialistes du génie, 161 assistants multilingues et 350 autres vacataires recrutés pour apporter un soutien à Radio Okapi, aux programmes de formation, aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi qu'à la gestion de la chaîne d'approvisionnement; b) les dépenses à prévoir au titre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence de proximité, qui ont augmenté de 4,8 millions de dollars (de 8,2 millions de dollars en 2015/16 à 13,0 millions de dollars pour 2016/17); et c) 944 000 dollars de dépenses supplémentaires au titre de l'appui au secteur de la justice, notamment la mobilisation des compétences spécialisées nécessaires pour répondre aux besoins d'appui aux initiatives de stabilisation, en particulier pour les poursuites judiciaires contre les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans les systèmes de justice militaire et civile.

180. La hausse globale des crédits demandés est en partie compensée par la baisse du montant prévu pour le transport des rations fournies aux FARDC, puisque la MONUSCO assurera les services de transport au lieu de recourir à un fournisseur. En outre, les coûts de fret et autres dépenses connexes ont diminué du fait de la révision à la baisse des frais de transport de carburant dans la zone de la Mission pour tenir compte des dépenses effectives.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à impact rapide</b>	(3 000,0)	(60,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

181. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à la baisse du nombre d'activités liées aux projets à effet rapide, compte tenu de l'affectation de fonds aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration (voir par. 181 ci-dessus).

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

182. En ce qui concerne le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) **Ouvre un crédit de 1 275 288 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **Mette en recouvrement le montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 106 274 067 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 69/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 69/307)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard en tant qu'outil de référence regroupant des éléments normalisés de nature à garantir véritablement la crédibilité, la cohérence et la transparence et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16).</p>	<p>Les dotations en matériel du projet de budget sont établies conformément aux coefficients standard. Les dotations en matériel réelles sont également régulièrement contrôlées.</p> <p>La Mission utilise le Manuel des coûts et coefficients standard comme document de référence lorsqu'elle établit son budget.</p>
<p>Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22).</p>	<p>La MONUSCO examine la structure de ses effectifs à chaque fois qu'elle élabore son budget annuel et veille à ce que les effectifs demandés correspondent aux besoins.</p>
<p>Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 23).</p>	<p>Des progrès notables ont été enregistrés dans l'affectation aux postes vacants. En outre, la Mission ayant été habilitée à procéder à la vérification de l'aptitude médicale des candidats, les délais de recrutement ont été réduits sensiblement. À des fins de transparence, tous les recrutements sont faits sur Inspira, y compris les recrutements pour les postes temporaires.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des</p>	<p>La Mission est dotée d'un plan d'action pour l'environnement assorti d'indicateurs de succès précis et mesurables de la gestion des déchets. Chaque section s'est vu préciser son rôle et ses responsabilités et s'en acquitte. La Mission dispose d'un plan de travail en vue d'appliquer des procédures de gestion prudente des déchets, prévoyant notamment leur</p>

## Décision ou demande

## Mesures prises

Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28).

recyclage, l'utilisation de techniques traditionnelles et industrielles de traitement des eaux usées et l'incinération de tous les déchets médicaux. Elle a également confié à des prestataires extérieurs la collecte et le traitement des déchets dangereux, dont les batteries et les pneus usés.

La Mission a installé en outre des lampadaires solaires sur tous ses sites. Dans le projet de budget de l'exercice 2016/17, 960 000 dollars sont par ailleurs destinés à un projet d'énergie solaire prévoyant la construction d'un parc de stationnement à toiture solaire sur la Base d'appui d'Entebbe. L'installation, d'une superficie de 4 263 m<sup>2</sup>, devrait permettre de produire 958 100 kWh.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31).

Plusieurs séminaires ont été organisés à l'intention des entreprises congolaises pour les informer de la procédure d'achat de l'ONU. Par la suite, plusieurs sociétés congolaises se sont vu attribuer des marchés pour des travaux de construction ou d'autres projets de la Mission.

Par ailleurs, la Section des achats collabore avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe à la création d'un bureau chargé des achats des produits locaux. Cette initiative devrait favoriser l'utilisation de matériaux locaux dans les projets de construction et autres de la Mission.

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33).

Des réunions sont organisées régulièrement avec les unités à comptabilité autonome en vue de vérifier que les ressources demandées correspondent bien aux achats approuvés. Des séances de formation interne continueront d'être dispensées au personnel chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Afin de regrouper les commandes de la Mission et éviter les achats en double et les excédents de stocks, il est proposé de créer au cours de l'exercice 2016/17 une Cellule de planification des achats centralisée.

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35).

La MONUSCO est en contact étroit avec le Bureau régional d'achat d'Entebbe dont elle utilise les contrats. Elle participe à la définition des besoins aux fins des activités régionales d'achat chaque fois qu'il y a lieu.

Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification

Les projets pluriannuels sont exécutés conformément aux directives approuvées en matière de gestion et leur suivi est assuré par la Division du soutien logistique sous l'égide du Département de l'appui aux missions. Des rapports sur l'état d'avancement des projets sont

des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36).

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37).

Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (par. 38).

Rappelle le paragraphe 147 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes aériens sans pilote dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unie (par. 39).

publiés tous les trimestres, de façon à mesurer les progrès accomplis et recenser les écarts par rapport aux prévisions. Aucun nouveau projet pluriannuel n'est prévu au cours de l'exercice 2016/17.

Le système de gestion des informations aériennes n'ayant pas été mis en service dans toutes les opérations de maintien de la paix, la MONUSCO utilise les systèmes électroniques eSFR et eMATR en guise de solution provisoire. Avant de participer au système de gestion des informations aériennes, la Mission procède actuellement aux préparatifs de sa mise en service.

Les services chargés des moyens aériens suivent une procédure détaillée de gestion des risques aériens, qui définit clairement les chaînes de responsabilité et l'entité de l'ONU habilitée à autoriser les vols, en fonction des risques et menaces et des moyens disponibles pour les atténuer. Les missions dans les zones à haut risque sont effectuées par les moyens aériens militaires disponibles une fois seulement qu'il a été procédé à l'évaluation complète des risques et que le vol a été autorisé.

Les modalités d'hébergement des équipages et leurs conditions de vie dans les bases d'opérations mobiles sont définies dans les textes et circulaires du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, des mesures ayant été prises pour faire face à la détérioration de la situation en matière de sécurité.

Dans son rayon d'action opérationnel, le système de drones est un multiplicateur de force efficace dans la collecte du renseignement, en particulier dans les zones à haut risque où l'utilisation de moyens aériens avec pilote peut présenter un danger pour les équipages. Il constitue un outil précieux pour la MONUSCO, notamment pour localiser les groupes armés, suivre leurs déplacements et permettre ainsi leur neutralisation. Dans le cadre du projet pilote, la Mission a élaboré et mis en place un mécanisme permettant de tirer les leçons de l'utilisation des drones, pour son propre profit et celui des autres missions.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51).

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la Mission et tout au long de leur déploiement (par. 54).

La Mission a revu ses mécanismes de signalement des cas et mis en place des mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans tous les lieux où sa présence est forte. Des référents chargés des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été désignés, et une formation visant à harmoniser la réception, l'évaluation et le traitement des plaintes et le suivi des cas est en train d'être mise sur pied. Des informations sont diffusées sur les radios locales et auprès des populations à risque, et deux lignes de téléassistance fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

À leur arrivée, une formation initiale obligatoire est dispensée à tous les membres du personnel international civil et en tenue. Elle comprend un module « Déontologie et discipline », qui rappelle à chacun ses obligations personnelles et professionnelles en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les autres comportements illicites et les mesures de prévention en place. Chaque mois, une formation initiale comprenant un module « Déontologie et discipline » est organisée à l'intention des nouveaux membres de personnel recrutés sur le plan national et des nouveaux sous-traitants locaux. Outre la formation dont ils bénéficient avant leur déploiement, les membres des contingents militaires et des unités de police constituées reçoivent une formation dans les premières semaines de leur arrivée, dispensée dans toutes les unités par l'Équipe déontologie et discipline. Les instructeurs forment tout le personnel de l'unité au cours du premier trimestre et l'Équipe déontologie et discipline vérifie que l'ensemble des membres des contingents ont été dûment formés et sont au fait des obligations auxquelles ils sont personnellement tenus dans le cadre de la politique de tolérance zéro de l'Organisation en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Par ailleurs, des réunions d'information sont régulièrement organisées à l'intention de tous les chefs et responsables d'unité, y compris les responsables et les cadres de niveau intermédiaire, en vue de leur rappeler qu'il est de leur responsabilité personnelle de veiller à ce que toutes les personnes placées sous leur commandement ou leur autorité soient dûment et régulièrement informées de la politique de tolérance zéro.

(Résolution 69/297)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la sécurité des communications de la Mission (par. 9).

La Mission continue d'améliorer la sécurité des communications et collabore étroitement avec la force à la mise en place de 30 modules interopérables de communication tactique en vue de faciliter les communications tactiques entre les diverses forces de la MONUSCO et les FARDC.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/69/839/Add.5)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

### *Mandat et résultats attendus*

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'analyser, dans son prochain projet de budget, l'efficacité de la nouvelle structure d'appui de la Mission qui est présentée à la figure V du projet de budget (par. 22).

La structure d'appui à la mission a été remaniée conformément aux instructions du Département de l'appui aux missions pour les grandes missions de maintien de la paix. Comme a pu le constater la MONUSCO, la nouvelle structure a permis de mieux séparer les fonctions stratégiques et opérationnelles, d'adopter une démarche plus intégrée dans la planification des achats et l'approvisionnement en biens et en matériel et d'améliorer la gestion de l'information.

### *Examen des effectifs civils*

Dans le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice 2015/16, le Secrétaire général indique qu'au vu de l'examen des effectifs civils, il est prévu de réduire les postes des services organiques de 10 % à compter de juillet 2016 (A/69/797, par. 180). Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis dans la réalisation de l'examen des besoins en personnel civil ainsi que des mesures engagées pour renforcer les capacités nationales. Il n'a de cesse de souligner qu'il importe de recourir au personnel recruté sur le plan national et engage le Secrétaire général à continuer d'étudier les possibilités de pourvoir les postes par recrutement national quand il y a lieu (par. 24).

La MONUSCO s'emploie à pourvoir les postes par recrutement national, quand il y a lieu, et continue d'inscrire ces postes dans ses projets de budget. Au cours des exercices 2014/15 et 2015/16, la composante de l'appui aux missions a transformé 119 postes à recrutement international en postes à recrutement national (42 en 2014/15 et 77 en 2015/16), l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et permettre l'appropriation par le pays des activités de la Mission. Au-delà de la question du recrutement, la transformation de postes en postes à recrutement national nécessite la mise en place d'un solide programme de formation et de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté localement, de façon à ce que des responsabilités puissent lui être confiées, comme c'est le cas dans les six antennes de la partie occidentale du pays qui sont gérées par des agents recrutés sur le plan national. Si dans le projet de

*Demande ou recommandation**Mesures prises**Réorganisation de la Mission*

Ayant demandé des précisions sur la répartition des fonctions entre Kinshasa et Goma à la suite du transfert de l'ouest vers l'est du pays et de la réorganisation de la Mission, le Comité consultatif a été informé que la majorité des chefs des services organiques se trouvaient désormais à Goma, aux côtés du commandant de la Force, du chef d'état-major, du Directeur de l'appui à la mission, du Directeur adjoint de l'appui à la mission, du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du responsable des services. Certaines unités stratégiques sont restées à Kinshasa : les services du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, la Division des affaires politiques, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau des affaires civiles et une unité de police constituée. Par ailleurs, 71 fonctionnaires recrutés sur le plan international placés sous l'autorité d'un fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) rattaché au Directeur de l'appui à la mission, sont restés dans la capitale pour appuyer le personnel en poste dans cette ville, principalement dans le domaine des services administratifs (ressources humaines, finances, commission d'enquête, audit). Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à continuer de suivre la répartition des fonctions entre les deux quartiers généraux de la Mission en vue d'éviter les doubles emplois et les chevauchements (par. 26).

*Examen de la situation dans les bureaux locaux*

Le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur le déroulement et les principales conclusions de l'examen de la situation dans les bureaux locaux dont il est question au paragraphe 17 du projet de budget. Il a été informé que la direction de la Mission avait amorcé cet examen en décembre 2014 dans le cadre de l'entreprise de réorganisation et que les bureaux suivants avaient été passés en revue : Lubumbashi/Kamina; Kalemie/Manono; Beni/Butembo/Lubero; Kisangani/Dungu; Bunia/Aru/Mahagi; Bukavu/Uvira; Goma. Le Comité

budget de l'exercice 2016/17 il y a davantage de suppressions que de transformations de poste, il est toutefois proposé de transformer en postes à recrutement national 4 postes d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies.

La Mission examine et suit régulièrement la répartition des fonctions entre ses deux principaux sites de Goma et Kinshasa, en vue d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activité.

La Mission a procédé à l'examen de la situation dans l'ensemble des bureaux locaux entre décembre 2014 et avril 2015, l'objectif étant d'évaluer le contexte politico-sécuritaire, d'établir les priorités et les possibilités d'action, de vérifier l'adéquation des effectifs du personnel d'appui et des services organiques et d'évaluer les conditions de sécurité du personnel et des biens. L'examen a été fait dans l'intention de favoriser la mobilité du personnel civil et en tenue, le redécoupage des frontières administratives du pays (qui a donné naissance à

*Demande ou recommandation*

a été informé que l'examen avait montré que les conditions opérationnelles avaient évolué au fil des ans, en particulier depuis 2010. Il lui a été expliqué que l'orientation de l'action de la Mission sur la neutralisation des groupes armés, l'emplacement des camps de désarmement, démobilisation et réintégration et la mise en place des îlots de stabilité avait permis d'améliorer les conditions de sécurité en certains endroits et qu'il était désormais envisageable de fermer certaines bases d'opération militaires et de revoir le plan d'appui des différents bureaux locaux. Il a en outre été informé qu'une analyse plus approfondie était nécessaire pour évaluer le contexte politico-sécuritaire et que les conclusions et recommandations détaillées pour chaque bureau n'avaient pas encore été arrêtées et convenues par la direction de la Mission. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général lui présentera les constatations et les conclusions de l'examen dans son prochain projet de budget.

*Bureau d'appui à Mbandaka*

Au paragraphe 26 du projet de budget, le Secrétaire général indique qu'en raison des crises qui sévissent en République centrafricaine, la MONUSCO conservera un bureau d'appui à Mbandaka, qui servira de plaque tournante pour le déploiement rapide de contingents et nécessitera une structure d'appui minimale. Il ajoute que la situation fera l'objet d'examen périodiques à mesure que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) se mettra en place dans ce pays. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les effectifs et les frais de fonctionnement du bureau d'appui de Mbandaka ainsi

*Mesures prises*

26 provinces) ayant par ailleurs rendu nécessaire une modification des domaines de responsabilité des bureaux, en vue de permettre une utilisation efficace des ressources.

La création de groupes thématiques, où le personnel sera réparti en équipes spéciales chargées de la protection des civils et de la stabilisation, et la simplification de la structure hiérarchique devraient permettre des gains d'efficacité. Alors que certains médias mal intentionnés tentent de monter la population contre la Mission, l'examen a souligné l'importance que revêtait la communication stratégique, en particulier les campagnes concernant la démobilisation des groupes armés et appelant à leur reddition volontaire.

Il a décidé de réduire les activités opérationnelles à Kisangani et Lubumbashi, de fermer les bureaux locaux d'Aru et de Mahagi en Province Orientale et de réduire la présence de la Mission à Dungu, sous réserve que les opérations contre l'Armée de résistance du Seigneur soient couronnées de succès. Les décisions et recommandations de l'examen ont servi à établir les hypothèses de planification stratégique de la Mission concernant les priorités des bureaux et leurs besoins en personnel, comme indiqué dans le projet de budget de l'exercice 2016/17. La Division de l'appui à la mission a pris une part active à l'examen, ainsi qu'à la définition des moyens nécessaires à une fourniture des ressources et des produits en temps voulu et à moindre coût aux fins de l'exécution du mandat.

Le bureau d'appui de Mbandaka (province de l'Équateur) fait fonction d'antenne depuis l'exercice 2014/15. Il est chargé principalement d'analyser et de suivre la situation politique et la situation des droits de l'homme. Au cours de l'exercice 2014/15, la MONUSCO a déployé temporairement auprès du bureau 14 membres de personnel et du matériel afin d'apporter une aide au Gouvernement pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Un hélicoptère a également été redéployé à l'appui des opérations. Le personnel et le matériel ont été retirés quand la situation s'est améliorée. Aucune force n'est actuellement déployée à Mbandaka; 1 fonctionnaire P-3,

*Demande ou recommandation*

que sur les éventuels accords de participation aux coûts avec la MINUSCA au titre des services fournis. Il a été informé que, si Mbandaka n'avait pas encore servi dans le cadre de la relève du personnel militaire et policier de la MINUSCA, une structure d'appui partiel restait en place à Mbandaka dans le cadre d'un plan d'urgence. Il lui a été expliqué que le bureau d'appui s'était révélé utile pour aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à faire face à l'épidémie d'Ebola. Le montant estimatif des dépenses liées au fonctionnement d'une antenne s'élève à 1,9 million de dollars par an, à savoir 1 million de dollars au titre des dépenses de personnel, 0,5 million de dollars au titre des communications et de l'informatique, 0,2 million de dollars au titre du génie et 0,2 million de dollars au titre des transports, des fournitures, des services de sécurité et des voyages à l'intérieur du pays. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à étudier l'opportunité de conserver une telle antenne et à lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget.

*Gestion de la chaîne d'approvisionnement*

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain projet de budget, des informations détaillées sur les mesures prévues par la Mission pour mettre en place les piliers Gestion de la fourniture de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement et mettre en œuvre le projet pilote en faveur de la gestion centralisée des stocks, et notamment des précisions sur les rôles respectifs de la Base d'appui d'Entebbe et des pôles de distribution, sur les investissements ponctuels et les dépenses de fonctionnement renouvelables liées à chaque site, ainsi que sur les améliorations attendues sur les plans de l'efficacité et de l'efficience (par. 35).

*Mesures prises*

1 membre de la Police des Nations Unies et 8 agents recrutés sur le plan national sont affectés au bureau d'appui, sa fonction d'antenne étant toujours nécessaire.

Le pôle de distribution d'Entebbe n'est que l'un des cinq sites chargés de la manutention, du stockage et de la distribution de produits pour toute la zone de la Mission; son emplacement géographique présente toutefois un avantage important, car il permet de faire entrer des produits dans certaines zones de la Mission. Les cinq sites principaux de la Mission (Entebbe, Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia) assurent tout à la fois la supervision, la gestion et les activités quotidiennes de manutention et de surveillance des produits locaux. Comme indiqué dans le présent rapport, il va être procédé à une réduction du nombre total de lieux de stockage, de parcs à conteneurs maritimes ad hoc et de sites de manutention extérieurs provisoires, dont la disparité est source d'inefficacité.

La mise en place de cinq entrepôts intégrés se traduira par d'importantes améliorations en matière de sécurité et de sûreté et permettra de réduire le personnel et le matériel de manutention excédentaires et d'assurer en toute efficacité et efficience la supervision, la surveillance et le contrôle quotidien des produits locaux. Ce projet

nécessite des investissements ponctuels dans chacun des cinq pôles de distribution, en vue de permettre le regroupement des installations d'entreposage, une bonne réception des produits et une circulation fluide des poids lourds, une gestion efficace des zones de déchargement et de redistribution ainsi que l'instauration de règles et de procédures d'entreposage communes visant à réduire au minimum les pertes de marchandises et les problèmes relatifs au contrôle de gestion. La Mission a déjà entrepris les principaux travaux de planification et d'aménagement nécessaires aux activités d'intégration. Le montant des investissements sera intégralement couvert par les économies de loyer, le nombre de sites passant d'au moins 26 à 5, par la diminution des coûts de fret et des coûts imputables aux retards, par l'élimination des coûts afférents à la double manutention et au double déchargement et par la réduction des risques pesant sur les personnes et les biens de l'Organisation.

#### *Base d'appui d'Entebbe*

Le Comité consultatif relève que, parallèlement aux services logistiques, la Base d'appui d'Entebbe fournit également un ensemble de services d'appui administratif et d'appui aux communications et à l'informatique au personnel transitant par Entebbe, lesquels semblent similaires à certains de ceux qui sont assurés par le Centre de services régional d'Entebbe. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base d'appui d'Entebbe et par le Centre de services régional d'Entebbe dans l'objectif de rechercher de nouvelles possibilités d'intégrer les services fournis, et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget. Le Secrétaire général devrait également être prié de rendre compte du remboursement des coûts liés aux services fournis (par. 38).

Le Centre de services régional d'Entebbe fournit aux missions régionales des services de ressources humaines, des services financiers, des services de formation et des services relevant du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. La Section de l'informatique régionale, qui fait partie du Centre de services régional, est chargée de réfléchir à des initiatives régionales transversales, de fixer les normes régionales, de coordonner les projets stratégiques régionaux et de regrouper les services communs tels que la facturation téléphonique régionale et l'application des mesures de sécurité dans le domaine de l'informatique et des communications.

La Base d'appui d'Entebbe fournit des services médicaux, des services de sécurité et une aide dans la délivrance des visas et des permis de travail aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge. Si elle assure également des prestations dans le domaine de l'informatique et des communications, sa principale mission consiste toutefois à fournir des services et un appui à toutes les opérations de la MONUSCO en Ouganda et aux entités qu'elle héberge, notamment au Centre de services régional, dont elle accueille les locaux. Pour ce faire, elle répond aux besoins des

*Demande ou recommandation**Mesures prises**Nouveaux postes et emplois de temporaire*

Le Secrétaire général propose de réaffecter 84 postes pour les fonctions d'assistant chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (agent des services généraux recruté sur le plan national). Comme indiqué au paragraphe 92 du projet de budget, 84 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant multilingue) ont été prêtés par les antennes administratives locales pour ces fonctions. La proposition du Secrétaire général vise à régulariser l'arrangement existant en réaffectant les 84 assistants multilingues (agent des services généraux recruté sur le plan national) détachés par les antennes administratives locales en tant qu'assistants chargés du désarmement, de démobilisation et de la réintégration (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de continuer à examiner la dotation en effectifs de la Section et de présenter dans son prochain projet de budget de plus amples informations sur les besoins effectifs de cette dernière en matière de dotation en personnel et sur la charge de travail à laquelle elle doit faire face (par. 52 et 53).

*Transferts et réaffectations*

Le Secrétaire général propose de réaffecter un certain nombre de postes, en indiquant que l'objectif est de régulariser les arrangements existants et de rationaliser les liens hiérarchiques pour des postes qui sont prêtés, parfois pendant de longues périodes, par d'autres bureaux/sections/groupes de la Mission (voir A/69/797, par. 32, 47, 53, 67, 69, 75, 77, 83, 92, 95, 113, 143 et 163). De l'avis du Comité consultatif, dans bien des cas, le Secrétaire général ne donne pas suffisamment de précisions sur les arrangements existants et les raisons des prêts, et il ne fournit pas

utilisateurs finaux et assure l'entretien des infrastructures d'Entebbe et des diverses stations de télécommunications abritant un répéteur.

Les activités administratives et logistiques de la Base d'appui et du Centre de services régional d'Entebbe ne se chevauchent pas. Le rôle de chaque entité est clairement défini et respecté. Tous les remboursements afférents aux services fournis sont comptabilisés.

Ainsi qu'il est indiqué dans la rubrique du projet de budget de l'exercice 2016/17 relative à la composante 2, il est proposé de rayer 18 postes et emplois de temporaire du tableau d'effectif de la Section, à savoir 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 3 postes d'agent de services généraux et 13 emplois de temporaire. 17 postes et emplois de temporaire seront supprimés, et 1 poste P-4 sera transféré au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

Pour l'exercice 2016-17, 93 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront affectés à la Section, soit une diminution de 3 postes par rapport à l'exercice précédent. Ces agents seront chargés de participer aux activités de réinsertion et de réintégration menées dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, procédant à l'amélioration de l'information, et d'aider à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle desdites activités.

Les observations du Comité ont été pleinement prises en compte dans le présent rapport, où toutes les propositions concernant les postes, notamment les transferts et les réaffectations, ont été dûment justifiées.

non plus d'arguments à l'appui de ses propositions de transfert ou de réaffectation. À sa demande, le Comité a obtenu des indications sur la justification des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour régulariser les arrangements existants et les prêts effectués. Au vu des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif n'a pas d'objections à l'égard des réaffectations proposées. Il souligne néanmoins que toutes les propositions de modification des tableaux d'effectifs, y compris celles qui visent à régulariser des arrangements ad hoc existants, doivent être étayées par des arguments solides et soumises à l'examen de l'Assemblée générale (par. 58).

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut réexaminer les postes qui sont restés vacants depuis au moins deux ans et que les projets de budget ultérieurs doivent comporter des propositions dûment justifiées pour leur suppression ou leur maintien (par. 59).

#### *Transports aériens*

Au cours de ses échanges avec les représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé qu'environ 102 000 passagers de la MONUSCO et quelque 29 000 personnes ne faisant pas partie de son personnel avaient été transportés à bord de vols organisés par cette dernière pendant la période allant de janvier à décembre 2014. Étant donné que la taille de sa flotte aérienne a été réduite de 12 % en moyenne au cours des trois dernières années et qu'il est nécessaire d'établir des priorités et de planifier les moyens aériens en fonction de ses propres besoins, la MONUSCO a décidé d'instituer, à compter de novembre 2014, un montant forfaitaire (équivalent à la somme facturée par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies) pour les membres d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies qui voyagent sur des vols assurés par la MONUSCO. Le Comité a été informé que la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas aux missions des Nations Unies pour les voyages effectués à bord d'aéronefs exploités par l'ONU était actuellement examinée sous les aspects juridiques et ceux relatifs à la responsabilité et aux assurances, et que l'on s'appuierait sur les conclusions de cet examen pour élaborer une politique

Il est proposé de supprimer ou de maintenir, justifications à l'appui, les postes restés vacants depuis au moins 24 mois.

Le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU à New York examine actuellement la question de la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas aux missions des Nations Unies pour les voyages effectués à bord d'aéronefs exploités par l'Organisation, sous ses aspects juridiques et ceux relatifs à la responsabilité et aux assurances. Les conclusions de cet examen serviront à établir une politique globale applicable à toutes les missions.

*Demande ou recommandation*

applicable à toutes les missions. Le Comité consultatif prendra connaissance avec intérêt de ces conclusions (par. 67).

*Installations et infrastructures*

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le total des dépenses afférentes à la base logistique de Goma s'élevait à 13,4 millions de dollars et comprenait un montant de 4,9 millions de dollars inscrit sous la rubrique « Services d'architecture et de démolition » dans le budget de l'exercice 2015/16. Il a également reçu un tableau qui contient des informations détaillées sur les grands chantiers de construction en cours, notamment sur le coût de chaque projet, le calendrier général des travaux et l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter dorénavant dans ses projets de budget des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux pour chaque grand projet de construction et sur les coûts afférents. Il préconise également de prier le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, pour examen, une proposition détaillée concernant tout nouveau projet de construction important envisagé par la Mission (par. 69).

*Informatique*

Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur les gains d'efficacité que l'on compte obtenir grâce à la mise en œuvre des trois initiatives relatives technologies de l'information et des communications – communications intégrées, Centre de technologie d'Entebbe et développement des services de visioconférence – ainsi qu'un résumé de toute analyse coûts-avantages qui sera réalisée. Quelques informations lui ont été communiquées sur les améliorations attendues, mais il n'a reçu aucune indication sur les dépenses renouvelables ou non renouvelables afférentes à ces initiatives ou sur les gains d'efficacité concrets qui sont escomptés. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner, dans son prochain projet de budget, des précisions sur l'état d'avancement de chacune des trois initiatives, ainsi que des indications sur les dépenses renouvelables et non renouvelables liées à leur mise en œuvre, sur les gains d'efficacité escomptés et sur les dispositifs de

*Mesures prises*

Un montant total de 1,3 million de dollars a été dépensé pour la base de soutien logistique de Goma; 15 % des travaux avaient été accomplis au 31 décembre 2015, en raison des retards pris dans la délivrance des autorisations au personnel chargé d'exécuter le projet. Le solde du montant des ressources approuvées devrait être engagé d'ici au 30 juin 2016.

Aucun nouveau grand projet de construction n'est prévu.

Au cours de l'exercice 2014/15, la Mission a lancé un programme pluriannuel de mise en œuvre du projet de communications intégrées. Cet outil de communication favorise la collaboration entre les utilisateurs en leur offrant une plus grande variété de services, tout en s'intégrant étroitement aux autres composantes du système d'information. À ce jour, la Mission a installé deux serveurs à Kinshasa et à Goma et raccordé 1 776 utilisateurs au service de téléphonie sur IP dans le cadre du projet.

Les services de vidéoconférence continuent de se développer. Le nombre total de conférences vidéo a augmenté sensiblement – y compris dans les bureaux locaux, comme le montre le tableau ci-dessous –, passant de 401 pour l'exercice 2012/13 à 2 518 pour l'exercice 2013/14 et à 4 855 pour l'exercice 2014/15. Ces services ont permis de renforcer la collaboration et d'améliorer la prise de décisions. Les 15 nouveaux équipements qui seront

*Demande ou recommandation*

recouvrement des coûts éventuellement prévus (par. 73).

*Mesures prises*

installés au cours de l'exercice 2015/16 devraient permettre de renforcer encore la concertation et les interactions entre tous les acteurs, la Mission prévoyant que plus de 8 000 conférences vidéo seront organisées sur l'ensemble de la Mission au cours de l'exercice.

<i>Sites de la MONUSCO</i>	<i>Juillet 2012- Juin 2013</i>	<i>Juillet 2013- Juin 2014</i>	<i>Juillet 2014- Juin 2015</i>
Beni	–	–	152
Bukavu	27	138	345
Bunia	20	115	265
Dungu	–	–	29
Goma	94	807	1 575
Kalemie	0	13	153
Kigali	–	–	15
Kinshasa	247	1 346	1 990
Kisangani	11	95	202
Lubumbashi	–	–	91
Uvira	–	–	44
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>2 518</b>	<b>4 855</b>

Les travaux de construction ayant été achevés, la Mission a pris possession du Centre technologique régional d'Entebbe en août 2015. Celui-ci devrait héberger les infrastructures de sécurité physique, les services de communication par satellite, l'accès à Internet, le système de téléphonie, le système de radiocommunications et les infrastructures de stockage. Ces services jouent un rôle essentiel dans l'appui à la résilience opérationnelle des missions régionales. La Mission et le Centre de services régional d'Entebbe ont commencé à transférer au Centre technologique régional les services hébergés à Entebbe. Le transfert des infrastructures devrait être achevé d'ici à la fin du mois d'avril 2016.

(A/69/839/Add.13)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Concernant les gains d'efficacité, l'ONUCI a indiqué avoir économisé quelque 2 millions de dollars à la rubrique Opérations aériennes en rationalisant le nombre de personnes voyageant à bord des appareils de l'Organisation des Nations Unies et en réduisant le nombre de vols en conséquence. Le Comité consultatif relève, dans le projet de budget, que l'Opération a une nouvelle politique consistant à embarquer les passagers à bord des vols réguliers par ordre de priorité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les principaux changements concernaient l'attribution des niveaux de priorité aux voyageurs en fonction de leur catégorie. La capacité offerte est établie sur la base exclusive du nombre de passagers appartenant aux catégories 1 à 3 (évacuations sanitaires, personnel de rang élevé de l'Opération et tous membres du personnel civil, militaire et de police en voyage autorisé). Le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et les personnes à charge de membres du personnel de l'ONUCI ne sont pas prioritaires. En outre, les vols sont annulés quand le taux de remplissage (passagers et fret) est inférieur à 20 %. Le Comité consultatif prend bonne note des mesures pratiques et raisonnables prises par l'Opération et considère que l'application de telles mesures devrait, dans la mesure du possible, être envisagée par toutes les missions de maintien de la paix (par. 36).

La MONUSCO utilise également un système de niveaux de priorité lorsque des membres du personnel des Nations Unies voyagent à bord d'appareils exploités par l'Organisation. Depuis novembre 2014, la Mission fait payer les personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies qui voyagent à bord d'appareils de l'ONU. Les horaires de ses vols sont établis uniquement en fonction des besoins des passagers appartenant à la Mission.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

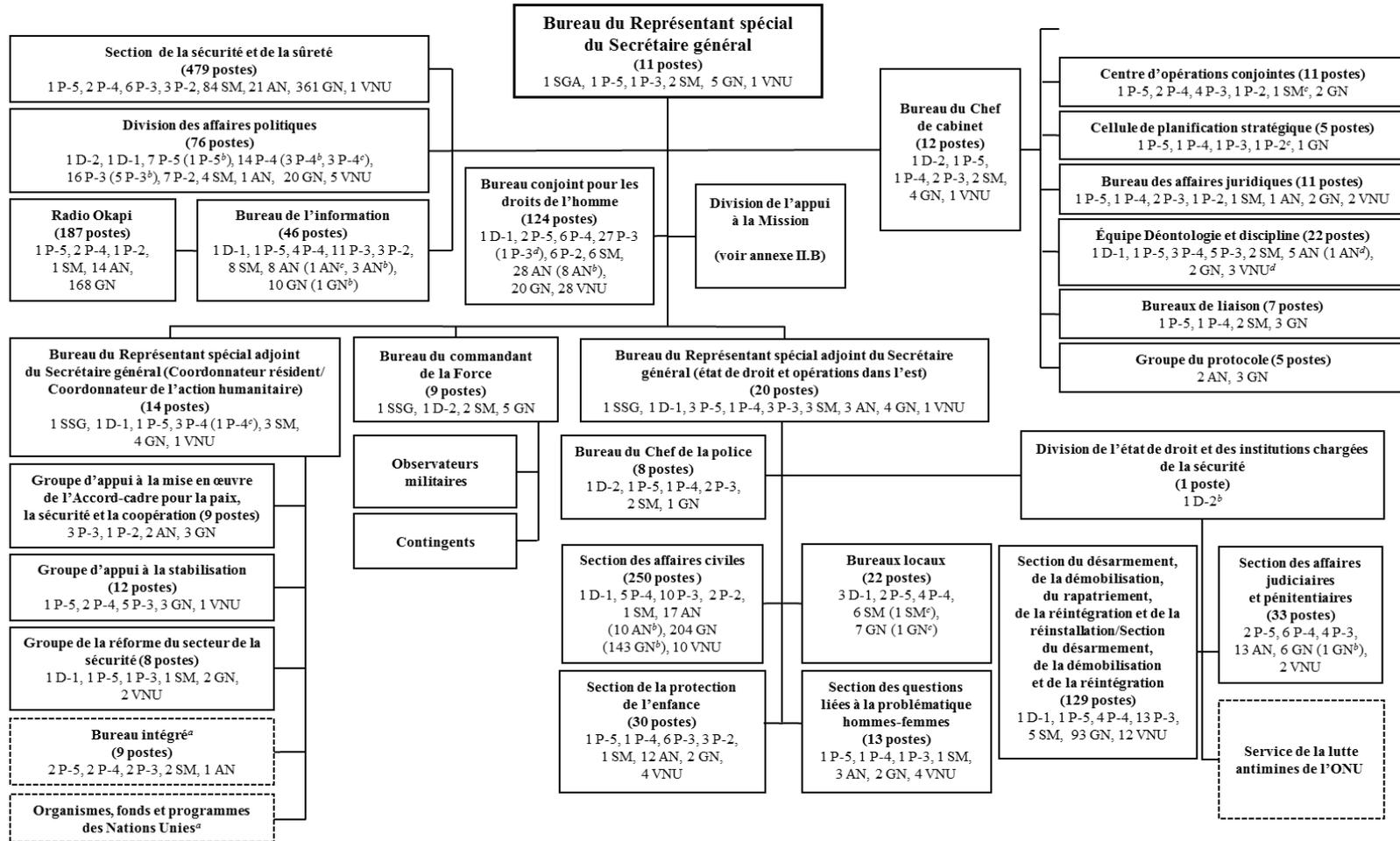
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

# Annexe II

## Organigrammes

### A. Services organiques



*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

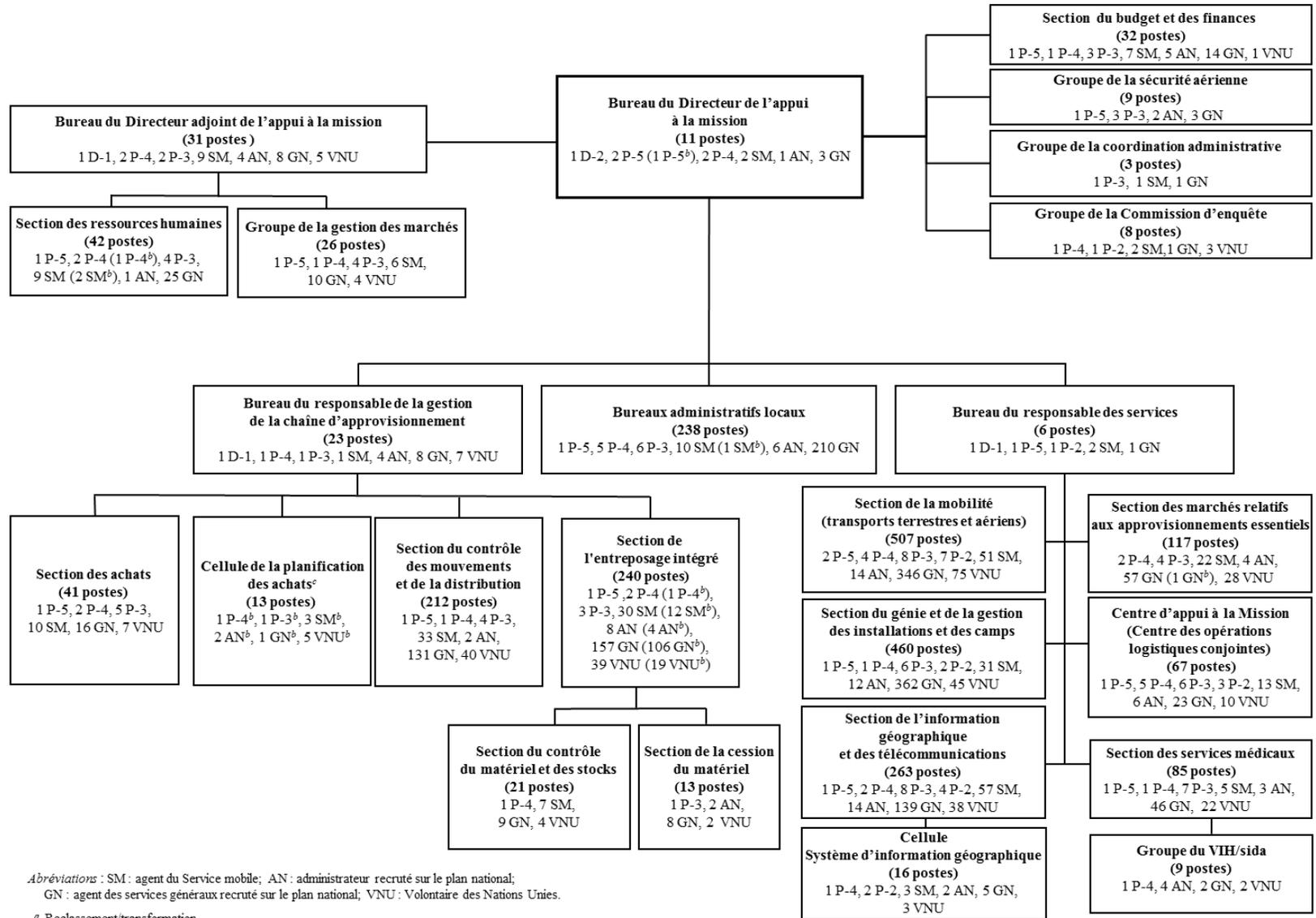
<sup>a</sup> Dont PNUD, Banque mondiale, UNESCO, UNICEF, UNOPS, OIT, FAO, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, FMI, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, ONUSIDA, OIM.

<sup>b</sup> Reclassement/transformation.

<sup>c</sup> Transfert/réaffectation.

<sup>d</sup> Création.

## B. Appui



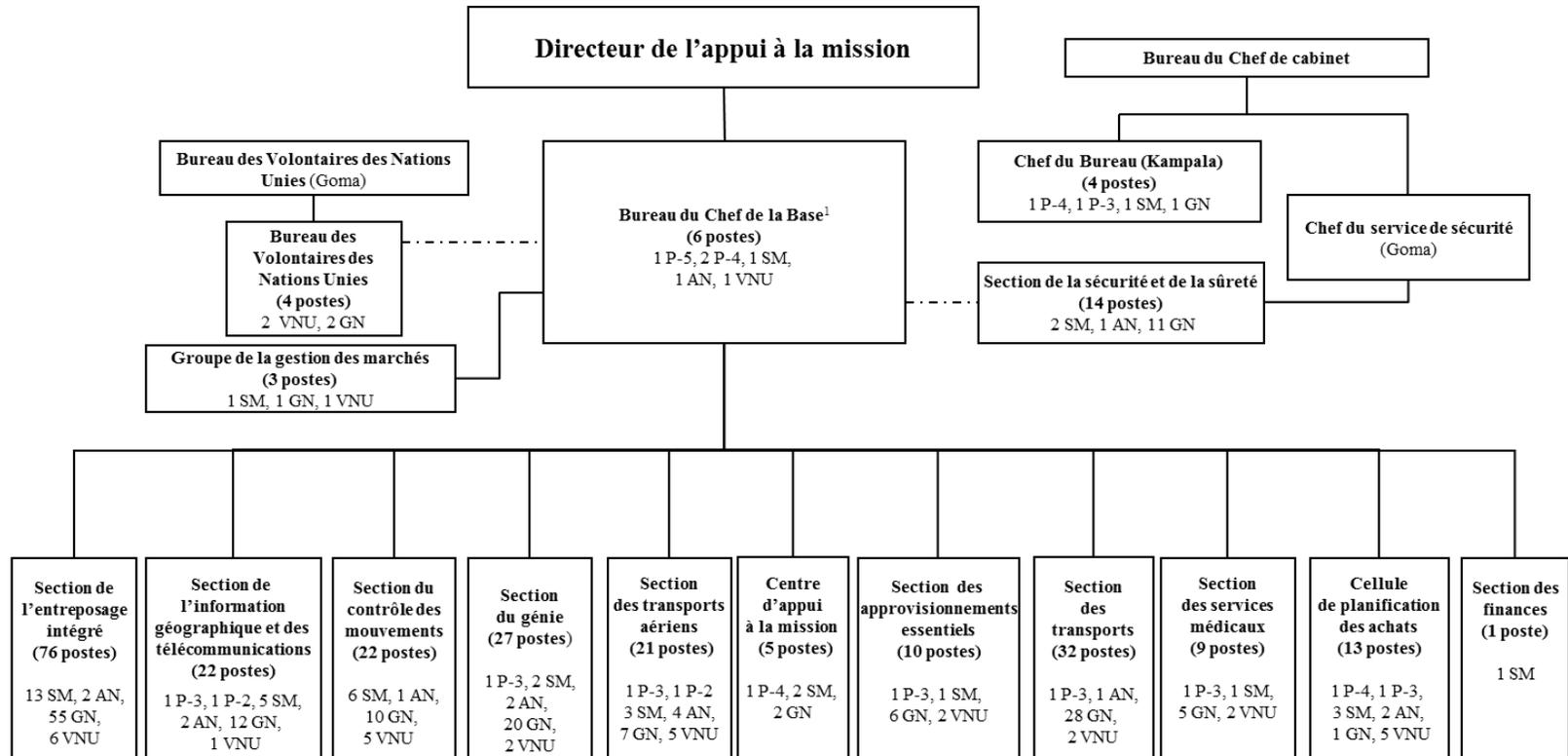
*Abréviations* : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;  
GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Reclassement/transformation.

<sup>b</sup> Transfert/réaffectation.

<sup>c</sup> Création.

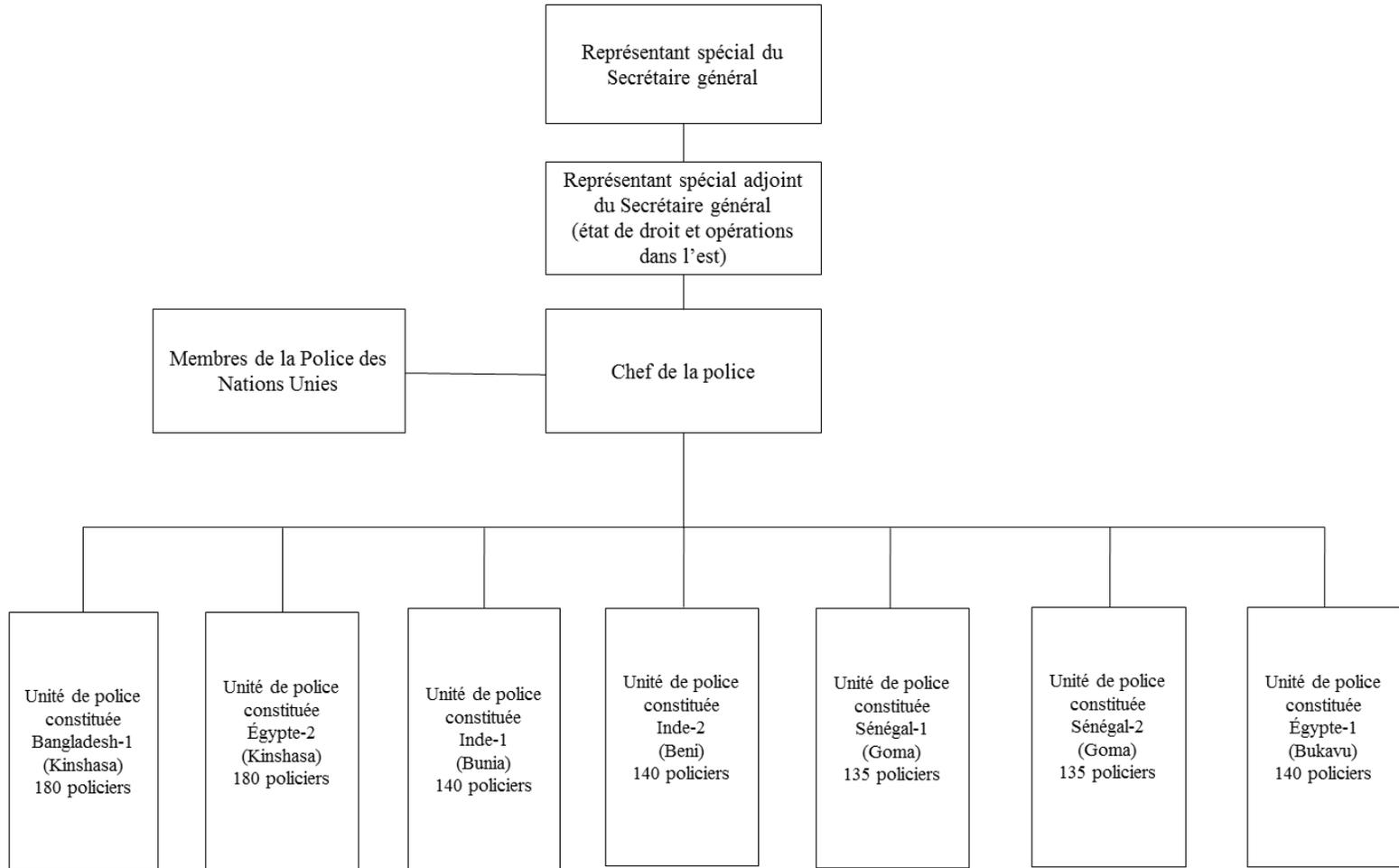
## C. Base d'appui d'Entebbe



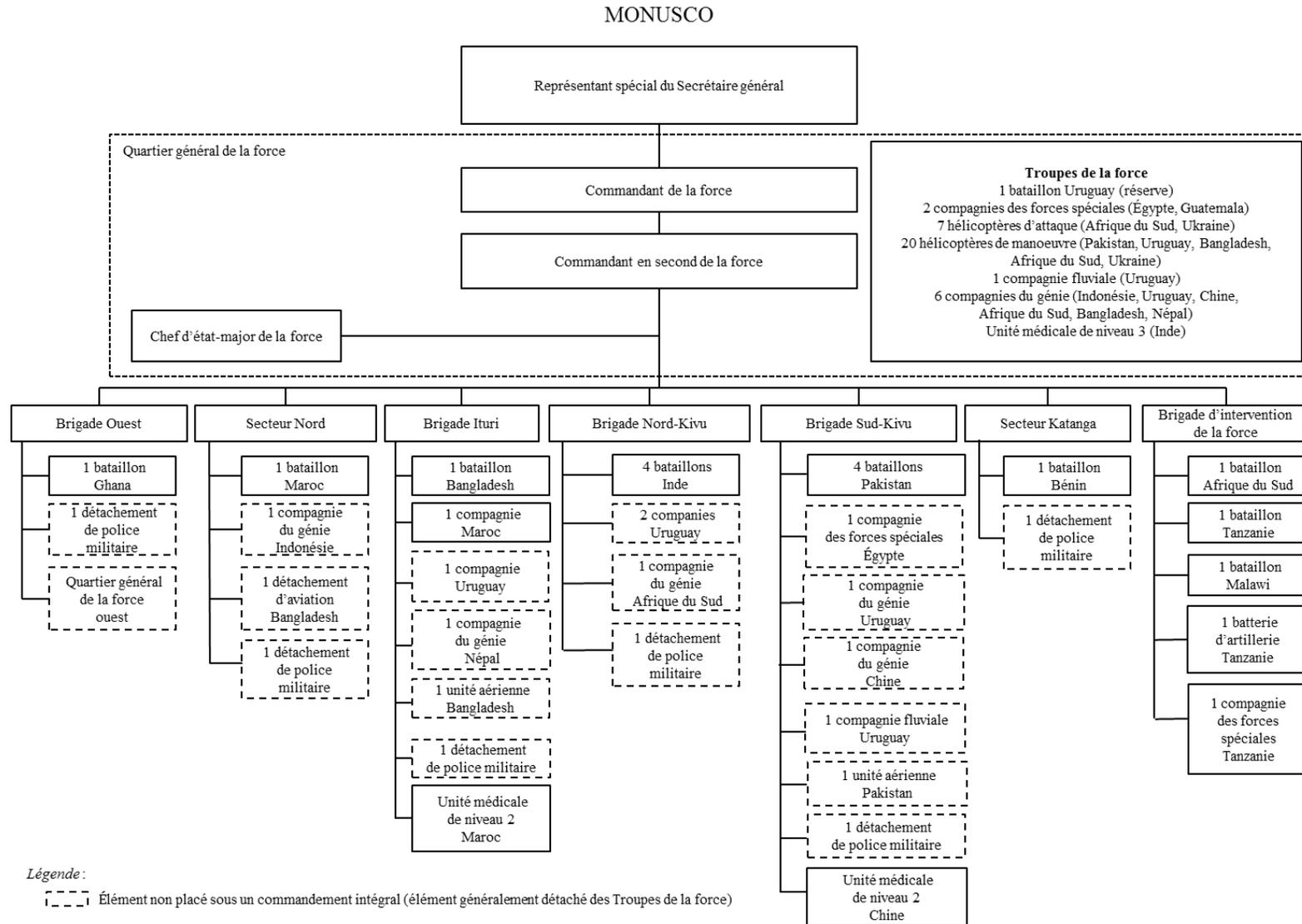
*Abbreviations* : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>1</sup> Comprend les bureaux administratifs régionaux et locaux, les services chargés de la sécurité aérienne, les services chargés du budget et du contrôle des coûts, le Comité local de contrôle du matériel et d'examen des réclamations et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

### D. Police des Nations Unies



## E. Contingents militaires et observateurs



## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
1. Gouvernance et développement des institutions	1.1 Le cadre institutionnel et les structures publiques de la République démocratique du Congo sont renforcés de manière à permettre la promotion des droits de l'homme et le développement du pays.  Coût total de la réalisation 1 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 9,9 millions de dollars/an	1.1.1 L'administration publique bénéficie d'un soutien visant à améliorer la qualité de ses services.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, UNICEF, FNUAP, MONUSCO, ONU-Femmes et OIT
		1.1.2 La planification du développement ainsi que la coordination et la gestion des ressources publiques sont améliorées.	PNUD, UNICEF, FNUAP, FAO et PAM
		1.1.3 Le principe de responsabilité est mieux appliqué dans les structures publiques.	PNUD, UNICEF et MONUSCO
		1.1.4 L'accès à la justice, la promotion des droits de l'homme et la protection des civils sont renforcés.	Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, MONUSCO, PNUD et UNICEF
		1.1.5 Les capacités statistiques nationales sont renforcées.	FNUAP, UNICEF, PNUD, PAM, FAO, OMS, UNESCO et OIT
		1.1.6 Le processus de décentralisation bénéficie d'un appui.	PNUD, MONUSCO et HCR
		1.1.7 Les instruments de politique publique visant à favoriser l'égalité des sexes sont renforcés.	ONU-Femmes, FNUAP, PNUD, ONUSIDA, UNICEF, UNESCO, PAM et OMS
		1.1.8. Les dispositifs de gestion des migrations régionales sont renforcés.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, IOT, OIM, PNUD et HCR

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
2. Croissance favorable aux pauvres et création d'emplois	2.1 Les organismes publics réussissent à mettre en œuvre des politiques et des programmes à même d'accélérer la création d'emplois et d'accroître les revenus.  Coût total de la réalisation 2 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 9 375 000 dollars/an	2.1.1 Les secteurs productifs sont améliorés.	PNUD, FAO, OIT et ONUDI
		2.1.2 Les collectivités et les institutions reçoivent un appui pour mettre en place des chaînes de valeur durables.	PAM, OIT, ONUDI, UNOPS, FIDA et PNUD
		2.1.3 Les programmes en faveur de l'investissement profitent aux petites et moyennes entreprises.	FAO, OIT, ONUDI, UNOPS et PNUD
		2.1.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour promouvoir la création d'emplois décents aux niveaux national et local sont renforcés.	PNUD, FAO, OIT, ONUDI et UNESCO
		2.1.5 Les offres d'emploi et de formation, à l'intention notamment des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, sont en augmentation.	PNUD, FAO, OIT et ONUDI
		2.1.6 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour élaborer et mettre en œuvre des instruments de planification visant à une utilisation durable de l'espace sont renforcés.	OIT, OIM, PAM, HCR, ONU-Habitat et UNOPS
		2.1.7 La population, y compris les groupes vulnérables, est dotée d'un fort esprit d'entreprise.	FENU, PNUD, UNESCO, ONUDI, OIT, UNOPS, PAM et FAO
3. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et valorisation du capital humain	3.1 La population de la République démocratique du Congo bénéficie d'une offre de services sociaux essentiels plus abondante et de meilleure qualité.	3.1.1 La population, y compris les groupes vulnérables, bénéficie de services de santé améliorés, notamment pour ce qui est de la protection maternelle et infantile et de la nutrition.	UNICEF, FNUAP, PAM, OMS et UNOPS

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Coût total de la réalisation 3 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 52 654 000 dollars/an		
		3.1.2 La population, y compris les groupes vulnérables, a accès à une éducation et à une formation professionnelle équitables et de qualité.	UNICEF, UNESCO, OIT, PAM, UNOPS, FNUAP et OMS
		3.1.3 La population, y compris les groupes vulnérables, a accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de meilleure qualité.	UNICEF, PNUE, OMS, HCR, UNOPS, FAO et PAM
		3.1.4 La vulnérabilité de la population congolaise se voit réduite grâce à des aides sociales adaptées.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
		3.1.5 Les dispositifs institutionnels de protection sociale sont renforcés.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
4. Valorisation du capital humain et lutte contre le VIH/sida	4.1 Amélioration des mesures nationales destinées à faire face à l'épidémie de VIH/sida  Coût total de la réalisation 4 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 6,7 millions de dollars/an	4.1.1 Toutes les institutions – publiques, privées, locales et religieuses – adhèrent au programme de lutte contre la transmission mère-enfant du VIH/sida.  4.1.2 Les capacités institutionnelles nationales et décentralisées sont renforcées de manière à permettre la planification et la mise en œuvre de programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA, OIT, FNUAP, UNICEF, OMS, PNUD, HCR, UNOPS, PAM, UNESCO, FAO et MONUSCO  ONUSIDA, OIT, FNUAP, UNICEF, OMS, PNUD, HCR, UNOPS, PAM, UNESCO, FAO et MONUSCO
5. Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles	5.1 Le Gouvernement améliore sa gestion des ressources naturelles.  Coût total de la réalisation 5 (tous organismes des	5.1.1 Des stratégies de limitation des changements climatiques sont élaborées.  5.1.2 Des outils de gestion des forêts sont adoptés à tous les niveaux de la société.	PNUD, FAO, PNUE, ONUDI et ONU-Habitat  FAO, PNUE, PNUD et PAM

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Nations Unies confondus) : 3,084 millions de dollars/an		
		5.1.3 Un système de gestion des catastrophes naturelles est mis en place.	FAO, PNUD, PAM, UNOPS, PNUE et ONU-Habitat
		5.1.4 Des programmes d'adaptation sont mis en place en vue d'atténuer les effets des changements climatiques.	PNUD, PNUE, UNESCO, PAM, FAO et ONUDI
		5.1.5 Les partenariats stratégiques sont facilités pour promouvoir les mesures de transformation de l'économie prises par le Gouvernement.	PNUD et ONUDI
		5.1.6 Les émissions de gaz à effet de serre de la République démocratique du Congo sont mesurées et rendues publiques, et leur niveau est contrôlé.	PNUD, FAO, PNUE et PAM
6. Stabilisation et consolidation de la paix	6.1 Toutes les régions de la République démocratique du Congo enregistrent de nets progrès dans la protection des civils, le respect des droits de l'homme et la réduction des conflits et des tensions.	6.1.1 Une stratégie est appliquée en vue de la réforme du secteur de la sécurité.	MONUSCO, PNUD et Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme
		6.1.2 Les initiatives visant à rétablir l'autorité de l'État reçoivent un soutien sans faille dans toutes les régions du pays.	MONUSCO, OIM, PNUD et UNOPS
	Coût total de la réalisation 6 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 10,8 millions de dollars/an	6.1.3 L'élaboration d'un plan d'action visant à mettre un terme au recrutement d'enfants est achevée et une aide efficace est apportée aux enfants touchés par les conflits armés.	MONUSCO, UNICEF et OIT
		6.1.4 Les victimes de violences sexuelles reçoivent une assistance multisectorielle.	MONUSCO, UNICEF, ONU-Femmes, PNUD, OMS, HCR, FNUAP, FAO et Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme
		6.1.5 Les populations vulnérables sont mieux prises en compte dans les cadres juridiques et institutionnels.	Équipe de pays des Nations Unies et MONUSCO

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		6.1.6 Les conditions du rapatriement et de la réintégration des réfugiés sont améliorées.	HCR, PNUD, UNICEF, PAM, UNESCO, OMS, FAO, MONUSCO, OIT et ONU-Habitat
		6.1.7 Des stratégies et des mécanismes de prévention des conflits sont élaborés et mis en application.	MONUSCO, ONU-Habitat, PNUD, FAO, HCR et UNICEF

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FIDA : Fonds international de développement agricole; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMS : Organisation mondiale de la Santé; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

# Carte

